

OPTIONS



ENSEIGNEMENT

SCIENCES ÉCONOMIQUES

**TROMPERIE SUR
LA MARCHANDISE ?**

Pages 46 à 48

LAURENT CARO/MAXPPP

RETRAITES

Quels financements ?

Page 22

**MOUVEMENT
SOCIAL**

Les possibles...

La vague revendicative interprofessionnelle que connaît le pays replace en première ligne l'inégale répartition des richesses. Profits, fraudes, inégalités fiscales... Argent, es-tu là ?
Pages 16 à 27

Les voyages de Options

OFFRE
SÉPÉIALE
LECTEUR
votre code
989334



BEAUTÉS CORSES

Au sud de Calvi, sur un littoral sauvage aux eaux turquoise

à partir de 599 € au lieu de 812 €

A Taglio, Le Village des Isles

La semaine/personne tout compris

Départ de Paris le 9 mai 2020

LA CATALOGNE PIEDS DANS L'EAU

Entre Barcelone et Tarragone, au bord d'une immense plage de sable blanc

à partir de 599 € au lieu de 797 €

Club 3000 Gran Europe

La semaine/personne tout compris, Départs de Paris le 25 avril, les 9, 16, 23 et 30 mai 2020

Renseignements et réservation

0 890 567 567 Service 0,25 € / min + prix appel

TourisTra
VACANCES

Offres promotionnelles soumises à conditions, aux dates indiquées dans nos promotions sur la période avril-mai-juin2020, dans notre Club 3000 , Gan Europe*** à Coma-Ruga, et dans notre village vacances « Le Village des Isles » à Taglio, sur la base d'une chambre double, en pension complète à Taglio et all inclusive en Catalogne, avec animations en journée et en soirée. Vols et transferts inclus. Descriptifs complets, suppléments et réductions, conditions particulières actuelles de vente : nous consulter. Crédits photos : Shutterstock. Service Communication TourisTra Vacances 30 octobre 2019.

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**
263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60
Fax: 01 55 82 83 33
Courriel:
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**

Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF

Pierre Tartakowsky

RÉDACTRICE GRAPHISTE

Anne Dambrin

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Guillaume Lenormant

RÉDACTION

Valérie Géraud

Martine Hassoun

Christine Labbe

Gilbert Martin

Louis Sallay

ADMINISTRATRICE

Cécile Marchand

PUBLICITÉ

Cécile Marchand

Tél. : 01 55 82 83 35

PHOTOGRAPHIE

Anne Dambrin

IMPRESSION

Siép – Rue des Peupliers

77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE

Ligne neuf

Commission paritaire:

0122 S 08090

du 24/11/2016

ISSN: 1154 – 5658

Dépôt légal:

4^e trimestre 2019



«Imprimé sur du papier provenant d'Autriche»

«Eutrophisation:
Ptot 0,007kg/Tonne»

éditorial

La victoire à notre portée

Avec des records de manifestant·es

comme de grévistes, la mobilisation initiée le 5 décembre a déjoué toutes les stratégies de division du gouvernement. Public-privé, exécution comme encadrement, la lutte est bien plus large et profonde que ce que le pouvoir voudrait faire croire. Brandissant les pancartes de l'Ugict «Ok boomer», les jeunes ont bien compris qu'ils étaient directement visé·es par la clause du grand-père – cette clause de l'égoïsme refusée par les salarié·es des régimes spéciaux, dont la grève n'a pas été entamée par l'hypothétique report de l'application de la réforme. Le travail de décryptage de l'Ugict-Cgt a contribué à lever le voile sur les intentions du gouvernement: en bloquant le financement des retraites à son niveau actuel, 14 % du Pib, alors que le nombre de retraité·es augmentera de plus d'un tiers d'ici à 2050, la réforme conduirait à un effondrement du montant des pensions. Pour les ingés, cadres et tech, la conséquence est claire: le système ne garantira plus le maintien de leur niveau de vie. L'objectif est limpide: orienter l'épargne de toutes et tous les salarié·es solvables vers les fonds de pension. Les directives de BlackRock, le premier gestionnaire d'épargne retraite, sont appliquées à la lettre: l'assouplissement de l'épargne retraite et de sa défiscalisation vient discrètement d'être mis en place par la loi Pacte; reste maintenant à créer le marché. C'est bien l'objectif d'une des mesures centrales de la réforme des retraites: l'exclusion de 10 % des cadres de la retraite par répartition intégrale. La perte de cotisations des cadres sup coûterait plus de 4 milliards par an à notre système par répartition et serait un beau cadeau pour les entreprises. Ce n'est pas par hasard qu'Amédée Croizat, le père de la Sécurité sociale, s'est battu pour que le système intègre les cadres: il s'agissait d'un gage de pérennité et de solidarité essentiel!

Le mépris du gouvernement et sa langue de bois managériale ne passent plus. Les femmes «grandes gagnantes»? Lol! L'appel féministe initié par la Cgt démontre que le fondement même de la réforme, qui conduit à reporter en permanence l'âge du départ en retraite, est structurellement défavorable aux femmes. Alors qu'elles sont déjà 40 % à partir à la retraite sans carrière complète, une réforme féministe devrait au contraire viser à réduire les durées travaillées, pour permettre aux hommes comme aux femmes de prendre en charge enfants et personnes dépendantes, tout en ayant un salaire et une pension complète.

La dernière cartouche du gouvernement, acculé dans les sondages, est tristement classique: monter l'opinion contre les grévistes. Elle doit être prise très au sérieux, et l'Ugict continuera à prendre des initiatives pour populariser et étendre le mouvement, dans la diversité des modes d'action, durant les fêtes de fin d'année. Preuve de sa solidité et de sa détermination, l'intersyndicale donne d'ores et déjà rendez-vous le 9 janvier pour un nouveau temps fort!



Sophie Binet
**COSECRÉTAIRE GÉNÉRALE
DE L'UGICT-CGT**

BERNARD RONDEAU

6 À propos Au fil de l'actualité

mouvement
7 Retraites

Mobilisations massives pour le retrait

8 Enseignants

Toujours pas dans la confiance

Chlordécone

L'État premier responsable

9 Cop 25

L'immobilisme, faute de mieux

Santé

Toujours sur la brèche

Retraités

Deux raisons de se mobiliser

10 17 décembre

1,8 million...



CHRISTOPHE PETIT TESSON/MAXPPP

NICOLAS MARQUES

12 Mondialisation

Acte II
Entretien avec Bertrand Badie

14 Retraites

Une réforme sourde aux inquiétudes

15 Canada

Vers la semaine des quatre jours ?

Monde

Syndiquer partout les cadres

Grande-Bretagne

« Prochain départ, le 27 décembre »

ENCARTS CENTRAUX

- Options Mines-Énergie (16 pages)
- Options Santé (4 pages)

MOUVEMENT SOCIAL
Les possibles...


Pages 16-27 Austérité, déficit, équilibre des comptes, modernisation compétitivité... Depuis plusieurs décennies, les grandes orientations économiques et sociales sont déterminées par ce lexique néolibéral. Tant va la cruche à l'eau...

Les coups de semonce n'ont pas manqué : séquence gilets jaunes, entrée en conflit – et pour une durée jamais vue – des personnels hospitaliers, grève des cheminots et de la Rapt il y a quelques mois... En vain !

On en arrive donc à ce point de rupture où, alors que la doxa néolibérale ne convainc plus, ne soulève aucune espérance, ses hérauts continuent de disserter sur l'égalité et la justice. Mais d'évidence, cela ne trompe plus grand monde.

Alors ? Alors, il faut penser alternatives, et singulièrement en ce qui concerne la redistribution des richesses.

BULLETIN D'ABONNEMENT
● Options (mensuel, 10 numéros par an):

Édition générale 32 €

Édition avec encart professionnel 39 €

● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €
● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● Joindre le règlement à l'ordre d'*Options*

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

.....

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL

terrains



OLIVIER CORSAN / MAXPPP

28 Économie

Après le libéralisme

30 Déploiement À Nantes, l'Ugict fait rimer digital et syndical

31 Télétravail L'atout cadres ?



32 Bloc-notes

Ugict: agenda et rendez-vous

terrains

33 Revendicatif

Réparer les soignants

droits

35 Forfait jours

Conventions illicites

36 Fonction publique

Les contrôles déontologiques

hors champs

38 Exposition

Paris

Léonard de Vinci: la fascination perpétuelle

39 Val-de-Marne/Jazz

Il y aura des sons d'hiver venus d'un peu partout

40 Rétrospective

Le Greco de nos jours dans toute sa gloire



THE NATIONAL GALLERY, LONDRES, DIST. RMNGR BAND
PALAIS / NATIONAL GALLERY Y PHOTOGRAPHIC DEPARTMENT

platines

43 Baroque *Isis* retrouvée

Instrument Le théorbe en mode renaissance

bouteilles

43 Bourgogne Domaine Sylvain et François Changarnier

lire

44 Les polars Particules fines: rock & cuir

45 Les romans Ellis Island: made in America

hors champs

46 SES

Tromperie sur la marchandise ?



PAN YULONG / MAXPPP

sélection

49 Les livres du mois

grilles

50 Échecs et mots croisés

à propos

Les mots pour ne pas le dire

Il y a des mots qui ne méritent pas le sort qu'on leur fait. Des mots dont le sens se retrouve à contresens de l'histoire, au gré de sa violence, de ses hoquets et des calculs égoïstes dont elle devient l'objet. Georges Orwell avait su décrire le phénomène, sous forme de cauchemar littéraire. Emmanuel Macron, lui, en fait le ressort des politiques publiques. L'homme s'abrite derrière son «écoute attentive» pour ne rien entendre et joue des mots comme le plus minable escroc saurait le faire: il mise sur les rêves de ses dupes. Face à une demande, ô combien légitime, d'égalité et de justice, il répond «universel». Le terme a pris la dimension d'un totem, d'un tabou, d'un étendard de croisade, autour duquel chacun est sommé de se rallier.

Fort de cet oukase, le gouvernement a ainsi créé le «revenu universel d'activité». L'universel, nous explique-t-on savamment, mettra fin à ces épouvantables et complexes traitements différenciés qui enfoncent les exclus dans l'exclusion, les chômeurs dans le chômage, et les pauvres, dans la fraude. C'est donc décidé: on simplifie, on allège, on universalise à grands coups de serpe. En réalité, on promet de faire mieux avec moins, ce qui est toujours suspect, et on profite de la fusion d'aides aux statuts différents pour créer un système certes universel, mais d'autant plus inégalitaire. Au vu du récent débat sur le financement des retraites, on pourrait facilement croire que l'enjeu se réduit de façon absurde à un existentiel «être ou ne pas être universaliste». Ainsi posée, la question permet de tout embrouiller à loisir, incitant chacun à voir l'universel à sa porte et à se scandaliser de ce que l'ombre de la porte du voisin vient obscurcir la sienne. On nage dans les eaux bouillonnantes d'un absurde total. Le droit à la vie est universel. Cela ne signifie pas que chacun mène ou doive mener la même existence. De la même façon, le droit de partir en retraite dans des conditions dignes et à

APRÈS TOUTES CES DÉMISSIONS
J'AI UN PEU PEUR
DE M'ENNUYER



un âge qui permette d'en profiter est universel. L'idée que cela devrait s'appliquer terme à terme et de façon identique à une danseuse étoile, à un égoutier municipal, à une astrophysicienne, à un jeune diplômé salarié chez Amazon ou à un chauffeur de bus relève au mieux de l'inventaire à la Prévert. Pure chimère idéologique, cet universel-là est des plus singuliers.

Pour tout le monde, sauf...

Le Medef est pour. Très pour. Plus universalistes qu'eux, ce sera difficile de trouver. C'est d'autant plus remarquable que, de façon générale, cette catégorie socioprofessionnelle plaide pour la singularité entrepreneuriale, l'exception fiscale, la différenciation des temps de travail, l'individualisation des contrats, l'évaluation au cas par cas des carrières et l'approche uninominale du salaire. Il y a même eu une époque où Ernest-Antoine Seillière, alors président du Cnfpf – lointain ancêtre de l'actuel Medef – avait théorisé cette obsession amoureuse de la diversité en expliquant: «Tout le monde ne chausse pas du 35!» La formule visait à contrer une loi de réduction du temps de travail et, reconnaissions-le, elle avait fait mouche en s'appuyant sur des cas d'espèce. Mais ça, comme dit la pub, c'était avant: désormais, ce sera 64 pour tout le monde, au mieux!

Orchestrée par l'exécutif et par l'Élysée, cette apologie quasi religieuse d'un universel uniforme et univoque est évidemment unilatérale: pas d'exceptions, pas de régimes spéciaux, pas de ces petits arrangements louches qui font le lit d'une société de défiance. Juré-craché. Mais comme jurer-cracher ne semble pas suffire, le gouvernement hausse le ton: ceux qui s'accrochent à leurs intérêts particuliers doivent s'incliner devant la promesse radieuse d'un régime universel, juste et égalitaire. C'est alors



DAVID ROSSI/MAXPPP

qu'on s'aperçoit, au vu du nombre de grévistes, de manifestants, à la lecture des sondages d'opinion, que l'universel n'est pas là où on croit. Non seulement sept Français sur dix refusent cette réforme, mais ils ne font pas confiance au gouvernement pour mener quelque réforme que ce soit, universelle ou non.

Avec la décision précipitée, pour ne pas dire affolée, d'exonérer les forces de police de ce fameux universel, et celle des sénateurs, toute patricienne, de s'en exempter, les masques tombent. Cette réforme n'a rien à voir avec un quelconque équilibre des comptes, moins encore avec la justice sociale. Elle vise à tondre ras celles et ceux qu'on a confondu un peu trop rapidement avec des moutons.

Macronie et péchés capitaux

Rêvons : le gouvernement pourrait battre en retraite. Il y aurait une certaine grandeur à admettre que la méthode n'a pas été bonne, que le fond est finalement discutable, que les organisations syndicales n'ont pas la gale et que l'on peut être en désaccord sans pour autant être un crétin. Rien ne permet de penser qu'il puisse même y penser. Du moins pas tout seul. Quels sont les traits saillants de sa politique, ou de son management, de l'acte I à l'acte II ? Ce sont les mêmes. D'abord, la rétention d'information. Cela se vérifie avec Lubrizol, cela se confirme avec les retraites : le gouvernement traite les Français en mineurs. Ensuite, une écoute distanciée. D'une distance tout abyssale. Oh, le gouvernement et le président déploient une incroyable richesse sémantique : écoute attentive, rencontre, discussion, point d'étape, dialogue, concertation...

Mais tout cela ne débouche que sur l'affirmation et la confirmation du seul point de vue gouvernemental. Enfin, la violence. Policière, évidemment : la répression se compte à coups d'yeux crevés, de mains arrachées, de foules gazées et humiliées. Au-delà, jouer publiquement des syndicats contre d'autres, des professions contre d'autres, livrer des catégories sociales à la suspicion et au désaveu relève d'une violence symbolique profondément toxique.

Les mésaventures de Jean-Paul Delevoye, haut commissaire à la réforme des retraites, ne font qu'incarner ces péchés capitaux de la Macronie. Ils incarnent de façon sidérante cette distance hautaine née de la proximité du pouvoir avec les milieux d'affaires : la rétention d'information devient dissimulation. Un acte anticonstitutionnel est présenté comme un simple oubli, puis comme une « erreur ». La violence symbolique, enfin, se retrouve à plein dans la confidence de ce haut responsable politique de n'avoir pas prêté grande attention à un revenu supplémentaire négligeable, soit 40 000 euros. Démission ou pas, l'universel des uns n'est décidément pas l'universel des autres. ▶

Pierre TARTAKOWSKY

RETRAITES
EN MASSE
POUR LE RETRAIT

LE 17 DÉCEMBRE, 1,8 MILLION DE PERSONNES
ONT MANIFESTÉ DANS TOUTE LA FRANCE.



Une mobilisation massive, sur tout le territoire, rassemblant manifestants du public comme du privé : la journée interprofessionnelle de grèves et de manifestations du 17 décembre, troisième journée d'un mouvement qui s'inscrit dans la durée pour le retrait de la réforme, retrouve les caractéristiques de celle du 5 décembre, en les amplifiant. Dans l'affluence d'une part : alors que les personnels de la Ratp et de la Sncf entamaient leur 12^e jour de grève reconductible, les manifestations ont rassemblé plus de 1,8 million de personnes, dont 350 000 à Paris, davantage que le 5 décembre (250 000).

Dans sa structure ensuite. Fonctionnaires, cheminots, soignants (200 établissements en lutte) étaient à nouveau en grand nombre dans la rue, tout comme les enseignants (50 % de grévistes dans le premier degré) rejoints à Paris par des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour un cortège « de la maternelle à l'université ». À leurs côtés : le secteur privé où se multiplient les actions. C'est le cas dans l'industrie du verre (Vetrotech Saint-Gobain, Keraglass...), dans les grandes enseignes du commerce, dans la métallurgie (Airbus Nantes, Stocko...) ou dans le secteur pétrolier avec 6 raffineries sur 8 en grève. Les jeunes étaient également nombreux contre la précarité étudiante et pour le retrait de la réforme.

Signe que le mouvement prend corps partout en France, le maillage territorial observé le 5 décembre se confirme. L'appel de l'intersyndicale a été fortement suivi dans les métropoles comme Nantes, Bordeaux, Toulouse, Grenoble ou Marseille, où la Cgt comptabilisait 200 000 manifestants et une soixantaine de préavis de grève reconductible dans le département. Mais les villes moyennes ou plus petites n'étaient pas en reste, avec 260 cortèges parfois impressionnantes comme à Brest (20 000), à Cherbourg (10 000), à Quimper (7 000), à Bayonne (7 500) ou à Figeac (4 000). Depuis le début, le mouvement reçoit de nombreux messages de solidarité européens et internationaux, issus de confédérations, de structures professionnelles internationales ou sectorielles nationales. Dans un message à l'intersyndicale, la Csi, pour qui le système à points « conduirait immanquablement à une baisse des pensions et à une augmentation de l'âge de la retraite », s'engage ainsi à l'« accompagner dans ce combat ». C. L. ▶

ENSEIGNANTS TOUJOURS PAS DANS LA CONFIANCE



NATHALIE SAINT-AFFRE/MAXPPP

Laissés dans le flou pendant des mois sur ce que leur réservait la réforme des retraites, mais avec la certitude de faire partie des plus lésés, les enseignants ne croient toujours pas au père Noël. L'ensemble de leurs syndicats appelaient à la journée d'action du 17 décembre, qui s'annonçait aussi bien suivie que la grève du 5 décembre, la plus importante dans l'Éducation nationale depuis 2003. Le ministre a certes reçu les organisations syndicales le 16 décembre, mais ses engagements à ce qu'il n'y ait aucune diminution des pensions pour les personnels de l'Éducation nationale ne reposent sur aucune mesure concrète ni aucune garantie. Le dispositif qui permettrait cette improbable issue ne sera décidé que bien après l'adoption de la réforme, à l'issue d'un calendrier de négociations qui s'étalera de janvier à juin 2020. Seule annonce effective : une première augmentation en 2021, après des années de gel, et une loi de programmation pluriannuelle « *qui n'est pas du genre à nous rassurer, considérant que ce qu'un gouvernement a fait, un autre peut le défaire* », rappelle la Cgt Educ'action, d'autant que « *rien n'a été annoncé sur les montants envisagés, sur les générations concernées, sur les modalités indemnitàires et sur les questions statutaires que Jean-Michel Blanquer entend pourtant lier aux discussions salariales* ».

Tous rappellent que la question des salaires doit se traiter immédiatement et indépendamment de la réforme des retraites, alors que les salaires ont déjà décroché depuis des années et ne sont pas au niveau des qualifications requises. Les personnels de l'Éducation nationale se refusent également à voir les revalorisations salariales s'individualiser, ou être conditionnées à des contreparties, en particulier à une augmentation du temps de travail. Autrement dit, l'ensemble des contentieux persistent. V. G.

CHLORDÉCONE L'ÉTAT PREMIER RESPONSABLE

Après six mois d'auditions, une commission parlementaire l'a confirmé fin novembre : l'État est bien le premier responsable d'un scandale sanitaire et environnemental majeur en Martinique et en Guadeloupe, l'empoisonnement de toute une population, des sols, des nappes phréatiques, du milieu marin côtier, par le chlordécone. L'insecticide a été utilisé massivement dans les bananeraies pendant des décennies, alors que sa toxicité était connue. Neurotoxique, perturbateur endocrinien aux effets persistants, le chlordécone a été utilisé à partir de 1972 malgré un premier avis négatif des autorités sanitaires en 1969, et son usage est resté autorisé jusqu'en 1993, malgré une interdiction en 1990 sous la pression de la Communauté européenne. Malgré aussi plusieurs alertes de l'Inra et, en 1974, une grève des travailleurs agricoles martiniquais, dont la répression fit deux morts. Les stocks ont continué à être utilisés, puisqu'en 2002, des tonnes de ce poison ont encore été récupérées sur les deux îles. Le chlordécone était interdit depuis 1976 aux États-Unis et l'Oms le classa cancérogène possible en 1979. Les Antillais exigent désormais une transparence totale sur les responsabilités et réparation – une action collective est en cours. La quasi-totalité de la population est infectée (à 95 % selon l'Inserm) et les taux de cancer de la prostate, par exemple, sont les plus élevés au monde. V. G.



THOMAS SAMSON/MAXPPP

PLASTIQUE: VINGT ANS DE TRANSITION, AU MOINS

C'est la date butoir fixée par les députés français pour l'interdiction du plastique à usage unique dans l'Hexagone. Cette « ambition » a fait l'objet d'un vote le 9 décembre, dans le cadre de la première séance d'examen du projet de loi sur l'économie circulaire. Poisson d'avril anticipé ? Le secteur de la pétrochimie freine d'emblée, rappelant que 130 000 à 150 000 emplois seraient menacés, et juge plus réaliste de progresser sur le recyclage. Les défenseurs de l'environnement rappellent pourtant que cette disposition n'est pas normative, et qu'il n'est plus temps de tergiverser pour faire face à une catastrophe déjà difficile à endiguer, en particulier dans les océans : outre les continents de déchets plastiques déjà constitués, la vie est partout menacée par l'omniprésence de microparticules ingérées par les animaux marins.

2040

COP 25

L'IMMOBILISME, FAUTE DE MIEUX



FERNANDO VILLAR/MAXPPP

« La communauté internationale a perdu une occasion importante de faire preuve d'une ambition plus grande » : le secrétaire général de l'Onu, Antonio Guterres, a été obligé de constater que la 25^e conférence des nations unies sur les changements climatiques (Cop 25) finalement tenue à Madrid, avec pour slogan « Time for action », s'est soldée par un échec cuisant. Elle s'est close le 15 décembre, avec quarante-deux heures de retard – une première – qui ont permis aux représentants des États, à défaut de réelles avancées, de ne pas reculer sur les engagements précédents. Les deux objectifs de cette Cop étaient pourtant limités. Tout d'abord, relever les objectifs de limitation des émissions de gaz à effets de serre d'ici à la fin du siècle. Seulement 80 États se sont engagés à œuvrer à l'objectif d'une limitation à + 3,2 degrés, mais on sait qu'au-delà de + 1,5 degré, des catastrophes – dont certaines déjà en cours – sont inévitables. De plus, dans les conditions actuelles, le Giec prévoit désormais une augmentation possible à + 4 voire à + 5 degrés d'ici à 2100. Par ailleurs, ces pays ne représentent que 10 % des émissions mondiales. Les plus gros émetteurs – États-Unis, Chine, Brésil, Australie, Inde, Japon – ont refusé tout nouvel accord. L'autre dossier au programme – la gestion et la régulation des droits d'émissions de carbone – n'a pas non plus permis d'envisager une transition vers des modes de production plus respectueux de l'environnement et vers un « Green New Deal » dont tout le monde parle sans vouloir être le premier à s'y engager. L'achat de droits à polluer, discutable dans son principe, permet, à défaut de mieux, aux pays les moins émetteurs de disposer de financements que les pays les plus pollueurs et les plus riches renâclent à leur verser pour les aider à se développer économiquement grâce à des technologies plus propres.

Au même moment, le Conseil européen a, pour sa part, annoncé qu'il visait la neutralité carbone pour 2050. Difficile pour les Ong et la société civile, pour les jeunes et les moins jeunes mobilisés partout dans le monde, de se montrer optimistes quant à la volonté des États – et des grandes entreprises – face à l'urgence climatique. La Cop 26 aura lieu à Glasgow (Écosse), mais pas sûr qu'il reste du monde pour croire que les solutions pour sauver la planète y sont réellement débattues... V. G.

SANTÉ TOUJOURS SUR LA BRÈCHE

À l'appel de toutes les organisations syndicales et collectifs de soignants mobilisés depuis mars, les personnels de santé avaient prévu une nouvelle journée d'action le 17 décembre, dans cette période particulièrement sous tension dans les services, rien dans les mesures annoncées par le gouvernement ne laissait penser que les conditions d'accueil et de fonctionnement des établissements allaient s'améliorer, et les mesures de revalorisation ciblées pour certains soignants ont même été ressenties comme des formes de mépris par les personnels.

À partir du 10 décembre, à l'appel de l'intersyndicale nationale des internes, ces derniers sont entrés en grève illimitée, pour rappeler que les conditions de leur formation ne sont plus remplies. L'hôpital ne peut plus fonctionner sans eux pour boucher les trous : il leur arrive d'enchaîner les gardes et de cumuler un « temps de travail délirant », qui plus est seuls en poste, en prenant de plus en plus de risques professionnels et pour leur santé. Le 15 décembre, plus de 660 médecins hospitaliers ont par ailleurs signé une tribune dans *Le Journal du dimanche*. Ils y affirmaient leur soutien au mouvement, menaçaient de démissionner faute de pouvoir encore exercer leur métier correctement, et demandaient un plan d'urgence vraiment à la hauteur des besoins... V. G.



MAXIME LEGAT/MAXPPP

RETRAITÉS DEUX RAISONS DE SE MOBILISER

Le 17 décembre, c'est en réponse à un appel unitaire de neuf de leurs organisations que, comme le 5 et le 12, les retraités sont descendus dans la rue. Cgt, Fo, Cgc, Cftc, Fsu et Solidaires soulignent leurs raisons de se mobiliser : la défense du pouvoir d'achat des retraités, aujourd'hui et demain. Tous sont en effet menacés par le même problème : une conception uniquement comptable du système français des retraites. La limitation du budget qui devrait leur être demain consacré en est sans doute le meilleur exemple. Ce projet signifie d'ores et déjà une baisse du pouvoir d'achat des pensions puisqu'il est annoncé que leur hausse, l'an prochain, se limitera à 1 % pour les pensions inférieures à 2000 euros et à 0,3 % pour les autres, alors que la hausse des prix devrait être située entre 1,2 % et 1,4 %. Associations et syndicats ont donc appelé leurs adhérents à « se joindre dans l'unité la plus large à toutes les initiatives pour mettre en échec la politique de régression de notre pouvoir de vivre », rappelant par ailleurs qu'elles réclament un plan pour la perte d'autonomie à la hauteur des enjeux. M. H.

1 800

Après les manifestations massives du 5 décembre, la journée interprofessionnelle du 17 décembre a largement confirmé l'ampleur de l'opposition à la réforme des retraites du gouvernement. Dans la santé, les défilés des personnels pour davantage de moyens pour l'hôpital ont attesté d'une même détermination.

ÉTUDIER
TRAVAILLER

ÉTUDIER
TRAVAILLER

RÉFORME 3 CADRES SONT CO

REFUS GLOBAL D'UNE RÉGRESSION GLOBALE

Hospitaliers, cheminots, conducteurs de la Ratp, retraités et lycéens, avocats et enseignants...

Au 13^e jour de grève de la Sncf et de la Ratp, la journée interprofessionnelle d'action du 17 décembre aura démontré avec éclat le caractère général, interprofessionnel et intergénérationnel du refus de la réforme. La tentative gouvernementale de ramener le problème aux seuls régimes particuliers aura fait long feu.

000

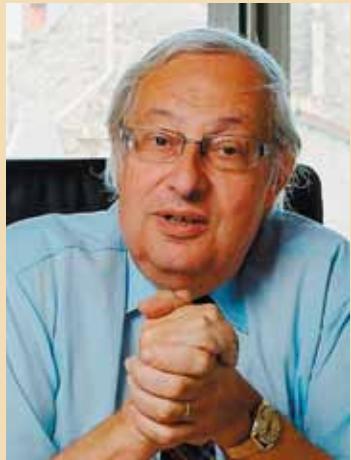


ISOLEMENT GOUVERNEMENTAL

C'est une première : l'ensemble des organisations syndicales ont défilé ensemble, à l'exception symbolique de la capitale. À Paris, le défilé était scindé pour marquer la distance entre ceux qui refusent le « code génétique » de cette réforme et ceux qui limitent leur critique à la seule question de l'âge pivot. Cette « désunion dans la proximité » marque l'isolement gouvernemental et pourrait esquisser d'autres possibles dans les rapports de force inter et intrasyndicaux.

ENTRE « ÉCOUTE ATTENTIVE » ET « DÉTERMINATION »...

Au lendemain de l'intervention provocatrice du Premier ministre devant les députés, le gouvernement multipliait les postures d'« ouverture », d'« écoute » et de « dialogue ». Mais pour les cheminots, les personnels de santé ou les enseignants, massivement investis dans leurs mobilisations, cet « acte II » du conflit ne débouche que sur la « détermination » à ne rien négocier. Au-delà des évolutions possibles des formes du conflit, l'agenda du début 2020 portera la marque de la fin 2019...



DR

**ENTRETIEN
AVEC
BERTRAND BADIE**
PROFESSEUR ÉMÉRITE
À SCIENCES PO PARIS,
AUTEUR DE *QUAND LE SUD
RÉINVENTE LE MONDE. ESSAI
SUR LA PUISSANCE DE LA
FAIBLESSE* (LA DÉCOUVERTE,
2018) ET *L'HÉGÉMONIE
CONTESTÉE* (ODILE JACOB, 2019).

**«C'est un système
qui est mis en
procès. Un système
qui a confisqué
la parole
et a organisé
l'inefficacité
du politique.
Un système qui,
sous prétexte
d'impératifs fixés
par des docteurs
en économie,
étouffe la question
sociale»**

MONDIALISATION ACTE II

Les mouvements de contestation se multiplient en France, mais aussi en Algérie, au Chili, à Hong Kong, au Liban, en Iran ou encore en Équateur. Que nous apprennent-ils du monde comme il va ?

– Options: Quelle analyse le spécialiste des relations internationales que vous êtes fait-il des mouvements sociaux qui se développent partout dans le monde ?

– **Bertrand Badie:** Leur simultanéité ne peut être tenue pour une simple coïncidence. Elle confirme plutôt que le social a rattrapé l'agenda international pour venir se loger en son cœur même. Ces mouvements le soulignent: la question internationale qui, jusque-là, plongeait ses racines dans les seuls jeux diplomatiques traditionnels se construit désormais autour de dynamiques sociales tout à fait nouvelles.

– Que voulez-vous dire ?

– Quand on regarde de près les conflits internationaux actuels, force est de constater qu'ils s'expliquent davantage par la pression de l'extrême pauvreté, par l'insécurité alimentaire ou environnementale, que par la compétition entre États. La guerre au Sahel en est l'un des meilleurs exemples. C'est par la désertification et les concurrences entre territoires, par la décomposition du lien social que s'explique, en premier lieu, la déstabilisation de la zone. Les principaux ressorts de la conflictualité moderne relèvent de la question sociale.

– Considérez-vous que les manifestations que l'on retrouve aujourd'hui aux quatre coins de la planète en constituent une autre traduction ?

– Tout à fait. Et ce même si, bien sûr, les contextes dans lesquels elles se développent varient d'un lieu à l'autre. Les gilets jaunes sont le miroir de l'histoire particulière de la société française. Le processus qui explique les manifestations qui se développent à Hong Kong,

à Alger, à Beyrouth ou à Bagdad est d'une tout autre nature. Il appartient à des pays qui ont été confrontés à des interventions étrangères, qui sont dotés d'institutions qui n'ont pas été choisies par le peuple mais ont été importées. L'environnement est autre. Mais, entre toutes ces situations, plusieurs points communs émergent: une même volonté de «dégagisme» alimentée par la dénonciation de pouvoirs jugés corrompus et incompétents, et une même remise en cause de ce libéralisme qui se voulait définitif. Souvenez-vous: 1989, la chute du Mur et ces discours sur la fin de l'histoire confondant mondialisation et hégémonie des marchés... Ce projet est exactement celui dont les manifestants ne veulent plus. Pour tous, les chefs d'accusation sont les mêmes. C'est un système qui est mis en procès. Un système qui a confisqué la parole et a organisé l'inefficacité du politique. Un système qui, sous prétexte d'impératifs fixés par des docteurs en économie, étouffe la question sociale qui, depuis un siècle, a été au cœur de notre histoire et que l'on voudrait aujourd'hui réduire à une simple question de «ruissellement».

– Un même contexte et un même rejet du «système»: ces mouvements se rassemblent-ils aussi autour de revendications communes ?

– Des revendications en tant que telles, des revendications susceptibles d'être négociées? Non. Et c'est bien le problème. On sait comment changer un gouvernement, on sait moins comment changer un «système». Qu'est-ce d'ailleurs qu'un système? En cette fin d'année 2019, la contestation est moins revendicative qu'expressive. Elle dit un malaise. Elle désigne un modèle

qui pensait pouvoir s'imposer en ignorant les conditions sociales dans lesquelles les sociétés évoluent. De ça, les manifestants ne veulent plus.

– Sans pouvoir avancer d'alternative ?

– Au moins, le problème est identifié. Avant, la politique était au centre du jeu. C'était le dur ; le social était le mou, le subalterne. Nous sommes entrés dans un autre monde. Désormais, le politique est devenu instable, incertain, et le social est doté de capacités plus fortes. Dans le nouveau face-à-face entre le politique et le social, ce dernier l'emporte largement. Pour preuve, la situation à laquelle le pouvoir iranien doit faire face, y compris à Beyrouth ou à Bagdad. Le pays est plus déstabilisé par le mouvement de protestation qui se développe en Irak que par la diplomatie américaine.

– C'est ce retour du social qui vous fait annoncer l'acte II de la mondialisation ?

– Oui.

– Un moment, diriez-vous, comme il n'en a jamais existé dans l'histoire ?

– Rien n'est jamais inédit. Mais la situation dans laquelle nous sommes est très différente de celle qui, par exemple, a caractérisé les révolutions de 1848, comparaison tentante puisque cet instant historique est souvent qualifié de « Printemps des peuples ». La révolution de 1848, en France, s'était développée autour d'idéologies construites et précises. Elle portait une revendication nationale. Elle était constitutionnaliste, réclamait l'émergence d'un État de droit et portait, dans sa phase dernière, une profonde aspiration au socialisme. Ce soubassement idéologique est totalement absent aujourd'hui. Une fois encore, qu'ils soient chiliens ou français, algériens ou chinois, les manifestants n'ont pas de véritable modèle de substitution à avancer. S'il peut y avoir un sentiment de solidarité entre des peuples qui sont engagés dans le destin commun de la mondialisation, force est de constater qu'ils portent moins un contenu qu'une expression d'exaspération.

– Que peut-il en sortir ?

– C'est toute la question. Nous l'avons vu, le plus souvent, ils n'ont pas de revendications précises, ni de leaders, ni d'organisations capables de les représenter. C'est peut-être leur plus grande faiblesse. La dissolution du social qui a caractérisé ces « Trente Malheureuses », de 1989 à

aujourd'hui, a accompagné un libéralisme triomphant, laissant les mouvements sociaux orphelins.

– En organisant leur impuissance, volontairement ou non, les États n'ont-ils pas tout fait pour qu'il en soit ainsi ?

– Le désengagement de l'État s'est organisé sur le déni du social. Quand l'impérialisme économique prime sur tout le reste, plus rien ne peut être négociable. Et les corps intermédiaires chargés de passer des compromis en sortent forcément affaiblis. C'est dans les pays où la tradition étatique était la plus forte que les conséquences les plus graves se sont fait sentir. Quelles perspectives dès lors ? L'acte I de la mondialisation a été suffisamment corrosif pour empêcher maintenant un simple retour à l'ultralibéralisme. Mais d'autres options inquiètent. Partout le néonationalisme menace. En Pologne, en Hongrie et en Autriche, il a pris le pouvoir.

En Italie et même en France, il est à ses portes. Cette dérive nationaliste ne peut qu'ajouter de la crise à la crise. Le social doit se penser dans un contexte mondial. Comment imaginer gouverner les flux migratoires ou résoudre la crise climatique pays par pays ? S'il ne peut exister de régime mondial unique, on ne peut plus concevoir pour autant des politiques sur le strict plan national. C'est devenu impossible. Dans son livre *La Troisième Guerre mondiale est sociale*, Bernard Thibault ne dit d'ailleurs pas autre chose.

– Pensez-vous que la situation actuelle peut-elle aider à cette prise de conscience ?

– Nous sommes entrés dans une phase nouvelle qui doit nous amener à comprendre que l'avenir du monde est aujourd'hui gouverné par des enjeux sociaux beaucoup plus importants que la question des missiles nord-coréens. Plus que jamais, les relations internationales dépendent de la tectonique des sociétés. Le risque n'est plus dans la concurrence entre les grandes puissances mais dans la déstabilisation du lien social telle qu'on l'observe un peu partout. Certains, par l'usage de mots faciles comme « terrorisme », « fanatisme », « radicalisation », tentent d'occulter ces tragédies sociales. S'il existe bien sûr, derrière ces phénomènes, des entrepreneurs spécialisés qui cherchent à tirer parti de la misère, les faits sont là : on ne peut imaginer pouvoir vivre en paix dans un univers mondialisé où le Pib annuel par habitant est à ce point inégal, variant de 106 000 dollars au Luxembourg à 712 dollars en République centrafricaine ! L'urgence n° 1 est donc de comprendre ce qui alimente les violences. Elle est d'y apporter les réponses sociales appropriées. Ce n'est pas en envoyant la troupe que l'on résoudra les problèmes. Pas plus qu'on ne le pourra en se fermant au monde. Si, au XIX^e siècle, la nation a pu signifier « exigence démocratique », « lutte contre l'absolutisme » et « conquête sociale », elle est aujourd'hui synonyme de repli et de rejet de l'autre. Et cette dérive est malheureusement alimentée par un populisme qui empêche de concevoir une posture ouverte sur les nouvelles réalités mondiales. Il faut faire le pari qu'une autre mondialisation est possible. Une mondialisation alliant réinvention du social, sens restauré de la solidarité et exigence d'une gouvernance globale fondée sur la réduction des inégalités mondiales.

Propos recueillis par Martine HASSOUN



NATHALIE SAINT-AFFRE/MAXPPP

RETRAITES

UNE RÉFORME SOURDE AUX INQUIÉTUDES

TOUTES LES CLASSES D'ÂGE, TOUTES LES PROFESSIONS, DU PUBLIC COMME DU PRIVÉ, SONT CONCERNÉES PAR LES MESURES ANNONCÉES PAR LE PREMIER MINISTRE.

Que les personnes «se rassurent»: c'est en substance le message qu'a voulu faire passer Édouard Philippe lors de la présentation, au Conseil économique, social et environnemental (Cese), du système universel de retraite à points. Rassurer les générations qui ne seront pas concernées, celles nées avant 1975; rassurer aussi celles d'après, pour qui «la carrière effectuée jusqu'à 2025 donnera lieu à une retraite calculée sur les anciennes règles»... La logique est curieuse: si le nouveau système promet d'être véritablement «plus juste», pourquoi chercher à rassurer ceux qui n'en «bénéficieront» pas, en totalité ou en partie? C'est que le Premier ministre se trouve contraint de jouer les équilibristes pour tenter de masquer les conséquences de ce qui constitue l'essence même de la réforme: un calcul de la retraite sur la totalité de la carrière dans un système «à cotisations définies» qui, privé des ressources nécessaires à son financement, ne peut aboutir qu'à une baisse des pensions.

* À consulter dans son intégralité sur <https://reforme-retraite.info/decryptage>

Tout le monde, en réalité, serait perdant, analyse la Cgt. Dans, un communiqué, elle dénonce une allocution qui «confirme et agrave les propositions contenues dans le rapport Delevoye». En intéressant, en totalité, «la génération 2004 qui a 15 ans aujourd'hui et qui aura 18 ans en 2022», elle reporte sur les jeunes les effets à venir. Les personnes qui ne sont pas concernées par le système à points, les plus proches de la retraite, seraient aussi fortement pénalisées par les économies de court terme, en particulier par le nouvel âge d'équilibre fixé à 64 ans en 2027. Un âge d'équilibre qui, d'ailleurs, interviendrait dès le 1^{er} janvier 2022 selon un mécanisme détaillé dans le dossier remis à la presse: à cette date, il serait fixé par la loi à 62 ans et 4 mois, puis reculerait de 4 mois par an. Quel que soit le nombre de ses annuités, toute personne subirait une décote si elle part avant cet âge: le malus – définitif – serait de 5% par an «afin d'assurer la neutralité actuarielle du système». Pour une retraite de 2000 euros, ce sont 100 euros en moins, tous les mois. Les femmes, souligne la Cgt, seront également perdantes, quoi qu'en dise le Premier ministre.

Édouard Philippe n'hésite pourtant pas à affirmer qu'elles seront «*les grandes gagnantes du système universel*». Mais au prix d'un certain nombre d'oubli, d'approximations et de supposées avancées sociales qui n'en sont pas. Certes, il évoque à juste titre le poids des inégalités salariales, en oubliant que l'égalité salariale entre les femmes et les hommes est déjà prévue par la loi, toujours remise à plus tard. Certes, il fait le constat de la faiblesse des pensions des femmes, mais sans dire qu'elle est aussi la conséquence des réformes passées.

Un système qui pénalise les femmes

Comment, dans ces conditions, pourraient-elles y gagner, même plus que les autres? Édouard Philippe avance deux mesures pour les convaincre: une majoration de 5% dès le premier enfant et la préservation de la réversion, voire son «amélioration» avec la garantie, au conjoint survivant, de 70% des ressources du couple.

Il «oublie» pourtant de dire que le nouveau système prévoit la suppression des

majorations de trimestres par enfant (8 dans le privé et 4 dans le public). Il ne dit pas non plus que la réversion, dont 90 % des bénéficiaires sont des femmes, ne serait plus accessible avant l'âge de 62 ans, contre 55 ans aujourd'hui ; elle ne serait, par ailleurs, attribuée qu'aux couples mariés, excluant de son bénéfice les couples qui ont divorcé. En réalité, les femmes seront directement pénalisées par les principes centraux de la réforme, montre l'Ugict-Cgt dans un décryptage* du discours d'Édouard Philippe. À savoir, en particulier, la prise en compte de toute la carrière au lieu des 25 meilleures années dans le privé, système qui fera payer au prix fort les périodes de temps partiel et d'interruption pour charges familiales. Les exemples européens ont montré que les femmes, aux côtés des plus bas revenus, ont été les populations les plus fragilisées par un système à points calculé sur le salaire moyen de toute la carrière.

Hauts revenus : vers la capitalisation

Dans ce contexte, Édouard Philippe a beau jeu de railler les arguments des opposants à la réforme qui feraient, selon lui, de la «littérature», s'agissant en particulier de la contribution des plus hauts revenus. Il le dit ainsi : «*Au-delà de 120 000 euros, les plus riches paieront une cotisation de solidarité plus élevée qu'aujourd'hui, qui financera des mesures de solidarité pour tout le monde*» : environ 10 % des cadres sont concernés. Jusqu'à présent, montre le décryptage de l'Ugict-Cgt, les cadres supérieurs cotisent obligatoirement pour la retraite jusqu'à huit plafonds de la sécurité sociale ; avec la réforme, ils ne cotiseraient plus que jusqu'à trois plafonds. C'est, note en substance l'Ugict, un affaiblissement du système par répartition et la voie grande ouverte à la capitalisation pour ces cadres qui subiraient une perte majeure de droits. Dans le même esprit, le Premier ministre se félicite de l'instauration d'une pension minimale de 1 000 euros net par mois pour une carrière complète au Smic. Mais rien ne précise ce que sera la définition d'une carrière complète dans le nouveau système. Le gouvernement «*ira même plus loin*», dit-il encore avec «*un minimum de pension qui sera garanti par la loi à 85 % du Smic dans la durée et évoluera comme celui-ci*». Le seul problème est que cette avancée sociale, présentée comme telle dans le cadre de la réforme, est déjà inscrite dans la loi : elle n'a rien à voir avec l'application du système universel à points.

Christine LABBE

CANADA VERS LA SEMAINE DES QUATRE JOURS ?

Courrier international rapporte que, d'après un récent sondage paru dans le quotidien *Globe and Mail*, 88 % des Canadiens seraient favorables à la semaine de quatre jours. Un score nettement plus élevé qu'en France, où seuls 60 % des employés l'accepteraient. Les heures supplémentaires sont nombreuses outre-Atlantique, puisque les salariés en feraient en moyenne quatre par semaine : 21 % pour la «*simple envie de travailler davantage*», selon le sondage, 22 % en raison d'une «*charge de travail trop importante*» et 37 % par nécessité : pour se conformer à la «*culture d'entreprise*». Les salariés obtiendront-ils satisfaction ? *Globe and Mail* rapporte qu'en expérimentant la semaine de quatre jours, Microsoft Japon aurait, en un mois, augmenté sa productivité de 39,9 %

MONDE SYNDIQUER PARTOUT LES CADRES

IndustriAll se rend à l'évidence : il faut accroître les efforts pour l'organisation des personnels d'encadrement. «*La numérisation, la connectivité, l'intelligence artificielle et les technologies de pointe comme l'impression 3D, les nanotechnologies et la biotechnologie signifient que de plus en plus de travailleuses et de travailleurs seront payés pour leur connaissance de ces technologies et moins pour leurs compétences physiques. Cette transformation s'observe par l'importance qu'occupent désormais les emplois de cols blancs. Pour que le mouvement syndical reste pertinent et efficace à l'avenir, nous devons réussir à syndiquer un nombre croissant de cols blancs*», déclare la fédération syndicale internationale qui, pour avancer, propose quelques pistes d'actions sur son site.

* «*La syndicalisation des cols blancs*», 15 novembre 2019, [Industriall-union.org](http://industriall-union.org)



GRANDE BRETAGNE «PROCHAIN DÉPART, LE 27 DÉCEMBRE»

C'est avec humour que les conducteurs et contrôleurs de la South Western Railways, la compagnie ferroviaire du sud-ouest de l'Angleterre, ont commencé le 1^{er} décembre un mouvement de grève de vingt-sept jours. «*Prochain départ, le 27*» annonçaient les panneaux d'information aux usagers, en bout de quai. Motif de la mobilisation : la mise en circulation de nouvelles rames qui permettront aux conducteurs d'actionner seuls les portes, et donc de se passer à terme d'un second agent à bord. Une organisation que le syndicat Rail, Maritime and Transport (Rmt) refuse, aussi bien pour les conditions de travail à venir des agents et que pour la sécurité des voyageurs. Ce conflit s'annonce comme l'un des plus longs de l'histoire récente du pays.

Mouvement social les possibles. . .

Le sans fin du toujours moins

Ce n'est pas parce qu'ils travaillent bien qu'ils ne doivent pas faire l'objet d'économies. Le propos résume la philosophie gouvernementale à l'égard des services publics. À Radio France, de trajectoires financières non respectées en plans stratégiques, la logique financière s'oppose ainsi à celle de l'entreprise et semble sans fin. Confronté à un plan stratégique de 40 millions d'économies supplémentaires pour financer à la fois les investissements dans la transition numérique et faire face à « l'augmentation mécanique des charges », le Snj-cgt met en avant l'existence d'autres approches budgétaires possibles.

Libéralisme : les penseurs de l'après

Et si on supprimait la propriété privée ? Et si on pensait « biens communs » ? Et si la propriété devenait « sociale et temporaire » ? Sur fond de 40 ans d'échecs sociaux et de crispations politiques, la pensée économique tente de se dégager des entraves néolibérales. Cela se traduit par une multiplication d'études et une profusion éditoriale. Entre la priorité donnée à la lutte contre les inégalités et celle que mérite la transition écologique, les économistes, parmi lesquels un grand nombre de français, construisent les conditions d'un imaginaire collectif adossé à d'autres indicateurs...

Les moyens de l'urgence sociale

Les reculs gouvernementaux face au mouvement des gilets jaunes, face aux mobilisations autour de l'hôpital, ne satisfont pas les demandes formulées mais elles montrent que les politiques d'austérité ne sont pas inflexibles. Le regain revendicatif actuel pose avec une acuité nouvelle la question de l'articulation entre mouvement revendicatif et outils financiers à mobiliser. Notre table ronde avec Alexandre Derigny, Frédérique Landas et Valérie Lefebvre-Haussman, animée par Pierre Tartakowsky.



CHRISTOPHE PETIT TESSON/MAXPPP



S O M M A I R E

RADIO FRANCE
ÉCONOMIES :
UNE LOGIQUE SANS FIN ?
PAGES 17 À 19

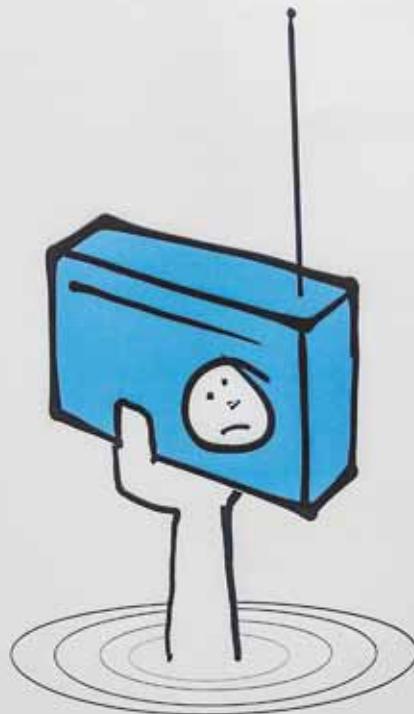
REPÈRES
PAGE 20

POINT DE VUE
SÉCURITÉ SOCIALE :
TROP DE FRAUDES ?
PAGE 21

FINANCEMENT
AVENIR DES RETRAITES,
À QUELLE SAUCE...
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24 À 27

RADIO FRANCE



EN COLÈRE

Économies: une logique sans fin?

« Radio dedans dehors. » Pour garder le lien avec leurs auditeurs, les salariés de Radio France font avec ce qu'ils ont de mieux: le son, le reportage, le montage, l'information. L'initiative du collectif destiné à faire vivre la mobilisation « de l'intérieur » est inédite: un podcast¹ dit « natif » fait par des grévistes, une émission audio qui n'a pas été préalablement diffusée à l'antenne mais créée spécifiquement pour le Web. En ce premier jour de grève, lundi 25 novembre, le podcast met habilement en relief le contraste entre le quotidien des salariés au travail, les craintes qu'ils expriment et les propos enthousiastes de Sibylle Veil sur la maison qu'elle préside. Et c'est vrai, Radio France va bien, en apparence. Première radio de France et première sur les supports numériques selon Médiamétrie, son budget est à nouveau à l'équilibre. Elle se trouve pourtant mise à l'épreuve d'un plan d'économies de 60 millions d'euros qui, s'il devait être appliqué, se traduirait par 299 suppressions de postes.

Pourquoi? C'est que le budget a ses raisons... ainsi explicitées par Édouard Philippe sur France Inter: « *Parce nous demandons à ceux qui gèrent de l'argent public de faire des économies. Cela vaut pour Radio France, mais aussi pour d'autres services publics tout aussi importants.* » De trajectoires financières non respectées en plans stratégiques, la logique financière s'oppose ainsi à celle de l'entreprise et semble sans fin: « *Ce n'est pas le premier plan d'économies que l'on subit*, explique ainsi Lionel Thompson, journaliste à France Inter et élu Snj-Cgt au conseil d'administration de Radio France. *En 2015 déjà, les salariés ont fait une longue grève pour se battre contre une réduction du budget et des emplois qui a dégradé les conditions de travail, réduit les reportages, affaibli la production de fictions... L'intensification du travail a placé les salariés à la limite du possible.* » C'est dans ce contexte qu'intervient le nouveau plan stratégique pour la période 2020-2022. Aux 20 millions d'euros demandés par l'État, il ajoute 40 millions d'économies supplémentaires pour financer à la fois les investissements dans la transition numérique et faire face à ...

Pour Radio France, de projets non respectés en plans stratégiques, la logique financière s'oppose à celle de l'entreprise et semble sans fin.

1. À écouter sur la page Facebook du collectif ou sur www.snjcgt.fr

2. Avis n°274 de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale sur le Pif 2018.

Économies : une logique sans fin ?

... l'«*augmentation mécanique des charges*», en particulier salariales. Cela représente, au total, 10 % du budget annuel de Radio France. Formation durement touchée par le plan de départs volontaires, le chœur illustre cet affaiblissement rapide du service public radiophonique : 114 chanteurs en 2015, 93 aujourd'hui, 60 à partir de 2020. À ce rythme, il n'aura bientôt plus de «*symphonique*» que le nom. Mais c'est tout Radio France qui est concernée. Ce plan est «*dangereux*» pour sa «*pérennité et chacun des salariés*», explique ainsi la Cgt de Radio France qui a appelé, à partir du 25 novembre, à une grève reconductible. Suppression de 16 postes de réalisateurs et de 25 postes de techniciens à France Culture; fin des informations sur Fip; fermeture des bureaux régionaux de Toulouse et Marseille; réduction d'un tiers des effectifs des services de documentation, mais aussi de ceux de la direction d'établissement, depuis le standard téléphonique jusqu'au service de nettoyage... Il sera difficile, dans ces conditions, de maintenir la qualité du service public radiophonique, préservée aujourd'hui grâce au surinvestissement des salariés en poste.

Numériser ? Chaque mois, les podcasts de Radio France sont téléchargés environ 60 millions de fois. Peut-être faut-il faire davantage pour répondre à la révolution des usages, mais pas au prix de la destruction du cœur de métier.

Numérique : pourquoi, avec quels moyens ?

C'est l'ensemble du plan stratégique qui est rejeté par les salariés, soutenus notamment par le Snj-Cgt et par le Snrt-Cgt. Dans toutes ses dimensions : les «charges» salariales d'abord

pour lesquelles il faudrait économiser 16 millions d'euros. «*Si la masse salariale est importante – environ 60 % du budget –, c'est parce que tout est produit en interne*», explique Lionel Thompson. En outre, une expertise du cabinet Tandem présentée au Cse central a contredit la projection retenue par la direction pour justifier la hauteur des économies. Celles-ci, note en substance le cabinet, sont «*surdimensionnées*», la hausse mécanique des charges étant plus proche de 8 millions d'euros. La transition numérique ensuite, portée par 20 millions d'euros d'investissements. Comme si, d'ailleurs, les salariés de Radio France avaient jusqu'à présent travaillé hors du monde : chaque mois pourtant, les podcasts de Radio France sont téléchargés environ 60 millions de fois. Peut-être faut-il faire davantage pour répondre à la révolution des usages. «*Mais certainement pas au prix de la destruction de notre cœur de métier*», explique l'élu Cgt pour qui «*la pertinence de la stratégie numérique doit au moins être discutée et les investissements, accompagnés par l'État.*» Mais la direction refuse de discuter d'une «stratégie» qui s'inscrit, en outre, dans la préparation d'un projet plus global visant à regrouper Radio France, France Télévision, France Médias Monde et l'Ina dans une holding France Médias. Une sorte de «*Bbc à la française*», s'est félicité Franck Riester, ministre de la Culture. Mais avec quels moyens ? L'audiovisuel public, et singulièrement la radio dont l'essentiel des ressources provient de la contribution à l'audiovisuel public (Cap, dite aussi «*redevance télé*») «*a d'abord besoin d'être conforté financièrement*», réagit le Snj-Cgt. Ce n'est pas le signal qui est donné, les choix faits par le gouvernement remettant en cause la légitimité d'un service public supposé «*trop cher*». Déjà l'une des plus faibles d'Europe, la redevance doit ainsi baisser de 139 à 138 euros par an, prévoit le projet de loi de finances 2020, contre 165 euros Royaume-Uni ou 210 en Allemagne. Pour Radio France, qui perçoit 18 % de cette contribution, cela représente environ 25 euros par foyer assujetti.

Refonder la contribution à l'audiovisuel public

C'est encore trop, pour Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, qui a récemment proposé sa suppression. Avec deux conséquences : une menace sur l'indépendance de l'audiovisuel public aujourd'hui assurée par une taxe «*affectée*»; une incertitude sur la pérennité de son financement, alors tributaire des dotations aléatoires du budget général de l'État. Partout où a été fait ce choix, cela a contribué, montre un Avis de l'Assemblée nationale, à





Supprimer la redevance ?
Partout où ce choix a été fait, il a contribué à rendre déficitaires les opérateurs de l'audiovisuel public, au point qu'ils ne puissent plus garantir l'accomplissement de leurs missions.

«rendre déficitaires les opérateurs de l'audiovisuel public, au point qu'ils ne puissent plus garantir l'accomplissement de leurs missions» comme informer, éduquer, divertir ou soutenir la liberté de création. Aujourd'hui en sommeil, cette proposition ressurgira inévitablement, du fait en particulier du rattachement de la Cap à la taxe d'habitation, en voie de suppression.

Ce n'est pas sa seule faille. *«Si la redevance est un impôt "affecté" à un financement particulier, elle n'est pas isolée du système fiscal dans son ensemble, système critiqué pour son manque de justice et d'efficacité»*, prévient Michaël Wicke, secrétaire fédéral de la Cgt-Finances. Et c'est le cas de la Cap, souvent mal comprise : payée par ceux qui déclarent posséder une télévision,

elle ne l'est pas par ceux qui utilisent d'autres supports numériques, notamment les catégories supérieures qui ont les moyens financiers de se les offrir. Selon une enquête de Médiamétrie (2018), plus de 2 millions de Français disent ainsi regarder la télévision uniquement sur un ordinateur, un mobile ou une tablette.

C'est ce qui explique en grande partie l'obsolescence d'un impôt qui ne tient pas compte des nouveaux usages. Si la Cap n'est qu'une partie du problème du financement de l'audiovisuel public, deux pistes sont en débat pour la pérenniser et l'adapter : soit, comme en Allemagne ou en Italie, une «universalisation» de la contribution qui déconnecterait le prélèvement de l'outil de réception ; soit, comme au Royaume-Uni, un élargissement de son assiette aux nouveaux supports. *«Il faut en effet réfléchir à un élargissement de l'assiette pour l'adapter aux nouveaux usages, donc potentiellement l'étendre à des foyers qui ne la paient pas aujourd'hui, sur critères sociaux»*, souligne Michaël Wicke. En 2015, une étude a montré que l'option «à l'anglaise» permettrait d'assujettir 720 000 foyers supplémentaires pour un produit d'environ 98 millions d'euros. Des marges de manœuvre existent. Elles dépendent des choix politiques et fiscaux qui seront faits pour soutenir durablement le service public audiovisuel dans toute l'étendue de ses missions.

DES MARGES DE MANŒUVRE EXISTENT. ELLES DÉPENDENT DES CHOIX POLITIQUES ET FISCAUX QUI SERONT FAITS POUR SOUTENIR DURABLEMENT LE SERVICE PUBLIC AUDIOVISUEL DANS TOUTE L'ÉTENDUE DE SES MISSIONS.

Christine LABBE

Web

- Laurent Cordonnier, «Pourquoi les économistes se sont-ils trompés à ce point?», *L'Économie politique* n°50, 2^e trimestre 2011.
- Élio Laurent, «La croissance résiste», à retrouver sur Alternatives-economiques.fr, 13 novembre 2019.
- «France, portrait social», Insee, 19 novembre 2019, à retrouver sur Insee.fr.
- Tous les documents des Économistes atterrés, à retrouver sur Atterres.org.

Biblio

- Thomas Piketty, *Capital et Idéologie*, Seuil, 2019.
- Thomas Porcher, Henri Landes, *Le Déni climatique*, 2015.
- Fondation Copernic (dir.), *Manuel indocile de sciences sociales, pour des savoirs résistants*, La Découverte, 2019.
- Abhijit V. Banerjee et Esther Duflo, *Repenser la pauvreté*, Seuil, 2012.
- Thomas Porcher, *Traité d'économie hérétique. Pour en finir avec le discours dominant*, Fayard, 2018.

INÉGALITÉS SI ELLES N'EXISTAIENT PAS

Avec des taux d'activité inférieurs de 10 points à ceux des hommes, des temps partiels supérieurs de 20 points et une probabilité plus faible d'accéder aux 10 % des salaires les plus élevés, les femmes continuent d'être les premières victimes des inégalités sur le marché du travail. Elles sont suivies dans cette contre-performance par les hommes descendants d'immigrés africains, qui ont une probabilité d'être au chômage supérieure de 7 points aux hommes sans ascendance migratoire.

Que gagnerait la société française à lutter contre ces inégalités ? Beaucoup. C'est ce que révèle une étude réalisée par France stratégie. En simulant les effets d'un alignement de la situation en

emploi de ces personnes sur la situation moyenne observée dans le reste de la population de même classe d'âge, l'organisme assure que le coût des seules inégalités d'accès à l'emploi et aux postes qualifiés s'élève à 150 milliards d'euros. À elle seule, la convergence des taux d'emploi permettrait une augmentation de 3 % de la population en emploi, soit 608 000 postes supplémentaires, à 93 % féminins. En y ajoutant l'effet convergence des temps de travail, l'augmentation estimée monterait à 4,5 %, soit 974 000 emplois à temps plein. Les gains en termes de valeur ajoutée seraient massifs. Ils représenteraient une augmentation de 3,6 % à 14,1 % du Pib.

ÉVASION FISCALE AVEC L'ARGENT GAGNÉ

Parmi les 200 plus grandes multinationales, 180 sont présentes dans au moins un paradis fiscal présent sur la planète. Toutes ne sont pas américaines. Pour preuve, les 20 premières banques européennes y ont enregistré en 2015 plus d'un quart de leurs bénéfices, soit l'équivalent de 25 milliards d'euros. Une politique dévastatrice qui, dans les pays riches, «saigne à blanc l'État-providence» et enfonce les pays pauvres dans la pauvreté, dénonce Oxfam International. L'Ong a fait le calcul : l'évasion fiscale coûte à ces pays plus de 90 milliards de dollars par an. Avec cette somme, les 124 millions d'enfants non scolarisés dans le monde pourraient recevoir

une éducation, tandis que les services de santé pourraient, chaque année, sauver la vie de près de 8 millions de mères, de nourrissons et d'enfants. À elle seule, l'Afrique subit un manque à gagner de près de 13 milliards d'euros. Une somme qui permettrait de financer les soins de santé nécessaires pour sauver la vie de 4 millions d'enfants et d'employer suffisamment de personnel enseignant pour assurer la scolarisation de tous les enfants du continent. Malgré cela, au printemps dernier, l'Union européenne a retiré cinq territoires de sa liste noire des paradis fiscaux : le Panama, Hong Kong, l'île de Man, Jersey et Guernesey.

RÉSEAU LIBRA NE PASSE PAS

Facebook parviendra-t-il, comme il l'espère, à lancer libra, sa cryptomonnaie, d'ici le mois de juin 2020 ? Rien n'est moins sûr. «Nous aurons beau être prêts technologiquement parlant, le volet réglementaire reste porteur d'une grande incertitude», confiait il y a peu, au *Financial Times*, Dante Disparte, l'un des administrateurs de l'association Libra, des propos repris par *Courrier international*. Une inquiétude compréhensible. La monnaie, qui ambitionne de permettre des échanges de toutes natures en usant du réseau transnational créé par la multinationale du net, a déjà perdu le soutien de Paypal, de Mastercard et de Visa. Par ailleurs, lors du sommet du G7 Finances qui s'est tenu mi-octobre à Washington, un accord entre les ministres présents a été trouvé

pour s'opposer au lancement de monnaies virtuelles stables adossées à des devises comme le dollar ou l'euro et ce, tant qu'un cadre juridique strict n'aura pas été établi. Mais l'Allemagne, la France et l'Italie ont annoncé vouloir aller plus loin. Toutes trois ont fait savoir leur détermination à définir plusieurs mesures susceptibles d'interdire la monnaie portée par Facebook en Europe. «Nous n'accepterons pas qu'une entreprise multinationale privée ait [...] la même puissance monétaire que les États souverains qui sont soumis au contrôle démocratique. Car la grande différence entre Facebook et les États, c'est que nous sommes soumis au contrôle démocratique, c'est-à-dire au contrôle du peuple», a ainsi déclaré Bruno Le Maire, ministre français de l'Économie.



PATRICE MAGNIEN/MAXPPP

Sécurité sociale : trop de fraudes ?

Fraude aux prestations ou aux cotisations : de quelle fraude sociale parle-t-on ? Et est-ce la seule entrave à l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale ?

De 13 à 45 milliards d'euros : tel serait, selon un rapport sénatorial publié en septembre, le montant de la fraude aux prestations versées par les organismes de Sécurité sociale. Une fourchette si large qu'elle ne dit rien de la réalité. Un autre chiffre existe, certifié celui-là : le montant des redressements réalisés par les organismes de Sécurité sociale. En 2016, il était de 546 millions d'euros. Rien à voir. Aucun chiffre précis n'existe sur la fraude. Beaucoup sont donnés à partir d'extrapolations tirées d'études réalisées en Grande-Bretagne sur la fraude supposée dans ce pays. Et ce, sous prétexte qu'il n'y aurait pas de différence entre ce pays et la France... Il faut donc relativiser. Il le faut d'autant plus que la fraude aux prestations ne relève pas en premier lieu d'actes indélicats imputables aux allocataires. Toujours selon le rapport sénatorial de septembre, 80 % des fraudes aux prestations relevées par l'assurance maladie ont été causées par des établissements ou professionnels de santé surfacturant des actes réels ou supposés... La fraude aux prestations a bonne presse. Elle fait vendre. Elle permet, en temps de crise, de désigner des boucs émissaires à la vindicte populaire. Sauf que, nous venons de le voir, sa réalité est floue. Et confond trop souvent fraude et erreurs causées par des démarches de plus en plus complexes. Un rapport publié en 2017 par la Cnaf indique que la fraude qui aurait concerné, l'année précédente, 0,36 % des allocataires, aurait été due seulement, à hauteur de 8 %, à des faux et usages de faux. Enfin, tout cela ne dit rien de l'ampleur du «non-recours» aux prestations auxquelles les allocataires ont droit. Un phénomène d'une ampleur considérable puisque, selon les recherches de l'Observatoire du non-recours aux droits et aux services,

point de vue PIERRE-YVES CHANU

CONSEILLER CONFÉDÉRAL
DE LA CGT,
VICE-PRÉSIDENT DE L'ACOSS.

Propos recueillis par Martine HASSOUN

chaque année, 5,7 milliards d'euros de revenu de solidarité active (Rsa), 700 millions d'euros de couverture maladie universelle complémentaire et 378 millions d'euros d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé ne sont pas versés à leurs destinataires. Des allocataires potentiels incapables de monter leur dossier ou trop découragés pour en faire la demande. Tout cela ne dit rien, surtout, de l'ampleur de la fraude aux cotisations ni du montant grandissant des exonérations non compensées, qui entament chaque année un peu plus le budget de la Sécurité sociale.

La fraude aux cotisations fait perdre 7 à 9 milliards d'euros aux caisses de l'État, fraude dont la cause principale est le travail dissimulé. À lui seul, le recours au travail dissimulé représente, selon l'estimation de l'Acoss, un manque à gagner de l'ordre de 5,2 à 6,5 milliards d'euros par an pour l'ensemble des régimes de protection sociale. La somme est colossale. Certes, il est des Pme qui ont du mal à se repérer dans le maquis des aides à l'emploi et s'accordent, à tort, des exonérations de cotisations – c'est pour elle que le gouvernement a institué le «droit à l'erreur». Mais y mettre fin suffirait à combler le déficit de la Sécurité sociale et, sur ce sujet, le gouvernement est peu disert.

Il l'est encore moins sur le montant des exonérations de cotisations, jusque-là compensées et qui, demain, ne le seront plus. L'an prochain, sur les 70 milliards d'exonérations qui vont être accordées aux entreprises, en général sans condition et avec pour seule justification celle de faire baisser le «coût du travail», le gouvernement a décidé de s'exonérer du versement de 2 à 3 milliards d'euros à la Sécurité sociale. Certes, les exonérations coûtent cher au budget de l'État, coûtent même de plus en plus cher puisqu'au début de la décennie 2010 leur montant était deux à trois fois moins élevé sans que rien n'indique qu'elles servent l'emploi. La Cgt se bat, depuis des années, pour que ces exonérations soient remises en cause. La transformation du Cice en réduction de 6 points de cotisations maladie équivaut à un manque à gagner de 22 milliards d'euros par an pour les caisses de la Sécurité sociale. Si on veut améliorer les recettes du système de protection sociale et mettre fin au déficit des comptes sociaux, c'est d'abord de cela dont il faut parler.

Avenir des retraites, à quelle

Il n'y a nul besoin d'accroître la durée de cotisation pour faire face à l'accroissement du nombre de retraités et à l'allongement de l'espérance de vie. À l'évidence, même un bulot pourrait s'en rendre compte !

Le débat public, tel que mené par l'exécutif et par la majeure partie des commentateurs, reste structuré par un certain nombre de fausses évidences qui ont en commun de contourner la question centrale du financement.

Parmi les lieux communs ainsi mobilisés on ne résiste pas à citer celui-ci: «*Il faut bien évidemment reculer l'âge de départ à la retraite puisque l'espérance de vie est plus longue ! M'enfin, il faut avoir un quotient intellectuel de bulot pour ne pas comprendre cela !*» C'est de Luc Ferry, philosophe recyclé de façon hasardeuse en spécialiste du gastéropode gris ambré...

Bulot ou pas bulot, l'idée générale est qu'il ne servirait à rien de financer les retraites car cela ferait baisser le pouvoir d'achat et/ou diminuerait la compétitivité des entreprises. Or, aucune de ces deux considérations ne résiste à l'analyse. Partons du principe que «qui peut le plus, peut le moins» et posons la question: quel serait l'impact sur le pouvoir d'achat et sur l'évolution des profits d'un accroissement des ressources affectées aux retraites tel que, dans vingt-cinq ans, la population des 60 ans et plus serait tout entière à la retraite et qu'elle disposerait exactement du même niveau de vie moyen que la population dite «active»?

Des évolutions liées au papy-boom

Selon l'Insee, la population «active» (qu'elle soit ou non en emploi) restera stable: 33,4 millions de personnes à l'horizon 2045. La population des 60 ans et plus augmentera significativement, de 36%, pour s'établir à 23,5 millions. Quant aux moins de 20 ans, leur effectif serait également stable, avec 16,2 millions de jeunes¹.

Dans ces conditions, quelle part de la richesse nationale (le produit intérieur brut) faudrait-il consacrer au financement des retraites pour égaliser la moyenne des niveaux de vie de ces deux populations? Pour l'évaluer, la démonstration qui suit adopte délibérément les modes de raisonnement les plus favorables aux partisans du financement impossible.

En particulier, le partage du Pib entre rémunération du travail et profits (rémunération du capital) resterait conforme à celui observé en moyenne depuis près de quatre décennies, avec 60% du Pib qui iraient à la rémunération du travail et 40% qui iraient aux profits. Pour évaluer ce besoin de financement, il faut donc répartir les 60% du Pib de 2045 allant à la rémunération du travail, entre «actifs» et «retraités», au prorata de leurs poids respectifs. Ce partage, pour permettre le même niveau de vie moyen «par tête», doit tenir compte du fait que la population des «jeunes» (0-19 ans)



MARIE-CORALIE FOURNIER/MAXPPP

est à la charge de celle dite «active». Chaque «jeune» de moins de 20 ans sera décompté comme une demi-«unité de consommation». Il s'ensuit que le niveau de vie moyen d'une population de 33,4 millions d'individus adultes ayant à sa charge 16,2 millions de jeunes de moins de 20 ans est le même que celui d'une population de 33,4 millions d'individus adultes augmentée de 8,1 millions d'unités, soit 41,5 millions de personnes adultes au total.

Les retraites ne s'opposent pas au pouvoir d'achat

Il s'agit donc de partager, en 2045, les 60% du Pib allant à la rémunération du travail entre les actifs et les retraités au prorata de leurs poids respectifs: soit 41,5 millions d'unités du côté des actifs et 23,5 millions d'unités du côté des retraités, pour un total de 65 millions d'unités. Les retraités, pesant 36,15% de la population totale, disposeraient de 21,7% du Pib de 2045 (36,15% de 60% du Pib de 2045).

Les retraités disposant aujourd'hui de 13,8% du Pib, l'égalisation du niveau de vie moyen entre actifs et retraités suppose d'augmenter cette part de 7,9 points en vingt-cinq ans, soit 0,32 point supplémentaire par an.

1. *Insee références*, édition 2018.

2. Sources : Cour des comptes et commission des comptes de la Sécurité sociale, calculs Cgt.

sauce...?



Dans la mesure où 1 point de Pib représente 1,66 point de masse salariale (puisque les salaires représentent 60 % du Pib), 0,32 point de Pib représente 0,54 point de masse salariale, qu'il conviendrait de soustraire du salaire brut pour l'affecter au financement des retraites chaque année pendant vingt-cinq ans... Quid de l'évolution du pouvoir d'achat ? Si contre-intuitif que cela soit, le constat est formel : le pouvoir d'achat ne cesserait d'augmenter tout au long de la période.

En effet, sur la base d'une croissance « réelle » (déduction faite de l'augmentation des prix) de la richesse nationale de 1,44 % en moyenne annuelle, croissance observée entre 2000 et 2015, à partage constant de la richesse nationale entre rémunération du travail et rémunération du capital, le pouvoir d'achat des salaires augmenterait d'un quart en vingt-cinq ans.

Ajouter une précarité de fin de carrière ?

Sur la base de l'hypothèse de croissance la plus basse du Conseil d'orientation des retraites – 1 % en moyenne annuelle –, le pouvoir d'achat des salaires progresserait quand même de 12 %. L'objection selon laquelle le financement des retraites diminuerait le pouvoir d'achat des salaires n'a donc aucune base réelle.

LA MISE
À CONTRIBUTION
DES REVENUS
DU CAPITAL
EST UN AXE
PRIORITAIRE
DE FINANCEMENT
QUI PERMETTRAIT
DE DÉGAGER
DES MARGES
DE MANŒUVRE
IMMÉDIATES ET
CONSIDÉRABLES
POUR UN RETOUR
ACCÉLÉRÉ
AUX 60 ANS ET
UN RELÈVEMENT
DU NIVEAU
DES PENSIONS
PAR RAPPORT
AUX SALAIRES
DE FIN
DE CARRIÈRE.

Le rétablissement du droit à la retraite à 60 ans avec une pension garantie, représentant au minimum 75 % du salaire net de fin de carrière n'est donc pas une utopie. Sont tout autant à notre portée des départs anticipés à 55 ans en raison de la pénibilité du travail, l'instauration d'un minimum de pension égal au Smic net pour une carrière complète, et l'indexation des pensions liquidées sur l'évolution des salaires, pour que les retraités bénéficient aussi des gains de productivité.

Il y a donc urgence à rétablir à 60 ans le droit à la retraite à taux plein : un salarié sur deux n'est plus en activité lorsqu'il liquide sa pension. Pourquoi ajouter, à la précarité des débuts de carrière, une précarité de fin de carrière ? Le sens de l'histoire, c'est la réduction du temps de travail, sur la vie comme sur la semaine, au fur et à mesure de l'automatisation de la production : travailler moins pour travailler tous. Une telle réforme est donc avant tout un choix de société et un choix politique.

En termes de financement, cette réforme ne requiert, selon nos calculs, que 6,32 points de Pib soit 10,5 points de cotisation sur salaire brut supplémentaire en vingt-cinq ans. Concrètement, il faudrait prélever chaque année, pendant vingt-cinq ans, 0,42 % de plus sur les salaires pour répondre aux attentes citoyennes, soit un prélèvement mensuel de 10,50 euros pour un salaire mensuel brut de 2 500 euros, qui pourrait être ramené à 4,20 euros en prenant 6,30 euros sur la part dite « patronale » de la cotisation : il n'y a aucune raison d'exonérer les revenus du capital.

Il n'y a aucune fatalité budgétaire

De fait, si l'on regarde de ce côté-là, les gains sont considérables comme en attestent les mesures ci-dessous :

- suppression des exonérations de cotisation = 73,6 milliards d'euros (en 2019)² ;
- suppression de l'exemption de cotisations sur l'épargne salariale et l'épargne retraite = 10 milliards (en 2019)² ;
- mise en place d'une contribution équivalente à la part patronale des cotisations pour la retraite (sous plafond de la Sécurité sociale) sur les revenus financiers des entreprises, qui sont d'environ 300 milliards par an selon les Comptes de la nation = 30 milliards d'euros ;
- mise en œuvre de l'égalité salariale entre les femmes et hommes = 6 milliards pour la Caisse nationale d'assurance vieillesse (source Cnav) et 5 milliards pour l'Agirc-Arrco en 2020.

Au total, il y a largement de quoi épouser les 8 à 17 milliards d'euros de déficit anticipés par le Conseil d'orientation des retraites pour 2025. Et largement de quoi financer une réforme de progrès pour les générations futures et les retraités d'aujourd'hui !

Sylvie DURAND, secrétaire nationale de l'Ugict-Cgt

Argent, es-tu là ?

Le regain revendicatif et d'action collective que connaît le pays dans pratiquement tous les secteurs de travail repose en grand la question des moyens financiers. Est-il possible, et comment, de financer les retraites et, plus largement, de satisfaire les besoins sociaux et économiques qui s'expriment ?

PARTICIPANTS :

- **FRÉDÉRIQUE LANDAS**, SECRÉTAIRE DU COMITÉ RÉGIONAL CGT PICARDIE
- **ALEXANDRE DERIGNY**, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION CGT DES FINANCES
- **VALÉRIE LEFEBVRE-HAUSSMANN**, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION CGT DES BANQUES-ASSURANCES.
- **PIERRE TARTAKOWSKY**, OPTIONS.

– Options : *Les reculs gouvernementaux face au mouvement des gilets jaunes ou aux mobilisations hospitalières ne satisfont pas les demandes formulées, mais ils montrent que les politiques d'austérité ne sont pas inflexibles. Comment expliquer que, dans un tel contexte, le décalage reste si fort entre le sentiment d'urgence sociale et la conscience des politiques et des outils financiers à mobiliser ?*

– **Frédérique Landas** : La séquence de mobilisation autour des retraites doit être replacée dans un temps long, avec ses caractéristiques. Pour parler des Hauts-de-France – mais cela vaut pour d'autres régions –, nous avons subi un train de réformes et des fusions censées soulager les problèmes des territoires et des populations. Or, on enregistre toujours le taux d'illettrisme le plus élevé de France, le plus fort taux de pauvreté après la Corse, un chômage soutenu des jeunes, un déficit d'emplois qualifiés... Les grandes mobilisations revendicatives, locales ou nationales, n'ont pas débouché. Ce passif social et politique pèse encore lourdement, d'autant que, corrélativement, les dix familles les plus riches de la région pèsent quelque 36 milliards d'euros. Les gens ont vu avec quelle facilité les pouvoirs publics ont offert 12 millions d'euros à Decayeux pour relancer l'activité avec, au final, la fermeture de Whirlpool. Ce cumul d'injustices, de gâchis pour les uns, d'offres somptueuses pour les autres, a des effets contradictoires : il déprime et il exaspère. L'élément nouveau, dans la bataille menée sur le financement des retraites, c'est que l'aspect financement est au premier plan. Qu'il s'agisse de débat public ou de réunions militantes, la question des financements est immédiatement interrogée, explorée. Est-ce que ce qu'on veut est réalisable ? Les militants posent cette question avec parce qu'ils ne veulent pas vendre du vent, mais aussi parce que les salariés attendent du concret et du possible.

– **Alexandre Derigny** : Cette dimension est incontournable. On peut rêver la société qu'on veut en se réveillant le matin, mais si l'on n'a pas les moyens de la transformation de cette société, on reste dans le rêve, dans l'incantation.

Les salariés ne s'y trompent pas. Au moment où nous parlons, c'est-à-dire avant la journée du 5 décembre, on peut constater qu'il y a eu comme un blocage sur notre capacité à expliquer qu'il y avait du possible, à faire en sorte que nos propositions soient crédibles et appropriées. Or, cela touche aux aspirations à vivre dans une société plus juste, solidaire, où chacun puisse davantage s'épanouir. Le gouvernement tente d'en tirer parti en essayant de traiter les problèmes au cas par cas, et en opposant systématiquement les uns aux autres. C'est particulièrement clair concernant la réforme des retraites, avec la stigmatisation des régimes spéciaux. D'où l'importance que peuvent avoir nos efforts pour mettre dans le débat public les termes d'un contrat social juste et pérenne. Dans ce cadre, l'un des éléments clés que nous mettons en avant a une dimension politique, ou philosophique : c'est le consentement à l'impôt. Le mouvement des gilets jaunes traduisait un besoin accru de services publics, avec ce sentiment qu'il fallait que ce soit l'autre qui mette la main à la poche. C'est là où il devient décisif d'être en capacité de présenter un système de réforme globale, systémique, et non pas au coup par coup pour répondre à la colère des uns quitte à l'opposer à celle des autres.

– **Valérie Lefebvre-Haussmann** : C'est décisif, mais compliqué parce que les salariés essuient des coups dans un contexte perçu comme sans perspectives. Dans nos secteurs professionnels, les collègues vendent des produits financiers « retraites » – ce qui, soit dit en passant, est loin du cœur de métier de la banque, mais ce n'est pas l'essentiel. Lorsqu'on en discute avec eux, qu'on explique que ces produits sont fallacieux et qu'ils ne peuvent en aucun cas assurer une retraite décente, ils entendent nos arguments et les comprennent fort bien. Ils savent compter et les chiffres sont clairs : le profit escompté sera très en deçà des sacrifices consentis. Mais la plupart d'entre eux réagissent en disant que, de toute façon, ils ne pensent pas avoir, eux, de retraite. De surcroît, le contexte est marqué par deux éléments. Le premier, c'est un quotidien



**L'ÉLÉMENT NOUVEAU,
DANS LA BATAILLE
MENÉE SUR LE
FINANCEMENT DES
RETRAITES, C'EST
QUE L'ASPECT
FINANCEMENT EST
AU PREMIER PLAN.
QU'IL S'AGISSE
DE DÉBAT PUBLIC
OU DE RÉUNIONS
MILITANTES,
LA QUESTION DES
FINANCEMENTS
EST IMMÉDIATEMENT
INTERROGÉE,
EXPLORÉE. EST-CE
QUE CE QU'ON VEUT
EST RÉALISABLE?**

de licenciements et de ruptures conventionnelles systématiques, qui pousse chacun à rentrer la tête dans les épaules. Le second, c'est la politique même des banques, particulièrement manœuvrières et expertes à saisir les opportunités des politiques publiques. Le plus bel exemple en est fourni par le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice). Les banques bénéficient largement de ce Cice, mais n'en conservent que le mot compétitivité. Le reste... Depuis la crise de 2008, nos employeurs ont dû relever leurs fonds propres, ce qui est une mesure saine car cela réduit les risques pour les clients. On parle d'entreprises qui ne sont pas en difficulté, mais dont les dirigeants estiment que les réglementations sont trop contraintes : ils se débrouillent donc pour reporter le coût du risque sur l'emprunteur, en jouant sur le fait que les dossiers sont examinés non pas en fonction des opportunités qu'ils offrent, de leur potentiel, du bassin d'emploi, mais en fonction du niveau de risque constaté dans le secteur concerné. Le financement de l'investissement est géré par le risque, sans tenir compte du besoin social. Cela soulève la question du contrôle des aides accordées à l'entreprise et de l'orientation des fonds.

— La mobilisation participe d'une multitude d'urgences sociales, bien au-delà du dossier des retraites, et touche tous les secteurs, privé comme public. N'y a-t-il pas un risque, face à cette « convergence revendicative » de voir le gouvernement se retrancher devant l'énormité de la demande pour mieux lui opposer un refus ?

— Frédérique Landas : Il est vrai que l'idée que le gâteau est limité reste forte. On a souvent l'habitude de matraquer les gens avec des chiffres de milliards, abstraits et hors contexte. À côté de nos salaires, c'est effectivement impressionnant et il y a besoin face à cela, de redonner des échelles de comparaison, de montrer que la taille du gâteau peut être très variable en fonction de la façon dont on la calcule ou dont on la présente, et que ces calculs relèvent de décisions politiques. Même chose en ce qui concerne les niches fiscales. Ceux qui bénéficient de minuscules avantages – par exemple, les cotisations syndicales – ont tendance à réagir comme s'ils étaient menacés, comme si telle niche équivalait à telle autre. Ce qui n'est pas le cas. Même chose avec la fraude fiscale : il suffit de voir les sommes dont il est question pour comprendre qu'il ne s'agit pas de dépassement d'indemnités kilométriques ou d'une note indue de taxi... La question pour nous est de montrer l'urgence à revenir à des politiques déterminées par l'intérêt général, avec les moyens humains à la clé.

— Alexandre Derigny : Les gouvernements n'ont pas attendu les mobilisations sociales pour brandir l'austérité comme un argument massue et abasourdir l'opinion publique à coups de chiffres farameux. À propos du déficit public, on nous parle par exemple de quelque 96 milliards d'euros. Dit comme cela, c'est énorme. Mais rapporté à un Pib de 2 500 milliards d'euros, cela devient immédiatement plus raisonnable. Les niches fiscales, elles, sont évaluées à 100 ou 150 milliards d'euros par an, soit davantage que le déficit, avec de surcroît le fait que ...

UN DES ÉLÉMENTS CLÉS QUE NOUS METTONS EN AVANT A UNE DIMENSION POLITIQUE, OU PHILOSOPHIQUE : C'EST LE CONSENTEMENT À L'IMPÔT. C'EST LÀ OÙ IL DEVIENT DÉCISIF D'ÊTRE EN CAPACITÉ DE PRÉSENTER UN SYSTÈME DE RÉFORME GLOBALE, SYSTÉMIQUE. L'ÉCART RESTE IMPORTANT ENTRE L'ÉTAT DES MOBILISATIONS ET NOTRE CAPACITÉ À LES NOURRIR D'HYPOTHÈSES FINANCIÈRES ALTERNATIVES. LES MOBILISATIONS SONT LÀ, NOUS AVONS DES OUTILS : À NOUS DE LES METTRE EN DIALOGUE.

... certaines d'entre elles, comme le Cice, jouent contre l'emploi. La fraude, elle, est évaluée à 60 à 80 milliards d'euros. Enfin, un dernier chiffre qui démontre qu'on peut agir, c'est celui des intérêts de la dette, uniquement des intérêts, payés aux banques privées. Car l'État, plutôt que de se financer auprès de sa banque centrale, est obligé de le faire auprès des marchés. Malgré le fait que ces derniers bénéficient de taux faibles, voire négatifs, le coût du remboursement de ces intérêts s'élève à 42 milliards d'euros, soit la moitié du déficit. On mesure la réalité du potentiel pour construire un système fiscal et économique qui mette ces atouts en musique en jouant sur deux registres : faire rentrer des recettes d'une part et, d'autre part, agir sur les comportements. Nous voulons inverser la démarche suivie avec le Cice : au lieu d'un chèque en blanc, nous proposons que le taux d'impôt sur les sociétés soit modulable selon leur comportement. Une entreprise vertueuse en matière d'emploi, d'investissement productif, d'environnement, verrait son taux d'impôt baisser, mais a posteriori, après contrôle. À l'inverse, celle qui utiliserait ses bénéfices pour verser massivement des dividendes, verrait son taux d'impôt augmenter. La mesure serait neutre pour la collectivité mais alimenterait la création d'emplois, les salaires et, par voie de conséquence, sécuriserait une protection sociale solidaire.

– **Valérie Lefebvre-Haussmann** : Je reviens sur les 96 milliards de déficit public : à eux seuls, les fonds propres du Crédit mutuel sont de 46 milliards d'euros. À quoi il faut ajouter qu'au regard de ses résultats, le problème du Crédit mutuel, c'est de savoir ce qu'il va bien pouvoir faire de son argent. De fait, l'argent est là : il s'agit surtout de le réorienter, en se donnant collectivement des objectifs chiffrés, qualitatifs et quantitatifs. À notre niveau, c'est ce que nous faisons en demandant la préservation de l'emploi et de l'outil de travail. Aujourd'hui, toutes les banques ferment leurs agences par paquets, ce qui se traduit par des services moins accessibles et dégradés. On en est à vendre les distributeurs automatiques aux transporteurs de fonds, officiellement parce qu'ils sont trop coûteux. L'idée est de se désengager des missions historiques de la banque. Face à cette course à la rentabilité totalement stérilisante, il faut peser à tous les niveaux pour inverser les objectifs. Dans l'entreprise, à la fois pour protéger le travail, ses moyens, et pour en redéfinir les finalités en fonction des grandes urgences sociales, économiques et environnementales. Il faut financer l'emploi et l'investissement, stopper la spéculation sur les matières pre-



Frédérique Landas.

mières alimentaires, rompre totalement avec les investissements dans les énergies fossiles. Aujourd'hui, elles ont arrêté de les financer « directement » ce qui implique que ce financement se poursuit en catimini.

– *Comment le syndicalisme peut-il, de son côté, se montrer en phase, et formuler, au-delà des réponses sectorielles, des propositions au niveau des attentes ?*

– **Valérie Lefebvre-Haussmann** : Nos collègues souhaitent, dans leur grande majorité, que leur travail contribue au financement de l'économie réelle. La tendance lourde des employeurs est, au contraire, de privilégier envers et contre tout une approche de rentabilité sans limites, qu'il s'agisse de surtarifer les services rendus, de soutenir des activités spéculatives toxiques ou de capter des ressources publiques. C'est flagrant avec le livret A. La Caisse des dépôts et consignations en recueillait 100 % pour financer le logement social par des prêts à très long terme. Aujourd'hui ce ne sont plus que 65 % des fonds qui sont centralisés à la Cdc. Ce que réclament les banques, c'est que l'argent reste chez elles. Le manque de financement entraîne une baisse des normes de construction. Cela permettrait de faire baisser les coûts et donc, de construire plus, même si moins bien. Avec des conséquences en termes de qualité de vie, d'environnement. C'est pour répondre à cette tension que nous portons des propositions systémiques : par exemple, de renforcer les pouvoirs de contrôle et de sanction de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, de séparer les banques de détails des banques de financement, de revoir l'attribution et le contrôle des aides de l'État dont les banques

IL FAUT PESER
À TOUS LES NIVEAUX
POUR INVERSER
LES OBJECTIFS.
DANS L'ENTREPRISE,
À LA FOIS
POUR PROTÉGER
LE TRAVAIL, SES
MOYENS, ET POUR
EN REDÉFINIR
LES FINALITÉS
EN FONCTION
DES GRANDES
URGENCES SOCIALES,
ÉCONOMIQUES ET
ENVIRONNEMENTALES.
IL FAUT FINANCER
L'EMPLOI ET
L'INVESTISSEMENT,
STOPPER
LA SPÉCULATION
SUR LES MATIÈRES
PREMIÈRES
ALIMENTAIRES,
ROMPRE TOTALEMENT
AVEC LES
INVESTISSEMENTS
DANS LES ÉNERGIES
FOSSILES.

bénéficient largement. Dans l'élaboration de ce travail, être un syndicat confédéré est un atout de poids. C'est ce qui nous permet de confronter les situations économiques et nos compétences professionnelles: l'intervention des banques est par exemple constitutive de plans sociaux, de restructurations... Confronter nos approches syndicales permet d'inscrire nos efforts et nos activités dans une logique économique, en cohérence avec la dimension économique, sociale, fiscale.

– **Frédérique Landas:** Malgré les mouvements revendicatifs, la vie est difficile, insupportable pour beaucoup, et la casse des services publics exacerbe un sentiment d'isolement, d'abandon, génère une angoisse sociale qui touche au travail, à la santé, à la vie de famille, à la crainte du déclassement... Toute la difficulté est de parvenir à prendre en compte l'ensemble de ces difficultés et à en expliquer les causes. D'où l'intérêt de notre revendication de constituer un pôle public financier à partir des institutions publiques économiques et financières du pays, mettant en œuvre une autre logique de financement et d'autres critères que la rentabilité financière. C'est ce qui nous permet de faire vivre concrètement la possibilité d'une autre justice sociale. Au Cese, par exemple, chaque dossier, chaque sujet que nous défendons, nous confronte au possible financier. Dans la section dont je suis membre, la section environnement, l'enjeu des taxes est immédiat. Va-t-on vers une écologie punitive, culpabilisatrice de l'individu, ou faut-il impulser des mesures articulant vision de l'environnement et justice sociale ?

– **Alexandre Derigny:** Aujourd'hui, on marche sur la tête. L'argent public de la Caisse des dépôts et consignations est investi dans un groupe privé – La Poste – pour servir à privatiser des pans entiers du service public. À partir



Valérie Lefebvre-Haussmann.

de là, il faut demander sans cesse à qui profite le crime ? Est-ce l'augmentation des dépenses publiques qui a amené au déficit ? Non. C'est la baisse organisée des recettes. Ces recettes manquantes, elles sont allées dans les poches de qui ? Les politiques mises en place servent une infime minorité de la population au détriment d'une vaste, très vaste majorité. Deux tiers des niches fiscales bénéficient aux 10 % les plus riches, et le système profite aux grandes fortunes. Les revenus du travail sont beaucoup plus imposés que ceux du capital : le prélèvement forfaitaire unique permet une imposition de 12,8 % alors que l'impôt sur le revenu du travail peut atteindre 45 %. Voilà ce qui nourrit le sentiment diffus d'injustice fiscale : les gens sentent bien qu'ils se font flouer, à juste titre. Le système fiscal ne contrebalance pas les inégalités, tout au contraire puisqu'il se caractérise par une prédominance de taxes ou d'impôts indirects et proportionnels au détriment des impôts directs et progressifs. L'impôt progressif taxe davantage ceux qui ont le plus de revenus. A contrario, les taxes indirectes, soi-disant indolores, prolifèrent. Le gouvernement focalise les débats sur la baisse de l'impôt sur le revenu. En fait, un couple avec deux enfants percevant le revenu médian va dépenser dix fois plus d'argent par le biais de la seule Tva. On peut faire vivre cela dans le débat public, à partir des réalités vécues par les uns et les autres. C'est à la fois urgent et possible : de fait, l'écart reste important entre l'état des mobilisations et notre capacité à les nourrir d'hypothèses financières alternatives. Les mobilisations sont là, nous avons des outils : à nous de les mettre en dialogue.



Alexandre Derigny.

ÉCONOMIE APRÈS LE LIBÉRALISME

QUARANTE ANNÉES D'UN LAISSEZ-FAIRE QUI PROMETTAIT UN « RUISELLEMENT » BÉNÉFIQUE À TOUS SE SONT ÉCOULÉES ET LE CONSTAT EST SÉVÈRE : JAMAIS LES INÉGALITÉS N'ONT ÉTÉ AUSSI FORTES. DES ÉCONOMISTES REPRENNENT DE LA VOIX POUR RÉCLAMER UN NOUVEAU NEW DEAL. PERSPECTIVES.



OLIVIER CORSAN/MAXPPP

Le libéralisme n'est pas mort. Les attaques menées partout dans le monde contre les systèmes de protection sociale en attestent. Le refus caractérisé des dirigeants de la planète de s'accorder, lors de la Cop 25 qui s'est tenue du 2 au 13 décembre à Madrid, sur les mesures nécessaires pour combattre le réchauffement climatique, en est l'illustration ultime. Reste que ce modèle a du plomb dans l'aile. Pour preuve, les mouvements populaires qui éclatent, de Santiago du Chili à Bagdad en passant par Paris, Managua, Beyrouth et Téhéran. Tous réclament justice sociale, démocratie et dignité en dénonçant, comme l'analysait, il y a peu, l'économiste serbo-américain Branko Milanovic dans *Le Monde*, un «capitalisme de connivence» dont l'essor, encouragé par les privatisations et par la proximité entre élites économiques et élites politiques, laisse sur le bord de la route des catégories sociales toujours plus nombreuses...

Pour preuve aussi, cette profusion éditoriale qui se fait remarquer dans les librairies. Fin novembre au rayon « économie » de la Fnac-Forum à Paris, les deux exemplaires de *L'Art de la victoire* relatant « l'extraordinaire destin » de Phil Knight, fondateur de Nike, peinaient à accrocher l'œil à côté des piles de *Peuple, pouvoir et profits* du prix Nobel d'économie 2001 Joseph Stiglitz, appelant à s'attaquer au « *pouvoir et aux profits des grandes compagnies* » qui empêchent « *le peuple de vivre décemment* ». Bel attrait aussi pour *Capitalisme, le temps des ruptures*, du polytechnicien Michel Aglietta, qui plaide pour une réhabilitation des « *bien communs* » et une « *croissance inclusive et soutenable* ». Impossible également de passer à côté du *Capital au xx^e siècle* de Thomas Piketty, directeur d'études à l'Ehess, réclamant un dépassement de la propriété privée pour la remplacer par une « *propriété sociale et temporaire* »; une condition indispensable, selon lui, pour

en finir avec les inégalités qui rongent le monde. Pour couronner le tout, les livres d'Esther Duflo, prix Nobel 2019 d'économie, assurent qu'à condition de prendre le temps d'écouter ce que les pauvres ont à dire, il est possible d'en finir avec la misère et le sous-développement.

Des alternatives de toutes sortes

Si Donald Trump rêve toujours de faire mieux que Margaret Thatcher et Donald Reagan, le projet libéral et ses promesses de « *premiers de cordées* » et de « *ruissellement* » ne fascinent plus. Le monde va mal. Partout la démocratie est en recul. Jamais le capital n'a été aussi peu taxé et la propriété autant concentrée entre les mains de quelques-uns sans aucune interrogation sur la pertinence de cette stratégie, accuse Piketty. L'éducation, autrefois symbole d'« *émancipation* » s'est transformée en un outil de « *segmentation* », comme il le montre dans son dernier ouvrage. Un vecteur d'exclusion pour



les salariés les moins qualifiés, alors que les nouveaux modes de production valorisant le numérique et l'intelligence artificielle gagnent l'économie tout entière, poursuit Xavier Timbaud, directeur de l'Ofce. Qu'indique encore ce sacro-saint indicateur du Pib par habitant, quand il place en tête des pays comme les États-Unis ou le Royaume-Uni, où l'accès aux soins, à l'éducation, au logement et à la culture n'est pas garanti à tous? Que signifie-t-il quand on ignore le coût exorbitant des incendies, des inondations et autres ouragans qu'engendre le réchauffement climatique, demande, avec Joseph Stiglitz, Éloi Laurent, professeur à Sciences Po et à l'université Stanford, en Californie?

Alors que les économistes orthodoxes justifient, par leurs équations, le recul des droits, de l'État et de la protection sociale, des économistes critiques reprennent de la voix pour mettre à disposition de la société des éléments susceptibles d'analyser le monde comme

il va, et non comme le suggèrent les modèles mathématiques hors sol. Sur quoi cela débouchera-t-il? Sur quoi fonder des alternatives solidaires, universalistes et progressistes pour éviter que ne s'en imposent d'autres, problématiques ou inquiétantes? Ainsi, cette contre-proposition à la crise du libéralisme prônant un retour de l'économie aux frontières nationales, faisant craindre tous les travers que génère le nationalisme, prévient Xavier Timbaud? Ou cette autre vision du monde, « libertarienne » cette fois, défendue par les Gafam et appelant à un recul des États et à une remise en cause de toutes les régulations sociales, fiscales, commerciales et environnementales, alerte Dominique Plihon, universitaire et porte-parole d'Attac?

Entre Thomas Piketty, Esther Duflo, Éloi Laurent, Joseph Stiglitz, Michel Aglietta, les économistes d'Attac, de l'Ofce et de la Fondation Copernic, bien sûr, il y a débat sur la pertinence du protection-

nisme et sur la nécessité d'une rupture, ou non, avec le capitalisme. Mais entre eux tous, et bien d'autres chercheurs encore, comme Jeffrey D. Sachs, cet économiste américain, consultant spécial auprès du secrétaire général des Nations unies, auteur d'un article remarqué dans *Courrier international* du 7 novembre, « Pourquoi les villes riches se rebellent-elles (aussi) », un élément fait consensus. Un élément essentiel: la nécessité d'introduire de nouvelles régulations.

De nouvelles règles sociales, économiques, commerciales et environnementales internationales pour imaginer un nouveau New Deal. Un New Deal vert qui s'inspirerait de l'idée fondatrice de Franklin Roosevelt, le 32^e président des États-Unis. Au sortir de la crise de 1929, rappelle Dominique Plihon, il avait lutté contre les inégalités à l'aide d'une fiscalité progressive et réformé le système financier en séparant banques d'affaires et banques de dépôt pour limiter la spéculation et favoriser les investissements – publics, en particulier. Terriblement d'actualité, poursuit-il pour répondre au défi lancé par la transition énergétique.

En Nouvelle-Zélande...

Utopique? Moins que l'idée de poursuivre dans la voie d'un modèle qui détourne les populations de la démocratie et mène la planète à un réchauffement climatique inéluctable dont le coût, selon la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, pourrait, si rien n'est fait d'ici 2030, avoisiner les 20 milliards d'euros par an, rien que pour financer l'aide humanitaire à apporter aux victimes du dérèglement climatique. Pour mémoire, après la crise de 2008, la très libérale Bce avait accepté de modifier ses priorités pour lutter contre les risques d'effondrement du système bancaire et contre la récession économique. Rien n'est impossible, donc. En mai dernier, la Nouvelle-Zélande, dont le Pib par habitant est plus faible que celui des pays d'Europe de l'ouest, s'est dotée d'un nouveau budget plaçant la santé mentale, la pauvreté des enfants, l'aide aux populations indigènes et aux sans-abri avant les indicateurs économiques classiques.

Martine HASSOUN

DÉPLOIEMENT À NANTES, L'UGICT FAIT RIMER DIGITAL ET SYNDICAL

LA DIGITAL WEEK S'EST IMPOSÉE COMME LE RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE DES NANTAIS PASSIONNÉS PAR LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET SES CONSÉQUENCES. L'UGICT Y TIENT SA PLACE DEPUIS DEUX ANNÉES.



WILLIAM JEZQUEL

L'idée était dans l'air, mais le déclencheur est venu des Rencontres d'Options. Au vu de tout ce qui s'y était débattu, on s'est dit qu'on devait se mêler de cette affaire. » L'affaire en question, c'est la Digital Week. Elle cristallise tout le microcosme numérique nantais en accueillant plus de 100 000 participants autour d'une centaine d'événements proposés par 185 contributeurs autour de la technologie et de ses retombées. En quelques années, elle s'est imposée comme une manifestation populaire de pointe et offre un large champ de satisfaction à la curiosité du public ou, plus exactement, des publics. De fait, parce qu'elle est au cœur de l'élaboration de nouveaux modèles de société, la transition numérique, avec ses enjeux en termes d'emploi, de travail, de conditions d'accès aux services (de la santé au logement, de l'éducation aux transports) passionne ou inquiète, mais ne laisse personne indifférent. Pour les salariés en charge de sa mise en œuvre, elle est incontournable. Pourtant, ainsi que le

rappelle Guillaume Goalen, fonctionnaire municipal nantais, les approches syndicales en étaient absentes. Membre de la commission exécutive de l'union départementale (Ud 44), secrétaire de l'Ufict-Cgt Services publics et coanimateur de la commission Ict du département, il est aussi membre du comité technique de la Ville de Nantes/Nantes métropole.

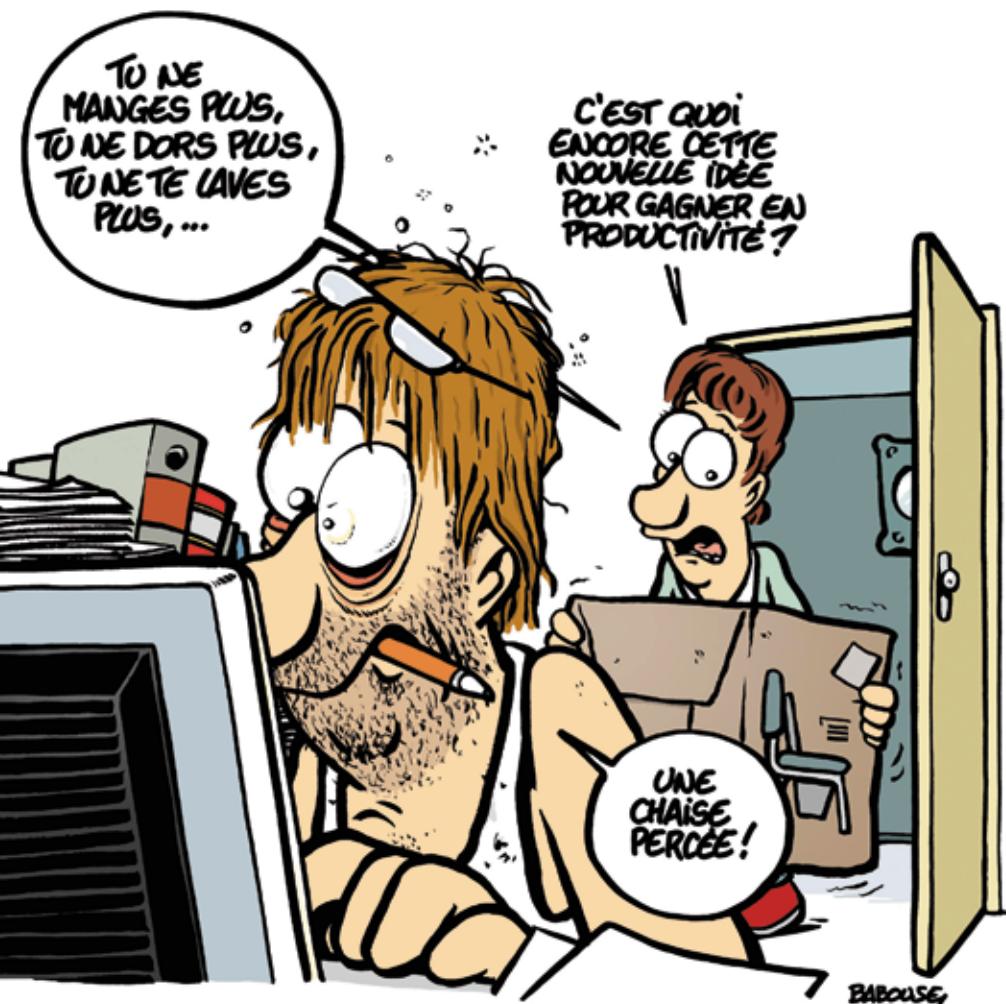
Une approche syndicale légitimée par la confrontation publique

« Parmi les contributeurs, commente Vincent Noirbusson, du bureau de l'Ufict de la Ville de Nantes, on trouve Orange, Sfr, la Bnp, qui y portent leurs orientations stratégiques. On s'est dit qu'il nous revenait d'apporter un peu de diversité à tout ça et que nous étions parfaitement légitimes pour assurer la présence des problématiques sociales. » Au sein de la Cgt, la chose n'avait rien d'évident, se souvient Guillaume Goalen. Ce ne sont pas les urgences sociales qui manquent et chaque organisation a son agenda revendicatif, électoral... Spontanément,

la Digital Week était perçue comme un rendez-vous de « spécialistes », d'où des questions assez légitimes : « Quel intérêt y a-t-il à s'y rendre, ne va-t-on pas se disperser, perdre notre temps ? » Après débat, l'Ud-Cgt décide qu'il ne faut laisser à personne le monopole de la réflexion sur le numérique, et fait acte de candidature. La candidature surprend, mais les règles de la Digital Week sont claires : participe qui veut. Côté Cgt, l'affaire s'organise à partir de quelques bouts de ficelle, de bonnes volontés militantes du collectif cadres de l'Ud. Mais cela paye, ce dont témoigne Vincent Noirbusson : « Pour être franc, beaucoup de collègues de la Cgt sont venus la première année un peu par politesse. Mais après les débats, il y a eu un engouement généralisé, une sorte de « On voyait pas les choses comme ça ». »

L'année suivante, l'investissement Cgt s'est fait plus collectif : « Nous avons pu organiser un débat autour des emplois précaires du numérique, en nous appuyant sur le conflit des jeunes livreurs de Deliveroo, en leur présence, histoire de montrer qu'il pouvait y avoir de « mauvaises pratiques » du numérique. » Depuis, cette présence a confirmé son potentiel autour de problématiques dont la complexité appelle la confrontation des points de vues et des expériences. Ainsi, une invitation lancée à un autre contributeur, l'association Femmes du digital ouest a permis de croiser des approches syndicales et associatives, féministe en l'occurrence. « Cela nous a permis de mieux se connaître et d'envisager des partenariats, estime Garance Salvat, Ufict-Cgt Nantes métropole. Pour nous, il ne s'agit pas seulement d'être présent, mais de faire vivre nos apports en termes de débats, de réflexions, de propositions et d'initiatives, à partir de notre activité de syndicalistes. C'est apprécié de tous. Dans la Cgt, où l'intérêt est croissant et se vérifie par un investissement interprofessionnel et du côté de la communauté scientifique, qui répond à nos invitations. »

Louis SALLAY



TÉLÉTRAVAIL L'ATOUT CADRES?

ISOLEMENT, HORAIRES DE TRAVAIL PLUS LONG ET ATYPIQUES, FRÉQUENCE DES INTERRUPTIONS... LE TRAVAIL À DISTANCE, QUI CONCERNE PLUS D'UN CADRE SUR DIX, PEUT NUIRE À LA SANTÉ.

Et si le télétravail avait des effets contraires à ceux attendus ? Spontanément, le télétravailleur espère gagner en autonomie, avoir plus de souplesse dans l'organisation de ses horaires, éviter la fatigue de longs déplacements entre le domicile et le travail... En pratique pourtant, « *leurs proches se plaignent autant de leur manque de disponibilité* », montre une récente étude* analysant l'impact du télétravail sur les conditions de travail des cadres, un « reproche » symptomatique de la

difficulté persistante à mieux concilier vies professionnelle et privée. Pourquoi ? Avec la généralisation des technologies du numérique, plus de 11 % des cadres des entreprises d'au moins 10 salariés sont désormais concernés. Parmi eux, 5,2 % travaillent chez eux au moins deux jours par semaine : ils sont qualifiés de télétravailleurs « intensifs ». Et c'est au sein de cette catégorie que se cumulent les difficultés, avec des horaires de travail plus longs – quarante-trois heures hebdomadaires en moyenne, parfois plus de cinquante heures – mais aussi plus atypiques et imprévisibles : travail après 20 heures ou le week-end... Isolés du collectif, l'intensité de leur travail n'est pas moindre :

* Sébastien Hallépée et Amélie Maroux, « Le télétravail permet-il d'améliorer les conditions de travail des cadres ? » Insee références, 7 novembre 2019.

« *Le fait de s'extraire des sollicitations et de limiter les interruptions est souvent avancé comme un bienfait du télétravail* », rappellent les auteurs de l'étude. Erreur d'appréciation : ils sont soumis à au moins autant de contraintes, même si ces dernières peuvent être de nature différente. Ils déclarent ainsi 1,6 fois plus souvent que les non-télétravailleurs devoir fréquemment interrompre une tâche pour en effectuer une autre non prévue. Les interruptions peuvent, en outre, provenir de la famille elle-même lorsqu'il n'y a pas espace dédié, ce qui est source de conflits.

Accords collectifs : un rôle protecteur

Deux autres données de l'étude sont marquantes. La première concerne leur état de santé, moins bon que celui des autres salariés. Beaucoup le jugent même mauvais ou très mauvais. Ils sont aussi plus nombreux à présenter un risque dépressif, modéré ou sévère, à tel point que plus de la moitié des télétravailleurs intensifs ont été arrêtés au moins une fois au cours des douze derniers mois, contre un tiers des autres salariés. La seconde concerne la situation de leur entreprise, dont l'environnement est présenté comme « *instable* ».

Cette instabilité, qui va de pair avec un sentiment d'insécurité économique, présente de multiples visages : si 21 % d'entre eux travaillent dans un établissement ayant affronté un plan de licenciements, toujours au cours des douze derniers mois, 37 % ont connu un déménagement, presque autant un rachat ou un changement de direction, des proportions beaucoup plus élevées que celles observées chez les non-télétravailleurs. Ceci suggère « *une corrélation forte entre le déploiement du télétravail et les changements organisationnels de grande ampleur* ».

En réalité, tout se passe comme si les avantages du travail à distance étaient contrebalancés par une moins bonne santé et une détérioration des conditions de travail. « *Tout compte fait*, soulignent les auteurs de l'étude, *les télétravailleurs ne sont ni plus ni moins satisfaits de leur travail que leurs collègues*. » Dans la plupart des cas, l'ensemble des effets négatifs observés sont néanmoins atténués par l'existence d'accords individuels mais surtout collectifs qui jouent un rôle protecteur, en particulier sur l'encadrement des horaires de travail. Problème : plus de la moitié de ceux qui pratiquent le télétravail régulièrement le font en dehors de tout cadre formalisé... ▶

UGICT-CGT

Calendrier

• International

Un séminaire international de l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires), le 9 janvier, aura pour thème : «La représentation patronale à l'Organisation internationale du travail, un regard historique». En savoir plus sur www.ires.fr

• Ugict-Cgt

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira le jeudi 16 janvier. Un conseil national aura lieu les 18 et 19 mars.

• Congrès (1)

Le 12^e congrès de l'Union fédérale des médecins, ingénieurs, cadres et techniciens (Ufmict) de la fédération Santé-Action sociale aura lieu du 28 au 31 janvier aux Sept-Laux (Isère).

• Rencontres

Les enjeux environnementaux seront au cœur des prochaines rencontres d'*Options*, qui auront lieu le 6 février au siège confédéral de la Cgt, 263, rue de Paris, à Montreuil.

• Biennale

«L'entreprise rend-elle compétent?» est le thème de la prochaine biennale du Centre d'étude et de recherche sur l'emploi et les qualifications (Céreq) qui aura lieu le 19 mars à Paris.

En savoir plus sur www.cereq.fr

• Congrès (2)

Le 13^e congrès de l'Union fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens (Ufict) de la fédération Cgt de la Métallurgie se déroulera du 31 mars au 2 avril à Mandelieu-la-Napoule (Alpes-Maritimes).

• Travail

Organisée par le réseau de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), la 17^e semaine pour la qualité de vie au travail se déroulera du 15 au 19 juin.

Formation

Au cours du premier semestre 2020, l'Ugict-Cgt organise plusieurs stages ou journées de formation. Ils auront pour thème :

- «Communication Web : construire et gérer un site avec Reference-Syndicale.fr», du 22 au 24 janvier, au centre Benoît-Frachon, à Gif-sur-Yvette (91).
- «Réforme des retraites : quels droits, à quel âge, pour quel niveau de vie?», du 10 au 14 février au centre Benoît-Frachon. Il s'agit de donner aux militants les moyens de déchiffrer les ressorts de la réforme à points proposée par Emmanuel Macron et d'en déjouer les pièges.
- «Quelle stratégie syndicale face au Wall Street management?», les mardis 28 et mercredi 29 avril au centre Benoît-Frachon.

Pour s'informer sur l'ensemble des formations proposées par l'Ugict-Cgt au cours du premier semestre 2020, s'inscrire à une session et connaître le programme complet des stages, se connecter à l'adresse suivante : www.ugict.cgt.fr/ugict/formation
Contact : formation.syndicale@ugict.cgt.fr

la revue des revues

Syndicalisme Dans *Chronique internationale*, l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires) revient sur le 14^e congrès de la Confédération européenne des syndicats (Ces) qui s'est tenu à Vienne au printemps. Chercheuse associée, Udo Rehfeldt y fait le constat d'une confédération plus unie mais avec moins d'adhérents. Elle fait en particulier l'analyse de deux thèmes contenus dans le programme d'action adopté par les congressistes : le renforcement de la négociation collective sectorielle et la nouvelle approche des relations avec les entreprises transnationales.

→ **Chronique internationale n°167, septembre 2019.**

Économie L'économie et la société en 35 thèmes et 200 graphiques : *Alternatives économiques* vient de publier la version 2020 d'un grand classique de ses hors-séries. Les chiffres du chômage sont-ils fiables ? Quels sont les arbitrages budgétaires faits par le gouvernement pour 2020 ? La réforme des retraites est-elle justifiée ? Voici des exemples des sujets traités, structurés en plusieurs grands chapitres : politiques économiques, société, environnement, international... Il s'ouvre sur l'une des particularités hexagonales : si les personnes pauvres sont toujours aussi nombreuses, les riches restent «*bien mieux lotis que dans chez la plupart de vos voisins*».

→ **«Les chiffres 2020», Alternatives économiques hors-série n°118, octobre 2019.**

Droit Dans sa livraison de décembre, la revue *Le Droit ouvrier* s'intéresse aux actions en matière prud'homale «*au péril des réformes*». Un appareil statistique renouvelé permet en effet de disposer d'un horizon suffisamment stabilisé pour mesurer les effets des différentes réformes sur la structure des litiges. L'auteur propose ainsi de suivre «*les destins contrastés*» de trois d'entre elles, dont celle qui a modifié le régime de l'indemnisation des licenciements avec pour objectif de «*sécuriser les ruptures*».

→ **Le Droit ouvrier n°857 (nouvelle série), décembre 2019.**

Europe Plus de 22 millions de migrants en séjour légal, mais aussi de nombreux sans-papiers vivent en Europe sous des statuts précaires, limitant leurs droits dans de nombreux domaines. Le « travail des migrants dans la forteresse Europe » est le thème du dossier d'*HesaMag*, la revue de l'Institut syndical européen (Etui). Il traite à la fois des politiques de syndicalisation des migrants, du statut des travailleuses domestiques ou de Frontex, l'agence européenne chargée du contrôle des frontières extérieures.

→ **HesaMag n°20, décembre 2019.**



MICHAEL BUNELW / MAXPPP

ÉPUISÉS MAIS PAS RÉSIGNÉS, LES PERSONNELS HOSPITALIERS PARTAGENT LEURS EXPÉRIENCES ET LEURS OUTILS POUR RECONSTRUIRE UNE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DIGNE DE CE NOM : UN CHANTIER REVENDICATIF VASTE ET INDISPENSABLE.

REVENDICATIF RÉPARER LES SOIGNANTS

« *Il est urgent d'agir.* » Sur cette récente affiche de la fédération Cgt Santé-Action sociale, l'appel est accompagné d'une photo : les pieds d'un cadavre (patient ou soignant ?) avec une étiquette accrochée à un orteil, sur laquelle on peut lire : « Je n'étais pas prioritaire. » Agir ? Depuis des mois, les personnels soignants ne font que cela, parfois de manière atypique, allant jusqu'à occuper les toits des établissements ou se mettre en grève de la faim pour faire entendre leurs revendications les plus urgentes. Le diagnostic global est connu : le système hospitalier se fragilise de toutes parts et les conditions de travail des personnels avec, au point de mettre en danger leur santé autant que celle de leurs patients. Mais au-delà de l'urgence, résister, c'est aussi, dans la mesure du possible, prendre le temps d'examiner les dysfonctionnements point par point et de construire collectivement des alternatives aux innombrables réformes qui ont mis l'hôpital et les soignants à genoux.

C'est dans cet esprit que les 26 et 27 novembre, l'Union fédérale des méde-

cins, ingénieurs, cadres et techniciens (Ufmict) a réitéré une initiative qui, fin 2018 déjà, avait mobilisé quelque 70 responsables syndicaux, avec pour objectif d'échanger sur l'exposition aux risques psychosociaux, en lien avec les organisations du travail. Dans une approche « horizontale » : il ne s'agit pas d'écouter des experts qui délivreront un cours magistral, mais de solliciter des collègues, à partir de leur vécu. « *Il nous importe, bien sûr, d'identifier les ressorts de la machine à broyer qu'est devenue l'organisation du travail dans le système hospitalier, et les outils managériaux sur lesquels elle s'appuie* », précise Laurent Laporte, le secrétaire général de l'Ufmict. *Mais notre démarche vise aussi à dépasser les constats et, en nous appuyant sur des expériences diverses mais comparables, à partager les savoir-faire et les outils revendicatifs susceptibles de nous aider à défendre collectivement notre conception du travail.* »

* Les documents cités sont disponibles auprès de l'Ufmict Santé-Action sociale et/ou téléchargeables sur le site de l'Ugict (www.ugict.cgt.fr), notamment les guides sur les entretiens d'évaluation et la qualité de vie au travail.

Du vécu en partage, les soignants n'en manquent pas, l'actualité se charge de le rappeler, à commencer par la remise en cause de la pénibilité de leurs métiers : la réforme des retraites, dans sa première mouture, entend en effet donner le coup de grâce à la « catégorie active » qui, dans le secteur hospitalier, permet à certains professionnels exposés à des conditions de travail difficiles de partir à la retraite dès 57 ans. Ainsi, les horaires atypiques, le travail de nuit ou de week-end, la pratique courante de rappeler les personnels en repos faute de professionnels disponibles, l'exposition à des charges ou à des produits dangereux ne seraient plus pris en compte, alors que l'espérance de vie en bonne santé chez les soignants est de sept ans inférieure à la moyenne de la population active, en particulier chez les femmes.

Si des maux comme la pénibilité menacent de ne plus être reconnus, d'autres mots, comme « le mérite », sont en revanche valorisés. Le gouvernement a annoncé le 20 novembre que des primes (jusqu'à 300 euros... par an !) pourraient désor- ...



RÉMY PERRIN/MAXPPP

... mais être versées aux paramédicaux, mais seulement à ceux issus d'équipes reconnues par leur hiérarchie pour la qualité de leur travail. Ce que les soignants vivent comme une insulte de plus, compte tenu du fait que, depuis des années, on leur demande de faire mieux avec moins.

La pénibilité est un gros mot, pas le mérite !

Ainsi, Gilles Métais, psychologue, revient sur les effets retors des nouvelles pratiques d'évaluation – individualisation et isolement, mise sous contrainte des comportements, culpabilisation, instrumentalisation de l'engagement professionnel etc. Il souligne qu'un collectif solide peut toujours trouver les arguments pour imposer d'autres modes d'évaluation, valorisants et motivants, qui permettent par ailleurs aux cadres évaluateurs de sortir d'un prêt à penser managérial mortifère et de développer une conception moins autoritaire et plus constructive de leurs pratiques.

Eric Tron de Bouchony, médecin biologiste, rappelle que l'Ufmict a participé à l'élaboration par l'Ufict des Services publics d'un *Manuel de survie au management* qui se présente sous forme de fiches thématiques précises et pragmatiques, s'appuyant sur les droits existants et donnant des conseils avisés pour répondre aux abus managériaux les plus courants par une intervention syndicale efficace.

Jean-Luc Molins, secrétaire national de l'Ugict, ajoute qu'un guide pratique à l'usage des évaluateurs comme des évalués, fruit du travail d'un collectif de cadres, vient d'être publié par le syndicat. Alors cadre à France Télécom, il a lui-même vécu de l'intérieur la destruction

des collectifs de travail et d'une culture d'entreprise, et présente son travail récent sur les outils de mesure et d'amélioration de la qualité de vie au travail, réalisé en collaboration avec l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact). Basé sur des questionnaires et des paramètres précis, un logiciel permet de visualiser et de mettre en lumière les situations ou les décisions qui génèrent des dysfonctionnements dans les organisations et de la souffrance au travail. Ce « protocole » peut être adapté à tous les milieux professionnels et facilite une appropriation collective des diagnostics, quand le management ou les directions imposent l'idée que les problèmes sont causés par des « maillons faibles » et cherchent à les isoler.

Des outils pour défendre les métiers, les collectifs, le sens du travail

Madeleine Estrynn-Behar, ergonome et médecin du travail assure, elle que les « experts » du travail sont avant tout ceux qui le font. Elle insiste sur les apports incontournables de l'ergonomie participative pour améliorer les services confrontés à des problèmes ou à des réorganisations, car ce sont rarement les salariés qui travaillent mal, mais les organisations qui les empêchent de bien travailler. Elle évoque une enquête menée dans un Ehpad, où après avoir décortiqué leurs gestes minute par minute, les aides-soignantes ont compris que 40 % de leur temps de travail était occupé à autre chose que du soin, souvent à des tâches inutiles voire fatigantes. « Il ne s'agit pas de traquer ce temps perdu pour optimiser les gestes et supprimer des moyens humains déjà très insuffisants, mais de dépasser

les gestes mécanisés, qui font souffrir les soignants comme les patients, de retrouver de l'autonomie et du plaisir, de regagner du temps pour se parler entre collègues et améliorer la relation avec les patients. »

Les marges de manœuvre semblent étroites, d'autant que le droit, les moyens de contrôle et les capacités d'intervention des salariés sur les conditions de travail, la santé et les risques psychosociaux se réduisent à la portion congrue. Et comme le raconte Jennifer Boucher, infirmière en psychiatrie au Havre, « Nous sommes toujours sous tension, assignés au travail, à gérer l'urgence, nous avons à peine le temps de nous transmettre l'essentiel pour assurer la continuité des soins. C'est la même chose dans notre activité syndicale. Le bras de fer avec notre direction est permanent. Quant à nos collègues, nous avons parfois du mal à les convaincre, sur la question des services de douze heures par exemple, qui attirent souvent les jeunes ou ceux qui n'ont pas encore de vie de famille. Ils espèrent ainsi moins venir au travail, mais quand ils y sont, leurs conditions de travail s'avèrent encore plus épisantes : les douze heures sont souvent dépassées, et faute de personnel, cela ne les exempte en rien d'être rappelés sur leur temps de repos. »

À l'Ap-Hp et dans d'autres établissements, « nous avons gagné tous les recours juridiques contre ces temps de service de douze heures, autorisés par dérogation, mais qui entrent en contradiction avec l'obligation de repos journalier de douze heures, car le moindre dépassement horaire devient illégal en plus d'être dangereux pour les soignants », poursuit André Guisti, ingénieur ergonomie à l'hôpital Tenon à Paris, qui voit ses capacités d'intervention se limiter à du conseil en organisation alors qu'il préférerait faire du conseil en prévention. « Certains services continuent de fonctionner par cycles de douze heures pour pallier le manque de personnel, ce qui mène de nombreux soignants au burn-out ou à la démission ou, dans d'autres services, à demander à badger pour voir respecter leur temps de travail. »

La revue des sujets de préoccupation est longue, mais moins que celle des pistes et des outils pour reconquérir des espaces d'expression individuelle et collective, de solidarité. Qui n'aspire pas à se réapproprier son métier et ses contenus, à redonner du sens à son travail ? Un 3^e épisode de ces « journées d'études » est déjà envisagé, avec la perspective d'en faire un module de formation au sein de la fédération, toujours et encore sur un modèle le plus interactif possible.

Valérie GÉRAUD

Forfait jours Conventions illicites

La jurisprudence continue de construire le régime juridique des forfaits jours. Avec un nouvel arrêt sont affirmés : le droit du salarié à la résiliation judiciaire de son contrat de travail aux torts de l'employeur en cas de convention de forfait jours illicite, et le caractère inapplicable des dispositions légales de « sécurisation » de la convention de forfait jours en présence d'un avenant antérieur à leur entrée en vigueur.

Michel CHAPUIS

Les faits : M. X... a été engagé en qualité de chef de cuisine par la société Bussy-Saint-Georges Marne-la-Vallée à compter du 12 avril 2011 ; le fonds de cette société a été cédé à la société Dg Résidences, reprise par la société Dg Urbans à compter du 10 mai 2012. Le contrat de travail a été transféré à cette dernière.

Le salarié a saisi la juridiction prud'homale à l'effet d'obtenir la résiliation judiciaire de son contrat de travail et le paiement de diverses sommes.

En cassation, l'employeur a fait grief à l'arrêt de la cour d'appel de constater la nullité de la convention de forfait jours prévue au contrat de travail et de le condamner à payer au salarié certaines sommes au titre des heures supplémentaires, des repos compensateurs, des congés payés afférents, et à titre de dommages-intérêts pour non-respect par l'employeur des durées quotidienne et hebdomadaire de travail. Selon lui : l'avenant n° 22 à la convention collective des hôtels, cafés et restaurant en date du 16 décembre 2014 ayant fait l'objet d'un arrêté d'extension du 29 février 2016, a défini les nouvelles conditions de la convention individuelle de forfait jours sur l'année pour un salarié cadre autonome ; [...] la cour d'appel a retenu qu'elles étaient applicables à compter du 1er avril 2016, que la société ne pouvait s'en prévaloir du fait que la convention de forfait jours du salarié « *avait été précédemment annulée* » et qu'il appartenait donc à l'employeur de soumettre au salarié une nouvelle convention de forfait conforme aux nouveaux accords ; l'avenant n° 22 du 16 décembre 2014 [...] prévoit que ses dispositions « *se substituent aux dispositions de l'article 13.2 de l'avenant n° 1 du 13 juillet 2004* », de sorte que cet avenant s'est, dès le 1er avril 2016, appliqué immédiatement à la convention individuelle de

forfait stipulée dans le contrat de travail de l'intéressé sous l'égide de la convention collective nationale des hôtels-cafés-restaurants, la cour d'appel ne pouvait donc constater la nullité de la convention de forfait au moment où elle a statué [...].

Décision

Pour la Cour de cassation, après avoir fait ressortir que les dispositions de l'article 13.2 de l'avenant n° 1 du 13 juillet 2004 relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail, aux congés payés, au travail de nuit et à la prévoyance à la convention collective nationale des hôtels, cafés, restaurants du 30 avril 1997 n'étaient pas de nature à garantir que l'amplitude et la charge de travail d'un salarié ayant conclu une convention de forfait jours restent raisonnables et assurent une bonne répartition, dans le temps, de son travail, et, donc, à assurer la protection de la sécurité et de la santé de l'intéressé, la cour d'appel a retenu à bon droit qu'à défaut d'avoir soumis au salarié une nouvelle convention de forfait jours après le 1^{er} avril 2016, date de l'entrée en vigueur de l'arrêté d'extension de l'avenant n° 22 du 16 décembre 2014 relatif aux cadres autonomes, l'employeur ne pouvait se prévaloir des dispositions de ce texte pour la période postérieure au 1^{er} avril 2016 ; qu'elle en a exactement déduit que la convention de forfait jours était nulle.

Par conséquent, l'argument de l'employeur est rejeté (Soc. 16 octobre 2019). L'employeur fait grief à l'arrêt de prononcer la résiliation judiciaire du contrat de travail et de le condamner au paiement de diverses sommes indemnитaires au titre de la rupture ; selon lui :

– pour faire droit à la demande de rési-

lution judiciaire du salarié aux torts de la société, la cour d'appel a déclaré que l'atteinte aux droits du salarié en ce qui concerne l'organisation de son temps travail, son temps de repos et les conséquences inévitables que cette situation faisait peser sur sa vie personnelle constituait un motif suffisamment grave pour justifier la résiliation judiciaire du contrat de travail ; ces griefs ont été invoqués par le salarié au soutien de sa demande en paiement d'heures supplémentaires, demande que la cour d'appel a déclarée recevable en raison de la nullité de la convention de forfait stipulée dans le contrat de travail du salarié ; dès lors [...] la cour d'appel ne pouvait constater l'annulation de la convention de forfait, ce qui excluait la recevabilité de la demande du salarié au titre des heures supplémentaires prétendument non rémunérées [...] ;

– en déclarant, pour prononcer la résiliation judiciaire du contrat de travail du salarié, que l'atteinte aux droits du salarié en ce qui concerne l'organisation de son temps travail, son temps de repos et les conséquences inévitables que cette situation faisait peser sur sa vie personnelle constituait un motif suffisamment grave pour justifier de la résiliation judiciaire du contrat de travail, sans rechercher si cette atteinte était suffisamment grave pour empêcher la poursuite du contrat de travail [...] la cour d'appel a privé sa décision de base légale.

Pour la Cour de cassation, la cour d'appel, qui a relevé une atteinte aux droits du salarié en ce qui concernait l'organisation de son temps travail, son temps de repos et les conséquences inévitables que cette situation faisait peser sur sa vie personnelle a, faisant ressortir que cette atteinte rendait impossible la poursuite du contrat de travail, pu retenir qu'elle constituait un motif suffisamment grave pour justifier la résiliation judiciaire du contrat de travail. Par conséquent, l'argument de l'employeur est rejeté. ▲

Bibliographie

Michel Miné, *Droit du travail en pratique, 2019-2020 (30^e édition)*, Éditions Eyrolles (collection Le grand livre), 860 p., 39 euros.

Fonction publique Les contrôles déontologiques

Suppression de la Commission de déontologie de la fonction publique, ses missions sont dévolues à la Hatvp.

La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (Hatvp), se substitue à la Commission de déontologie de la fonction publique. C'est ainsi qu'est modifié l'article 14 bis de la loi du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires (titre I du statut) : « *hormis les cas où le détachement et la mise en disponibilité sont de droit, une administration ne peut s'opposer à la demande de l'un de ses fonctionnaires tendant, avec l'accord du service, de l'administration ou de l'organisme public ou privé d'accueil, à être placé dans l'une de ces positions statutaires ou à être intégré directement dans une autre administration qu'en raison des nécessités du service ou, le cas échéant, d'un avis rendu par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique* » et non plus sur un avis rendu de la Commission de déontologie.

Rôle de l'autorité hiérarchique en matière de déclaration d'intérêts

La procédure de déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter du titre I est simplifiée : l'autorité investie du pouvoir de nomination n'a plus à transmettre la déclaration d'intérêts produite par le fonctionnaire à l'autorité hiérarchique dont il relève dans l'exercice de ses nouvelles fonctions au moment de sa nomination. Il devra, le cas échéant, la lui transmettre lors de sa nomination, dans les conditions fixées par décret en Conseil d'État, à paraître.

Temps partiel pour créer ou reprendre une entreprise

Le fonctionnaire qui occupe un emploi à temps complet peut, à sa demande, être autorisé par l'autorité hiérarchique dont il relève à accomplir un service à temps partiel pour créer ou reprendre une entreprise, et à exercer, à ce titre, une activité privée lucrative. L'autorisation

L'article 34 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique, entend redéfinir certaines règles déontologiques applicables aux agents publics, introduites préalablement par la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.

Edoardo MARQUÈS

d'accomplir un service à temps partiel, qui ne peut être inférieur au mi-temps, est accordée, sous réserve des nécessités de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail, pour une durée maximale de trois ans (contre deux années auparavant), renouvelable pour une durée d'un an, à compter de la création ou de la reprise de cette entreprise.

Rôle de la Hatvp en matière de compatibilité d'un projet de création ou de reprise d'une entreprise avec les fonctions exercées

Lorsque l'autorité hiérarchique a un doute sérieux sur la compatibilité du projet de création ou de reprise d'une entreprise avec les fonctions exercées par le fonctionnaire au cours des trois années précédant sa demande d'autorisation, elle saisit pour avis, préalablement à sa décision, le référent déontologue. Lorsque l'avis de ce dernier ne permet pas de lever ce doute, l'autorité hiérarchique

doit saisir la Hatvp (article 25 septies du titre I). Par ailleurs, lorsque le fonctionnaire occupe un emploi dont le niveau hiérarchique ou la nature des fonctions le justifient, mentionné sur une liste établie par décret en Conseil d'État, à paraître, l'autorité hiérarchique doit soumettre sa demande d'autorisation à l'avis préalable de la Haute Autorité. À défaut, le fonctionnaire peut également saisir la Hatvp.

Redéfinition des missions de la Hatvp

L'article 25 octies du titre I est modifié par la loi du 6 août 2019, précitée, de façon à redéfinir les missions de la Hatvp, compte tenu de la dévolution de celles qui incombaient antérieurement à la Commission de déontologie à cette autorité administrative indépendante. À ce titre, la Haute Autorité est chargée :

- de rendre un avis, lorsque l'administration la saisit, préalablement à leur adoption, sur les projets de texte relatifs aux articles 6 ter A (protection des lanceurs d'alerte), 25 bis à 25 nonies (obligations déontologiques) et 28 bis (référent déontologue) ainsi qu'au dernier alinéa de l'article 25 (principes déontologiques applicables aux agents) du titre I et d'émettre des recommandations de portée générale sur l'application de ces mêmes dispositions. Ces avis et ces recommandations ainsi que, le cas échéant, la réponse de l'administration sont rendus publics selon des modalités déterminées par la Haute Autorité ;
- de formuler des recommandations, lorsque l'administration la saisit, sur l'application des articles 6 ter A, 25 bis, 25 septies, 25 nonies et 28 bis à des situations individuelles autres que celles relatives au départ ou au retour d'un fonctionnaire du secteur privé ;
- d'émettre un avis sur la compatibilité du projet de création ou de reprise d'une entreprise par un fonctionnaire sur le fondement du III de l'article 25 septies avec les fonctions qu'il exerce ;

- d'émettre un avis sur le projet de cessation temporaire ou définitive des fonctions d'un fonctionnaire qui souhaite exercer une activité privée lucrative ;
- d'émettre un avis en cas de réintégration d'un fonctionnaire ou de recrutement d'un agent contractuel.

Déontologie et départ de fonctionnaires vers le secteur privé

Le fonctionnaire cessant définitivement ou temporairement ses fonctions doit saisir à titre préalable l'autorité hiérarchique dont il relève afin d'apprécier la compatibilité de toute activité lucrative, salariée ou non, dans une entreprise privée ou un organisme de droit privé ou de toute activité libérale avec les fonctions exercées au cours des trois années précédant le début de cette activité.

Est assimilé à une entreprise privée tout organisme ou toute entreprise exerçant son activité dans un secteur concurrentiel conformément aux règles du droit privé. Lorsque l'autorité hiérarchique a un doute sérieux sur la compatibilité de l'activité envisagée avec les fonctions exercées par le fonctionnaire au cours des trois années précédant le début de cette activité, elle saisit pour avis, préalablement à sa décision, le référent déontologue. Lorsque l'avis de ce dernier ne permet pas de lever ce doute, l'autorité hiérarchique saisit la Haute Autorité.

Lorsque le fonctionnaire, souhaite cesser définitivement ou temporairement ses fonctions pour aller travailler dans le secteur privé et qu'il occupe un emploi dont le niveau hiérarchique ou la nature des fonctions le justifient, mentionné sur une liste établie par décret en Conseil d'État, l'autorité hiérarchique doit soumettre obligatoirement sa demande d'autorisation à l'avis préalable de la Haute Autorité. À défaut, le fonctionnaire peut également saisir la Haute Autorité.

Déontologie et recrutement de fonctionnaires ou de contractuels venant du secteur privé

Lorsque l'autorité hiérarchique dont relève l'un des emplois a un doute sérieux sur la compatibilité avec les fonctions exercées au cours des trois années précédant l'entrée en fonction par la personne dont la nomination est envisagée, elle saisit pour avis, préalablement à sa déci-

sion, le référent déontologue. Lorsque l'avis de ce dernier ne permet pas de lever ce doute, l'autorité hiérarchique saisit la Haute Autorité.

La Haute Autorité examine si l'activité qu'exerce le fonctionnaire risque de compromettre ou de mettre en cause le fonctionnement normal, l'indépendance ou la neutralité du service, de méconnaître tout principe déontologique ou de placer l'intéressé en situation de commettre les infractions prévues aux articles 432-12 ou 432-13 du Code pénal (prise illégale d'intérêts).

La Haute Autorité est saisie et rend son avis dans un délai fixé par décret en Conseil d'État, lorsqu'il est envisagé de nommer une personne qui exerce ou a exercé au cours des trois dernières années une activité privée lucrative, notamment, à un emploi de directeur d'administration centrale, de directeur général des services des régions, des départements, des communes de plus de 40 000 habitants et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants. La Haute Autorité est saisie par l'autorité hiérarchique ou, à défaut, par la personne concernée.

La Hatvp est également saisie préalablement au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi fonctionnel, lorsque cet agent exerce ou a exercé au cours des trois dernières années une activité privée lucrative.

Conséquences de non-respect des avis de la Hatvp

Lorsque l'avis rendu par la Haute Autorité n'est pas respecté :

- le fonctionnaire peut faire l'objet de poursuites disciplinaires ;
 - le fonctionnaire retraité peut faire l'objet d'une retenue sur pension, dans la limite de 20 % du montant de la pension versée, pendant les trois ans suivant la cessation de ses fonctions ;
 - l'administration ne peut procéder au recrutement de l'agent contractuel intéressé au cours des trois années suivant la date de notification de l'avis rendu par la Haute Autorité ;
 - il est mis fin au contrat dont est titulaire l'agent à la date de notification de l'avis rendu par la Haute Autorité, sans préavis et sans indemnité de rupture.
- Ces sanctions s'appliquent également en

l'absence de saisine préalable de l'autorité hiérarchique ou du fonctionnaire.

Durant les trois années qui suivent le début de l'activité privée lucrative ou sa nomination à un emploi public, l'agent qui a fait l'objet d'un avis rendu par la Hatvp fournit, à la demande de celle-ci, toute explication ou tout document pour justifier qu'il respecte cet avis.

En l'absence de réponse, la Haute Autorité met en demeure l'agent de répondre dans un délai de deux mois.

Lorsqu'elle n'a pas obtenu les informations nécessaires ou qu'elle constate que son avis n'a pas été respecté, la Haute Autorité informe l'autorité dont relève l'agent dans son corps ou cadre d'emplois d'origine pour permettre la mise en œuvre de poursuites disciplinaires. Elle peut publier le résultat de ses contrôles et, le cas échéant, les observations écrites de l'agent concerné, dans le respect des garanties prévues aux articles L. 311-5 et L. 311-6 du Code des relations entre le public et l'administration (règles relatives à la communication des documents).

Dispositions transitoires

Ces dispositions entreront vigueur le 1^{er} février 2020.

La Commission de déontologie de la fonction publique est saisie et examine les demandes effectuées auprès d'elle jusqu'au 31 janvier 2020, sur le fondement du chapitre IV de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 (articles 25 et s.) dans sa rédaction antérieure à la présente loi. L'absence d'avis de la Commission dans un délai de deux mois à compter de sa saisine vaut avis de compatibilité. Ses membres demeurent en fonction jusqu'à la fin de l'examen des saisines.

Les demandes présentées à compter du 1^{er} février 2020 seront examinées par la Hatvp.

PARIS/EXPOSITION

LÉONARD DE VINCI : LA FASCINATION PERPÉTUELLE



RMN-GRAND PALAIS (MUSÉE DU LOUVRE) RENÉ-GABRIEL OJÉDA

Léonard de Vinci,
*La Vierge, l'Enfant
Jésus et sainte Anne*
(vers 1508-1510).

Onze toiles de Léonard le magnifique (1452-1519) qui, autant que peintre, fut sculpteur, inventeur, architecte, ingénieur militaire, artificier, metteur en scène de réjouissances royales et encyclopédiste du futur, peuplent l'exposition du Louvre. *La Joconde* est à sa place habituelle, dans la grande salle des États. Il faut montrer patte blanche pour participer à cette manifestation uniquement accessible sur réservation par Internet. Vincent Delieuvin, maître d'œuvre de l'événement, donne le ton en ces termes : « *Léonard de Vinci est celui qui ouvre un nouveau chapitre de la Renaissance italienne. Ses œuvres ne sont pas que de froides illustrations d'études scientifiques. Derrière cette enquête du monde, il a aussi découvert la beauté et la poésie de l'être humain, de la nature, et c'est cela qu'il a retracé dans sa peinture* ». Dix ans de travail assidu ont été nécessaires pour mener à bien ce projet, consécutif à l'anniversaire des 500 ans de la mort de l'artiste, entre tous reconnaissable grâce à l'emploi du sfumato, ce flou léger des contours à la lisière de l'ombre et de la lumière, si flagrant dans la toile que nous reproduisons. Freud décela dans les deux femmes ici réunies et la forme d'un vautour dans la robe de la Vierge, une réminiscence. Dans *Un souvenir d'enfance de Léonard de Vinci*, il théorisa le partage de l'artiste entre celle qui lui donna le jour et celle qui l'éleva, et donc l'homosexualité du peintre. Léonard n'a cessé et ne cessera d'être cet être génial et énigmatique qui ne peignit que vingt tableaux et qui pourtant occupe dans l'histoire de l'art un siège prépondérant. Fait extrêmement rare, la reine d'Angleterre a prêté vingt-quatre dessins.

STÉPHANE HARCOURT

• JUSQU'AU 24 FÉVRIER AU LOUVRE, RUE DE RIVOLI, PARIS 1^e.

YVELINES/FESTIVAL DES « ODYSSEES » POUR ENFANCE ET JEUNESSE

La 12^e édition du festival Odyssées, qui aura lieu du 13 janvier au 14 mars dans les Yvelines, comptera pas moins de 230 représentations dans le département et dans 50 villes partenaires. Six projets d'action culturelle seront menés, en direction de 400 participants (publics scolaires et bénéficiaires de l'action sociale départementale). Sylvain Maurice, directeur du Théâtre de Sartrouville et du festival Odyssées, pose ces questions : « *Comment s'adresser aux enfants, aux adolescents ? Quels spectacles proposer à la jeunesse ? Avec quels mots, quels langages scéniques leur parler ? Quelles représentations de notre monde voulons-nous leur transmettre ?* » La réponse est cette année dans la réunion de six équipes pour six nouvelles créations imaginées pour les jeunes publics à partir de 4 ans jusqu'à l'adolescence, alternant théâtre, musique, cirque et danse.

• WWW.ODYSSEES-YVELINES.COM

SORTIES FILMS

La Famille Adams

CONRAD VERNON et GREY TIERMAN
(ÉTATS-UNIS)

Morticia, Pugsley, Mercredi et oncle Fétide reviennent en images de synthèse. Ce film d'animation offre de nouvelles aventures à la célèbre tribu bizarre et macabre qui vit dans une maison cernée de brumes dans le New Jersey, et qui ne manque jamais d'humour noir.

Made in Bangladesh

RUBAIYAT HOSSAIN (FRANCE,
DANEMARK, PORTUGAL, BANGLADESH)
Shimu s'échappe pour un salaire de misère dans une usine textile du Bangladesh.

Après un incendie dans l'entreprise et la mort d'une amie, elle décide, avec ses camarades, de monter un syndicat. Un film social de qualité sur l'exploitation éhontée du tiers-monde et la prise de conscience de ses travailleurs.

It Must Be Heaven

ELIA SULEIMAN
(FRANCE, QATAR, ALLEMAGNE,
CANADA, TURQUIE, PALESTINE)
C'est l'histoire burlesque et grave d'un type (joué par Elia Suleiman) qui fuit la Palestine, voyage jusqu'à Paris et New York, avant de saisir que son pays occupé le suit partout comme son ombre.

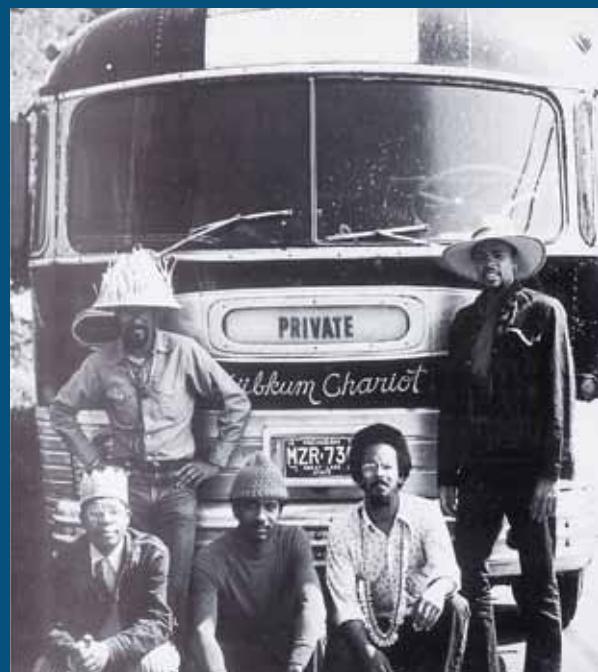
VAL DE MARNE/JAZZ IL Y AURA DES SONS D'HIVER VENUS D'UN PEU PARTOUT



La 29^e édition du festival Sons d'hiver se tiendra dans douze villes du Val-de-Marne et au sein du Musée départemental d'art contemporain (Mac/Val). Il y aura plusieurs concerts de sorties d'albums et une soirée exceptionnelle pour les 50 ans de l'Art Ensemble of Chicago. Les paysages musicaux les plus divers (États-Unis, France, Inde, Brésil, Italie, Japon, Égypte, Chine, Canada) témoigneront de la validité universelle du champ immense que couvre la musique de jazz. Fabien Simon, directeur de Sons d'Hiver, dit : « *Que de simples variations de l'air produisent en nous de si grands effets reste une énigme [...]. La musique porte en elle une universalité. Trait d'union entre les peuples, elle nous relie. Puissons-nous rêver qu'elle nous rassemble.* »

Antoine SARRAZIN

• DU 17 JANVIER AU 8 FÉVRIER, SONS D'HIVER, DOMAIN CHÉRIOUX, 4, ROUTE DE FONTAINEBLEAU, VITRY-SUR-SEINE (94). WWW.SONSDHIVER.ORG



The Art Ensemble of Chicago a été fondé en 1972.

UIJIKUM CHARIOT



ZARKO VIJATOVIC

Velickovic dans son atelier.

LANDERNEAU/PEINTURE HOMMAGE À VELICKOVIC

Vladimir Velickovic, peintre et dessinateur français d'origine yougoslave, s'est éteint au mois d'août, à l'âge de 84 ans. Il disait de ses tableaux, d'un expressionnisme violent, montrant la souffrance, l'agression et la mort, qu'il tentait de « *laisser une cicatrice dans la mémoire* » du regardeur. Hommage lui est rendu aux Capucins, à Landerneau.

• JUSQU'AU 26 AVRIL, RUE FONTAINE-BLANCHE ET RUE DES CAPUCINS, LANDERNEAU (29). WWW.FONDS-CULTUREL-LECLERC.FR

SÉNART/THÉÂTRE UN DICTATEUR ATTENDU

Abi Morgan, née en 1968 à Cardiff, au pays de Galles, dramaturge et scénariste, a écrit *Splendeur*, une pièce que met en scène Delphine Salkin dans une traduction de Daniel Loayza. Quatre femmes – la flamboyante épouse d'un dictateur et sa meilleure amie, veuve, plus une jeune traductrice et une photographe – attendent l'important personnage et tuent le temps en s'épiant, en se mentant... Quatre comédiennes de grande classe – Christiane Cohendy, Roxanne Roux, Laurence Roy et Anne Sée – donnent corps à cet étonnant quatuor féminin avec thème et variations.

• DU 21 AU 25 JANVIER AU THÉÂTRE-SÉNART, SCÈNE NATIONALE (8/10 ALLÉE DE LA MIXITÉ, CARRÉ SÉNART, LIEUSAINT (77), AVANT LA TOURNÉE : MALAKOFF (92), GRENOBLE (38), PAYS DE MONTBÉLIARD (25), MAUBEUGE (59), CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE (51), BOURGES (18) ET PERPIGNAN (66).

BORDEAUX/THÉÂTRE D'HITLER À TRUMP

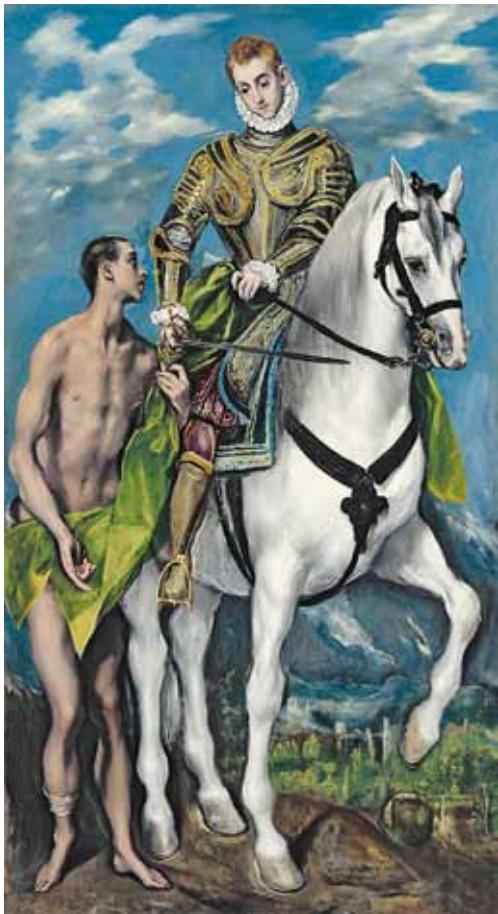
On connaît en France l'auteur dramatique américain Tony Kushner (né en 1956 dans une famille juive de Manhattan), grâce à une pièce, *Angels in America*, qui obtint dans son pays le prestigieux prix Pulitzer. Catherine Marnas, qui dirige le Théâtre national de Bordeaux en Aquitaine, s'attaque à une autre de ses œuvres, *A Bright Room Called Day*, que le traducteur, Daniel Loayza, rend en français sous le titre *Une chambre claire nommée jour*. Catherine Marnas déclare ceci : « *Par moments, on croirait du Brecht réécrit par du Tennessee Williams... Kushner a l'urgence politique de l'un et la mélancolie charnelle de l'autre* ». Le texte oscille entre le réalisme et l'onirisme, en tressant la petite histoire à la grande Histoire, d'Hitler à Trump, à la faveur d'une soirée arrosée dans les milieux du cinéma au cours de laquelle les bouches s'ouvrent... »

• DU 7 AU 18 JANVIER, TNB EN AQUITAIN, PLACE RENAUDET, BORDEAUX (33). WWW.TNBA.ORG

PARIS/RÉTROSPECTIVE

LE GRECO DE NOS JOURS DANS TOUTE SA GLOIRE

PARIS HONORE EN GRANDE POMPE L'ART DE CE MAÎTRE LONGTEMPS OUBLIÉ, QUI SEMBLE À PRÉSENT UN ANCÊTRE MODERNE.



Saint Martin et le pauvre (1597-1599).
Huile sur toile, 193,5 × 103 cm.

WASHINGTON, NATIONAL GALLERY OF ART

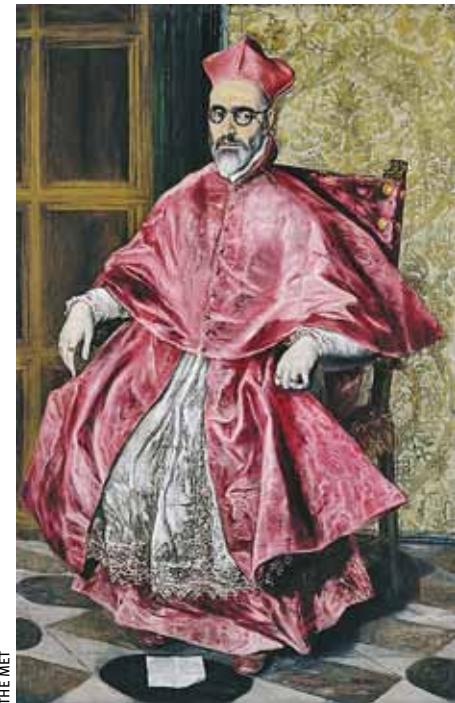
Au Grand Palais s'ouvre enfin la première rétrospective consacrée en France à l'œuvre du Greco (1541-1614). C'est en ces lieux qu'en 1908, lors d'une exposition organisée par des marchands dans le cadre du Salon d'automne, on put déjà voir quelques tableaux de ce peintre oublié après sa mort, qu'on commença seulement de reconnaître à l'échelle internationale dans les années 1890. Il fut

initialement redécouvert par les romantiques. Théophile Gautier, dans son *Voyage en Espagne* publié en 1843, écrivait ceci : «Peu de tableaux m'ont autant intéressé que ceux du Greco, car les plus mauvais ont toujours quelque chose d'inattendu et de chevauchant hors du possible, qui vous surprend et vous fait rêver.» On s'est plu, dès lors, à la faveur du jugement d'artistes, de poètes et de critiques à voir en Domínikos Theotokópoulos (son exact patronyme), né en Crète, mort à Tolède, un puissant créateur moderne. Guillaume Kientz, commissaire de l'exposition, note justement que c'est le regard porté sur le Greco qui est moderne. Dans une lettre à son ami Manet, Zacharie Astruc, qui fut à la fois poète, peintre, sculpteur et critique d'art, s'interrogeait ainsi : «Combien de fois ne vous ai-je parlé de ce pauvre Greco ? [...] Est-il un artiste plus personnel que celui-là – personnel de ton, de forme, de conception ?» La messe est dite. Le Greco a du génie. La preuve en ce moment au Grand Palais, où se déploient avec faste les périodes successives de sa création au gré des voyages, des influences et des commandes officielles ou privées.

Il ne se prive pas de critiquer Michel-Ange

Au début de la visite, on saisit d'emblée d'où il vient, le Greco («le Grec»), au vu de ses petits formats issus de l'école byzantine, avec leurs éclatantes enluminures d'icônes. La Crète, son île natale, dépend à l'époque de la Sérénissime république de Venise. Le Greco n'a qu'un peu plus

Portrait du cardinal Niño de Guevara (vers 1600). Huile sur toile, 171 × 108 cm



de 20 ans lorsqu'il se rend dans cette cité cosmopolite et florissante, considérablement enrichie par le négoce maritime. Il y étudie dans l'atelier du Titien (1488-1576), maître grandiose dont la leçon est complétée par les exemples éclatants du Tintoret (1518-1594) et de Jacopo Bassano (1510-1591), tenant résolu du maniérisme, lequel se traduit, entre autres caractéristiques, par la torsion des corps, l'exagération des formes, la quête systématique du mouvement, des tons acides et crus – voir le plafond de la chapelle Sixtine, par Michel-Ange.

Le Greco gagne ensuite Rome. Comme il a son caractère, il ne se prive pas de criti-

• JUSQU'AU 10 FÉVRIER, AU GRAND PALAIS, ENTRÉE GALERIE SUD-EST, AVENUE WINSTON-CHURCHILL, PARIS 8^e. WWW.GRANDPALAIS.FR



THE NATIONAL GALLERY, LONDRES, DIST. RMNGRND PALAIS / NATIONAL GALLERY PHOTOGRAPHIC DEPARTMENT

quer Michel-Ange, ce qui ne le rend pas populaire dans la cité papale. C'est pourtant de l'ascendant implicite de l'artiste que témoignent les premiers tableaux peints par le Greco à son arrivée à Madrid, en 1576. De là, l'année suivante, il gagne Tolède, où son œuvre peint connaît sa plus somptueuse résolution. Cet artiste émigré devient alors le plus fidèle et sublime imagier de l'âme tourmentée, mystique et baroque de l'Espagne de la Contre-Réforme catholique, dont l'objectif est de doter l'Église d'outils matériels et spirituels propres à favoriser un renouveau religieux face au protestantisme qui a gagné l'Europe du Nord.

Guillaume Kientz synthétise parfaitement l'existence du Greco lorsqu'il évoque «*un petit Crétien qui apprend l'italien et le*

L'Adoration du nom de Jésus, dit aussi Le Songe de Philippe II. (vers 1575-1580). Huile et tempéra sur panneau, 55,1 × 33,8 cm.

«**Est-il un artiste plus personnel que celui-là – personnel de ton, de forme, de conception ?**»

parle plus ou moins bien, quelqu'un qui a dû, sans cesse, apprendre de nouvelles langues. Il trouvera la sienne propre – la peinture.» Et d'ajouter: «*Chez lui, celle-ci n'illustre pas. Elle est texte, discours, rhétorique. Greco va formaliser un nouveau langage. Il est né dans un contexte byzantin, où le rapport à l'image et à l'objet est extrêmement fort. À Venise, la couleur prend progressivement le pas sur la ligne puis, à Rome, il est frappé par Michel-Ange et son œuvre gagne en monumentalité, en force plastique. En Espagne, il y ajoute l'intensité du sentiment religieux.*»

Une fois déposé ce petit bagage informatif, il n'y a plus qu'à s'abîmer dans la contemplation attentive, voire éperdue, d'une foule d'œuvres empreintes de gravité essentielle, dont la plupart désignent des figures sans cesse aspirées vers le haut. Il y a bien sûr les toiles les plus fameuses, telle *L'Enterrement du comte d'Orgaz* (1586-1588). Une rangée de sévères nobles ibériques y forme une haie d'honneur pour le mort en armure ouvragée, délicatement soulevé par deux prélates à la lourde chasuble brodée d'or. En bas à gauche, un enfant vêtu de noir – c'est Greco junior – désigne le défunt, tandis qu'au ciel un peuple immense entoure le Christ en gloire cerné de tous côtés d'apôtres et d'anges qu'on dirait en mouvement perpétuel.

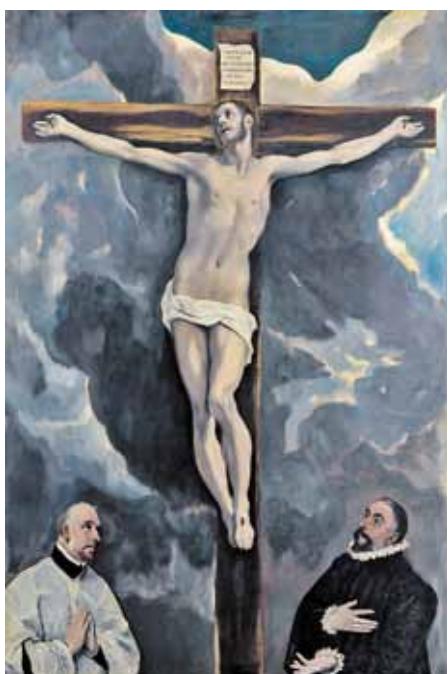
Un autre tableau célèbre est à l'évidence *Saint Martin et le pauvre* (1597-1599). Le saint, sur son cheval blanc, vêtu en grand d'Espagne, tend à un homme nu une étoffe chatoyante. Ce sont deux figures juvéniles longilignes, sur un fond de ciel bleu où vaguent de petits nuages. Sous les sabots du coursier émerge sombrement une vue de Tolède. N'est-ce pas l'idéale interprétation de la sentence «*Vêtir ceux qui sont nus*», troisième des sept œuvres de miséricorde corporelle proposées par l'Église à la charité des fidèles ? Par association d'idées, je me rappelle que Brecht, fier mécréant, ironisait là-dessus: «*Saint Martin, a-t-il écrit, donne la moitié de son manteau au pauvre et ils sont morts de froid tous les deux.*»

Trêve de plaisanterie. Tout ce qui s'offre au regard sous les hauts plafonds du Grand Palais témoigne de la ferveur d'un ordre puissamment idéologique, servi par un artiste qui se veut l'ardent propagandiste de la légende dorée du catholicisme. Le Greco est, littéralement, un visionnaire inspiré. Le roi Philippe II, pour qui il avait exécuté *L'Adoration du nom de Jésus*, éga-



L'ouverture du cinquième sceau,
dit aussi *La Vision de saint Jean*
(1610-1614), 222,3 × 193 cm.

... lement intitulé *Le Songe de Philippe II* (vers 1579) et *Le Martyre de saint Maurice* (vers 1582), tous deux à l'Escurial, ne l'a pas retenu. Ce fut donc à Tolède que le Greco trouva sa terre promise. Il y intégra l'esprit hispanique, en mêlant le réalisme le plus rude à la spiritualité la plus fiévreuse, dans de sombres harmonies sillonnées de lueurs blasfèmantes ou d'éclats inattendus. Il n'est que de voir, pour s'en convaincre, *Le Christ en croix adoré par deux donateurs* (1595) ou *La Sainte Famille avec sainte Marie-Madeleine* (vers 1600) ou encore *le Baptême du Christ* (vers 1600) que surplombe une petite armée d'angelots volant au-dessus du Messie face à un saint Jean-Baptiste à demi-nu, long comme un jour sans pain, qui, le bras droit tendu, verse sur la tête du Christ des gouttes d'eau lustrale. En sus de ces œuvres de grand format (mentionnons encore, entre autres, *Le Repas chez Simon* (vers 1610-1614) ou



Le Christ en croix adoré par deux donateurs (1595).
Huile sur toile, 260 × 171 cm

Le plus fidèle et sublime imagier de l'âme tourmentée, mystique et baroque de l'Espagne de la Contre-Réforme.

les trois versions du *Christ chassant les marchands du Temple*, on trouve, de dimension réduite, la bouleversante *Mise au tombeau du Christ* (vers 1568-1570) ou *Sainte Véronique* (vers 1580) exhibant le voile où s'inscrivent les traits du Sauveur.

Des portraits d'une imposante vérité

Le Greco a excellé dans le portrait. Nombreuses sont ses représentations rigoureuses de religieux, de gentilshommes et d'artistes de ses amis, tous d'une imposante vérité, pour ne rien dire du si impressionnant *Portrait du cardinal Niño de Guevara* (vers 1600), grand inquisiteur drapé dans la pourpre de son état, le regard terrible derrière ses lunettes, la main gauche crispée sur l'accoudoir de son fauteuil. Francis Bacon, après Vélasquez, s'en est souvenu. Quant à l'imaginaire de la sainte Église, ne faut-il pas placer au plus haut *Saint François recevant les stigmates* (vers 1585) où le poveretto, les yeux au ciel, contemple un christ en croix penché vers lui. Une unique sculpture du Greco, *Le Christ ressuscité* (vers 1595-1598) rend admirablement compte de sa maîtrise de l'art en trois dimensions. Jésus est nu. Il tend vers nous la main droite en un appel muet.

Le parcours s'achève sur la monumentale *Ouverture du cinquième sceau*, dit aussi *La Vision de saint Jean* (1610-1614). Le saint, à gauche, enveloppé d'une longue robe bleu céleste, étend ses bras vers le haut tandis que des figures étirées d'hommes et de femmes nus, comme drapés dans un tissu jaune d'or, apparaissent comme autant d'âmes dans l'attente du sauvetage. Cézanne, dans ses *Baigneuses*, ne s'est-il pas rappelé ces corps à l'étrange modelé ? Le Greco, si moderne donc, a marqué autant Picasso que Gérard Garouste, et même le cinéaste Eisenstein, qui admirait son art du montage.

Jean-Pierre LÉONARDINI

BAROQUE

Isis retrouvée

Cinquième opéra du duo Lully-Quinault, *Isis* fut créé le 5 janvier 1677. Moins connu que son prédécesseur, *Atys*, il occupe une place à part dans la production lyrique du natif de Florence. Pas seulement parce qu'il valut à son librettiste, Philippe Quinault, la disgrâce après que toute la cour eut reconnu, derrière le personnage de Io, Isabelle de Lügues, la nouvelle favorite de Louis XIV. Ce qui déclencha la colère de la Montespan. L'intrigue – autour de Jupiter, amoureux de Io, « *coupable de [se] faire trop aimer* », et de Junon, jalouse à crever – est secondaire. Car la figure centrale de la partition est bien l'orchestre. Divertissement, musiques de danses, ballets, écriture chorale, toute l'œuvre appelle aux plaisirs, à la paix et aux charmes. Notons l'air des « Deux tritons chantants » ; « Hélas ! Quel bruit ! » par le quatuor Pan-Mercure-les deux bergers ; le chœur des Échos annonçant l'arrivée de Jupiter sur terre... Sans oublier le chœur des trembleurs, dont s'est inspiré Henry Purcell pour le chœur du Peuple du froid dans *Le Roi Arthur* (1691). L'air des deux nymphes « Aimez, profitez du temps » trouve un bel écho avec « For love ev'ry creature » chez Purcell. À la baguette, Christophe Rousset, qui était de l'aventure d'*Atys*, et qui révolutionna l'interprétation de Lully à la fin des années 1980, imprime sa vision de l'œuvre avec précision et énergie, celle qu'il insuffle depuis bientôt vingt ans aux Talens lyriques. Pour cette *Isis*, il s'est entouré du Chœur de chambre de Namur et d'un plateau de solistes homogène, à l'élocution quasi parfaite. Mention spéciale à Fabien Hyon (Mercure) et très spéciale à Ève-Maud Hubeaux, interprète de Io, d'*Isis* et de *Thalie*.

• LES TALENS LYRIQUES, CHRISTOPHE ROUSSET (DIR.), JEAN-BAPTISTE LULLY. *ISIS*, 2 CD APARTÉ, 19,99 EUROS.

INSTRUMENT

Le théorbe en mode renaissance

Le plus souvent, Elizabeth Kenny se trouve perdue au milieu d'orchestres de chambre ou de formations comme Les Arts florissants. On ne l'aperçoit qu'au bout d'un certain temps, après que le regard s'est perdu sur le long manche relié à la caisse de résonance de l'instrument posé sur ses cuisses. Apparu à la fin du XVI^e siècle, le théorbe a, paradoxalement, connu son apogée lorsque la pratique du luth a décliné. Il se distingue par un deuxième chevillier situé à l'extrémité du manche prolongé sur lequel sont tendues plusieurs cordes graves. Ce qui lui donne sa sonorité moelleuse. Cinq siècles après son apparition, des compositeurs s'intéressent toujours à ses possibilités sonores. La preuve avec ce récital : de grands noms de la Renaissance et du baroque (de Visée, Piccinni, Kapsberger), et aussi Nico Muhly, James MacMillan, et Benjamin Oliver, qui signe une pièce assez fascinante, *Extended from the Inside*, dont le jeu repose sur des lignes de basse obsédantes, à la manière du meilleur funk ou du post-punk, version Young Marble Giants.

• ELIZABETH KENNY, ARS LONGA. *OLD AND NEW MUSIC FOR THEORBO*, 1 CD LINN RECORDS. 17,99 EUROS.

bouteilles

Bourgogne

Domaine Sylvain et François Changarnier

Les fêtes de fin d'année sont l'occasion de tablées familiales autour, souvent, d'une belle volaille. Plusieurs associations sont possibles et tout à fait respectables, mais j'ai un faible pour les bourgognes. Le problème tient au prix, et la dernière vente aux enchères des Hospices de Beaune, qui donne le *la*, devrait encore accentuer la tendance à la hausse de ces dernières années.

Pour vous éviter de commencer l'année en surendettement, voici une excellente adresse dans une appellation moins prestigieuse mais tout à fait recommandable : les hautes-côtes-de-beaune.

Le domaine fut fondé vers 1935 par Pierre Changarnier, dont les ancêtres étaient ouvriers agricoles à l'abbaye de Cirey, tout en possédant quelques parcelles de vignes destinées à satisfaire la clientèle locale.

En 1977, François Changarnier a repris l'exploitation de son père et, depuis 2004, Sylvain a la charge du domaine familial s'étendant sur 7 hectares, principalement sur la commune de Nolay, à l'extrême sud de la Côte-d'Or. C'est une bonne maison traditionnelle comme je les aime, cultivant la vigne en lutte raisonnée et portant le plus grand soin aux sols, aux vendanges et à la vinification. Les bourgognes hautes-côtes-de-beaune (9 euros départ cave) sont des vins vifs et spontanés.

Le blanc 2017 accompagnera avec bonheur des escargots... de Bourgogne bien sûr, le rouge au nez fruité et aux tanins soyeux est un vin vraiment charmeur, harmonieux et équilibré, idéal sur un chapon mais aussi sur un jarret de veau.

Le domaine propose également un crémant, un beaune et un maranges 1^{er} cru La Fussière de belle facture.

Bonnes fêtes à tous.

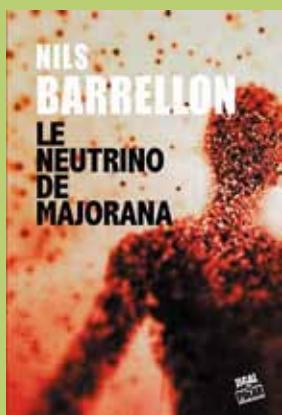
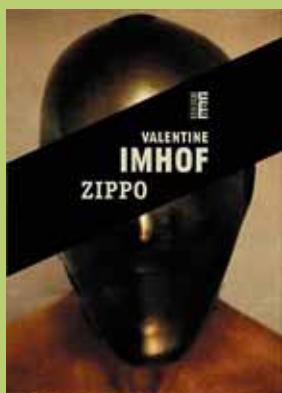
Georges SULIAC

• 14, route de Cirey, 21340 Nolay.
www.changarniersf.fr

PARTICULES FINES

Rock & cuir

SUR LES PAS
D'UN FÉTICHEUR
DU BRIQUET
ZIPPO, VALENTINE
IMHOF NOUS
ENTRAÎNE DANS
UNE VERTIGINEUSE
HISTOIRE D'AMOUR
ET DE MORT.
PLUS INATTENDU,
NILS BARRELLON
TRUFFE SON POLAR
DE PHYSIQUE
QUANTIQUE.



Voilà un an disparaissait notre ami Claude Mesplède, incontournable encyclopédiste du polar, qui a longtemps signé cette rubrique. Mais son souvenir reste vivace.

L'association 813 : les amis des littératures policières vient de décerner ses trophées annuels. Celui récompensant la meilleure étude ou initiative pour promouvoir le genre a été attribué à Claude pour son dernier projet éditorial : la collection Double noir. Passionné de textes courts, Claude Mesplède a eu l'idée de fascicules regroupant chacun deux nouvelles noires. La première écrite par un auteur du patrimoine, qui ne s'est pas forcément illustré dans le domaine du polar, la seconde par une plume contemporaine... qui deviendra peut-être à son tour classique. Conçue notamment pour être lue dans les transports en commun (pagination réduite et format se glissant aisément dans la poche), cette collection insolite offre au lecteur curieux l'occasion de s'évader dans une multitude d'univers, d'ambiances et de styles. Parmi la trentaine de titres disponibles, tous de qualité, on retiendra la contribution de Franck Thilliez, abonné aux thrillers volumineux, qui se révèle ici virtuose dans le registre court et intimiste. Ou celle, particulièrement sombre, de l'oublié tandem Erckmann-Chatrian. Véritable curiosité aussi, la seule fiction d'Abraham Lincoln... Double noir n'étant pas distribué en librairie, il faut se procurer les opuscules sur le site de la collection ou à son adresse postale.

Les contours d'un futur Prix Claude Mesplède viennent également d'être dévoilés. Infatigable défricheur et passeur, notre pape du polar n'avait de cesse de dénicher de nouveaux talents et de partager ses découvertes. D'où l'idée de marcher dans ses pas, tout en l'honorant. Initiée par des proches de Claude partageant sa même passion, la démarche vise à mettre en lumière un auteur français apparu récemment, à la notoriété encore confidentielle. Ce groupe d'amis – dont j'ai plaisir à être partie prenante – jouera le rôle d'un jury chargé de présélectionner annuellement quatre à six romans, retenus pour leur qualité de narration et d'écriture. Nous n'oublions pas que Claude a été l'instigateur ou le conseiller bienveillant de nombre de festivals. C'est pourquoi ce prix sera itinérant, et le lauréat proclamé chaque année dans un lieu différent, durant un de ces festivals ou salons. Autre particularité : c'est un jury populaire (notion ô combien essentielle pour

Claude) qui se prononcera, composé de lecteurs locaux, placé sous la présidence avisée d'Ida Mesplède, l'épouse et complice de toujours. Rendez-vous en septembre 2020, aux Vendanges du polar de Lisle-sur-Tarn (81), pour la première remise officielle.

Pour témoigner combien la production actuelle s'avère effectivement riche en talents émergents, voici deux conseils de lecture.

Dans *Zippo*, nous suivons un duo improbable de flics sur la piste d'un tueur qui laisse derrière lui des cadavres de femmes au visage calciné. Sur cette trame, Valentine Imhof signe un deuxième roman résolument non consensuel. À mille lieues de l'insipidité de tant de parutions formatées, elle écrit là une vertigineuse histoire d'amour et de mort, rythmée par le bruit vénéneux («clic clac») et par la flamme tremblotante d'un briquet. Derrière des masques de cuir Bdsm, elle traque les âmes vacillantes de protagonistes dont elle restitue, avec une prose sensible et féroce, tous les tourments. Polar musical – chaque chapitre a sa playlist de rock alternatif –, cruel, voluptueux, entêtant...

Registre original également chez Nils Barrellon, dont *Le Neutrino de Majorana* nous convie dans les pas d'Ettore Majorana, physicien italien surdoué mystérieusement disparu en 1938, présumé mort après 1959. Le romancier se saisit de ce destin hors normes pour tisser adroïtement les fils d'une intrigue mêlant avec fluidité fiction et réalité. L'enquête sur le meurtre d'une chercheuse au Cern, le plus grand centre de physique des particules du monde, relie le présent au passé. Les rebondissements nous happent dans une distorsion ingénieuse du temps et de l'histoire. Si le roman, ambitieux, peut parfois dérouter par ses ruptures de ton et de genre – mais là aussi réside son charme –, il a ceci de particulier qu'il fait de la physique quantique un ingrédient aussi inattendu que palpitant. Cet exploit nous renvoie à l'adage favori de Claude Mesplède (on revient toujours à lui) : «Lire rend moins con!»

Serge BRETON

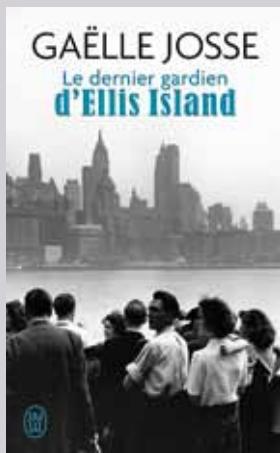
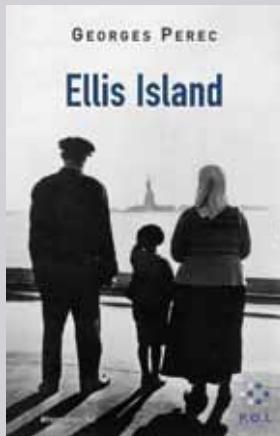
Double noir, 62 rue de la Concorde, 31000 Toulouse, www.doublenoir.fr

BIBLIOGRAPHIE

- VALENTINE IMHOF, *Zippo*, ROUERGUE, 2019, 266 PAGES, 20 EUROS.
- NILS BARRELLON, *LE NEUTRINO DE MAJORANA*, JIGAL, 2019, 284 PAGES, 19 EUROS.

ELLIS ISLAND

Made in America



L'ÎLOT D'ELLIS ISLAND, AU LARGE DE NEW YORK, VIT TRANSITER DES MILLIONS D'IMMIGRANTS. UN FLOT D'HUMANITÉ DÉPAREILLÉE, ESPÉRANTE, PRÊTE À OUBLIER SES RACINES POUR DEVENIR, IRRÉMÉDIABLEMENT, AMÉRICAINE. POUR DES ROMANS ET DES ESSAIS, UNE MATIÈRE EXCEPTIONNELLE.

À quelques courtes encablures de Manhattan et de la statue de la Liberté, sur onze hectares, se situe ce qui fut – pourtant d'émigrants – la porte d'entrée de «la Merica» : Ellis Island. Entre 1892 et 1954, environ 12 millions de migrants sont passés par ce centre fédéral d'immigration pour des contrôles d'identité, de santé et de moralité. Jeanne Benameur capte un temps autant qu'un lieu : de l'aube ou le bateau est arrivé à l'aube du jour suivant. En 1910, après plusieurs semaines de navigation, et à peine le pied posé sur l'île, les émigrés doivent attendre et attendre encore dans une zone de transit. Chacun doit alors se découvrir, être sûr de ses choix, calmer ses doutes sur un avenir incertain, conforter son espoir. Une nuit, des destins s'entrecroisent : ceux de Donato et Emilia, père et fille, lui acteur et perpétuel lecteur de *L'Énéide*, elle qui veut être peintre ; celui d'Esther, Arménienne qui fuit le désastre, couturière rêvant d'habiller l'Amérique ; celui de Gabor, Tzigane et violoniste, accompagné de son père Mazio et observé par son amoureuse Marucca... Lorsqu'ils arrivent, un New-Yorkais demande à les photographier : c'est Andrew Jónsson. Il ne connaît rien des personnes qu'il cadre, d'autant que la parole est rare, chacun se blottissant dans sa langue maternelle : «*Restent les regards, les gestes et ce que lui perçoit sourdement, lui dont les ancêtres, un jour aussi, ont débarqué dans cette Amérique, il y a bien longtemps.*»

Tous savent qu'il faudra bien parler une autre langue ; qu'émigrer, c'est «*laisser les ancêtres et ceux qu'on a aimés dans une terre où l'on ne retournera pas*». Oui, il faut du courage pour émigrer. Jeanne Bénameur s'attache aux gens ; elle en fait des individus de langues et de peau, des compagnons ; ils existent. La preuve : on peut les rencontrer, dans son roman au titre explicite : Ceux qui partent. Ceux qui sont partis vont vivre une nuit lyrique, épique, intense, intime, passionnée, musicale et sensuelle – à l'instar du roman... Une nuit qui accouche de nouveaux futurs américains.

«*En somme, Ellis Island ne sera rien d'autre qu'une usine à fabriquer des Américains*», disait, en voix off, Georges Perec dans le documentaire *Récits d'Ellis Island. Histoires d'errance et d'espoir*, filmé en 1980 par son ami Robert Bober, et transcrit dans un livre essentiel l'année suivante. C'était «*une usine à transformer des émigrants en immigrants*,

une usine à l'américaine, aussi rapide et efficace qu'une charcuterie de Chicago : à un bout de la chaîne, on met un Irlandais, un Juif d'Ukraine ou un Italien des Pouilles, à l'autre bout – après inspection des yeux, inspection des poches, vaccination, désinfection – il en sort un Américain.»

Dans son livre, Perec détaille les 29 questions posées aux arrivants. Il dépeint des chemins de vie empruntés par certains, celui du Sicilien Salvatore Lucania, qui deviendra Lucky Luciano, celui de l'Irlandais William O'Dwyer, futur maire de New York, ou celui la comédienne polonaise Pola Negri...

Et si Ellis Island était juste le lieu de la métamorphose de ceux qui sont partis pour fuir une condition de malheur – social, politique, affectif – pour trouver une situation plus heureuse ? Juste un passage ou une fissio, un schisme dans une partie de ce que chacun d'entre nous porte comme mémoire potentielle, au moins par le biais de celle de nos aïeux ?

Le 3 novembre 1954, le dernier gardien d'Ellis Island, celui qui en fut le directeur, est seul dans les lieux et commence un journal de mémoire. Neuf jours plus tard, le centre sera officiellement et définitivement fermé et il partira à la retraite, après quarante-cinq ans de bons et loyaux services. Il relate le quotidien «*car on dort, ici, on mange, on se lave, on chie, on pleure, on attend, on parle, on s'étreint, on tente de calmer les enfants qui geignent et se demandent où ils sont, on essaie de ne pas trop penser, on soupire et on espère*». Il décrit les rondes, les lâchetés, les règles, et parfois, voire souvent, l'humanité... Il dépeint son destin, et celui des autres... *Le Dernier Gardien d'Ellis Island* est un nécessaire et brillant roman.

Comment ne pas être saisi par le rôle de ce tout petit coin de New York, flottant sur l'embouchure de l'Hudson, et décor de tant d'histoires singulières, que seuls les romanciers peuvent narrer ?

Jean-Marie OZANNE

BIBLIOGRAPHIE

- JEANNE BÉNAMEUR, *CEUX QUI PARTENT*, ACTES SUD, 2019, 336 PAGES, 21 EUROS.
- GEORGES PEREC, *ELLIS ISLAND*, P.O.L, 1995, 80 PAGES, 10,5 EUROS.
- GAËLLE JOSSE, *LE DERNIER GARDIEN D'ELLIS ISLAND*, J'AI LU, 2014, 192 PAGES, 6 EUROS.

ENSEIGNEMENT DES SES

Tromperie sur la marchandise ?

LE CONTENU DES ENSEIGNEMENTS EN SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES AU LYCÉE A TOUJOURS FAIT DÉBAT. LA NOUVELLE RÉFORME N'Y DÉROGE PAS, LE PROGRAMME ASSUMANT UN VIRAGE IDÉOLOGIQUE MARQUÉ. DISCUSABLE ET DISPUTÉ.

L'économie, c'est simple comme jouer à vendre et à acheter des moutons ! C'est en tout cas par cette approche ludique que la classe de première de Louise, lycéenne parisienne ayant choisi la spécialisation sciences économiques et sociales (Ses), a pu se familiariser avec le fonctionnement des marchés lors d'une récente sortie scolaire. Il s'agissait d'aborder par la pratique la question suivante : « Comment le prix se fixe-t-il sur un marché concurrentiel ? », premier chapitre du nouveau programme de Ses. « Nous étions par binômes, équipés de tablettes, raconte Louise. On nous a confié un certain nombre de moutons, estimés à chaque fois à un prix minimum. Nous étions vendeuses : nous devions en tirer le meilleur bénéfice, dans des conditions qui variaient en fonction du nombre de vendeurs et d'acheteurs, et de l'argent disponible. Il nous fallait donc trouver au plus vite un binôme qui prendrait notre marchandise sans qu'on perde d'argent, et si possible en gagnant, mais les acheteurs devaient eux aussi dépenser le moins possible ! Cela nous a permis de mieux comprendre les mécanismes de l'offre et de la demande. Mais ce chapitre est déjà

assez complexe, alors c'est sûr qu'on ne va pas détailler la qualité du troupeau ou les dépenses de l'éleveur, ni se demander si les règles du jeu sont justes.»

Cet atelier a eu lieu à la Cité de l'économie, nouvel espace confié à la Banque de France et dédié à la vulgarisation de l'économie, déjà évoqué par *Options* en septembre. Son parti pris est proche de celui de l'Éducation nationale concernant les Ses, dont les programmes ont, comme les autres, été réécrits dans le cadre de la nouvelle réforme du lycée, et s'appliquent déjà en seconde et en première. Quoique.

L'économie sans les sciences sociales ? Une vue de l'esprit

Dans les nouveaux programmes, le «social», toujours affiché comme partie prenante de la discipline, apparaît avec moins d'évidence que dans l'exposition permanente de la Citéco, pourtant centrée sur les seuls mécanismes de l'économie et de la finance ! Ils répondent à un cahier des charges assumé par le ministère. Certes, les anciens contenus étaient trop lourds, trop denses, trop

théoriques. Et même, aux yeux de certains, trop influencés par les sciences sociales et le marxisme... Au terme de l'entreprise de recadrage pilotée par Jean-Michel Blanquer et Michel Aghion, professeur au collège de France et inspirateur du programme économique d'Emmanuel Macron, que reste-t-il des sciences économiques et sociales comme outil de connaissance du monde ? En première, une conception techniciste de l'économie, favorisant une approche microéconomique, en proposant une boîte à outils pour comprendre avant tout les mécanismes du marché et de la concurrence. Les programmes de terminale, qui rentreront en application à la rentrée 2020 pour les seuls lycéens qui conserveront la spécialité Ses, reviennent à une vision plus «macro» de l'économie – en partie en réponse au tollé provoqué par les programmes de première : le chômage, les crises financières et climatiques, les politiques économiques menées par les États y sont abordées... Les sciences sociales – et politiques, une nouveauté – y prennent une place un peu plus visible, mais toujours en deuxième partie, avec



des chapitres consacrés à l'école, aux inégalités et à la mobilité sociale, à l'engagement politique.

Reste que dans l'ensemble, l'économie capitaliste y est présentée comme une loi universelle, inscrite dans la nature des choses et tendant intrinsèquement à répondre aux besoins de l'humanité. Une réalité complexe, certes, mais dont on peut corriger les éventuels dysfonctionnements à la marge. Le système économique ne s'inscrit jamais dans un processus historique, et ses règles ne sont jamais mises en question : la pensée économique n'est pas évoquée, ce qui évite de rappeler qu'elle est multiple. L'économie est traitée comme une science dure, à l'instar des mathématiques ou de la physique, alors que dans l'enseignement supérieur et dans la recherche, la tendance est, à l'inverse, au développement de l'interdisciplinarité pour mieux appréhender un système dont la «logique» n'a rien d'une évidence : le libéralisme est même plutôt considéré comme responsable de toutes les dérives qui ont mené à l'accroissement des inégalités, à l'épuisement des ressources et au dérèglement climatique,

Dans ces nouvelles tables de la loi, l'économie capitaliste est présentée comme une loi universelle, inscrite dans la nature des choses et tendant intrinsèquement à répondre aux besoins de l'humanité. Une réalité complexe, certes, mais dont on peut corriger les éventuels dysfonctionnements à la marge.

aux guerres, autant de sujets à peine effleurés dans le nouveau programme.

Pour rappel, ces programmes ont été revisités au pas de charge, par un groupe d'une quinzaine de mandatés, et sans débat avec la communauté enseignante. La méthode et les contenus ont fait l'objet de nombreuses protestations et pétitions. L'Association des professeurs de Ses (Apses), qui rassemble plus de 40 % d'entre eux, a tout d'abord regretté que les Ses ne figurent pas dans le tronc commun en seconde, et ne soient plus proposées que sur quatre heures en première, excluant un grand nombre d'élèves de l'accès à ces connaissances indispensables pour devenir un citoyen éclairé. L'association a également dénoncé «*la séparation disciplinaire rigide entre l'économie et les autres sciences sociales, le manque de problématisation et de mises en perspectives*», des réponses figées sur des thèmes tels que le marché, la monnaie, «*niant la réalité des débats scientifiques et démocratiques, interdisant de saisir les grands enjeux qui traversent nos sociétés contemporaines*». L'introduction des Ses au lycée, en 1966, sous l'impul- ...



THOMAS PADILLA/MAXPPP

... sion des historiens, visait bien à faire entrer une « troisième culture » après les humanités et les sciences, contribuant à enrichir la formation intellectuelle et citoyenne des lycéens.

Cette intention est certes rappelée dans le *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* qui a présenté la réforme début septembre, mais elle n'est plus prioritaire. Le texte s'attarde sur d'autres considérations : « *Comme les autres disciplines scientifiques, les sciences économiques et sociales articulent modélisation et investigations empiriques pour rendre compte de façon rigoureuse de la réalité sociale [...]. Les élèves ne confondent pas la construction de modèles avec une idéalisation normative.* » Et demande aux enseignants « *de la neutralité axiologique* » : « *Les sciences sociales s'appuient sur des faits établis, des argumentations rigoureuses, des théories validées, et non pas des valeurs.* » On peut pourtant se demander en quoi c'est objectif de dire que « *le marché est une institution* », ou se demander comment respecter l'objectif suivant : « *comprendre que le marché est défaillant en présence d'externalités et être capable de l'illustrer par un exemple (notamment celui de la pollution) !* »

« *Certaines simplifications ou omissions du programme laissent en effet dubitatif, par exemple, prétendre que le but des entreprises est de répondre aux besoins de la population*, souligne Rémy Rénaud, professeur de Ses dans les quartiers nord de Marseille et responsable de la Cgt Éduc'action des Bouches-du-Rhône. Les

programmes de Ses ont souvent fait l'objet de réécritures, et je partage l'idée qu'ils ont parfois abordé les questions économiques de manière trop générale. Cela me semble intéressant d'aborder la réalité de certains mécanismes au plus près, de s'approprier les outils pour comprendre les logiques, aussi néfastes soient-elles, plutôt que de les invalider d'emblée en espérant qu'il suffira de faire table rase pour changer le monde. Se passer de cette démarche, c'est se condamner à ne pas savoir. Rien ne nous empêche de rappeler que la science économique a une histoire, qu'elle n'est pas indépendante des conditions dans lesquelles elle s'est construite, et que la pensée économique n'est pas univoque. Ou de parler de la monnaie comme objet social et anthropologique, d'aborder les effets pervers des concentrations, l'obsolescence programmée ou les risques pour la démocratie. Même si le ministère croit pouvoir limiter notre liberté pédagogique à des aménagements des rythmes de travail. »

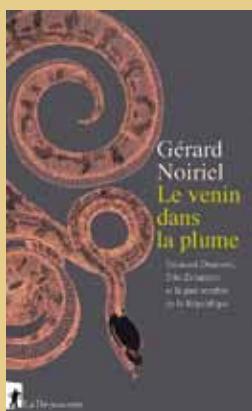
Les enjeux sociaux ou environnementaux peu traités

Les enseignants se demandent tout de même ce qui reste du deuxième S de Ses : « *sociales* ». En première, quelques éléments sur les liens sociaux, la déviance, l'opinion publique, le vote. Un chapitre « *Regards croisés* » sur la société face aux risques, qui évoque comme réponse valide la protection sociale au même

titre que l'assurance. Si peu, même en terminale, sur les conflits sociaux ou sur les nombreuses crises – financières, environnementales, politiques – qui menacent l'humanité et la planète. Le monde s'avère plutôt lisse et la bonne conscience reste de mise : à quoi bon rappeler que notre système s'est bâti sur le pillage des colonies, l'esclavage et la destruction de nombreuses populations et cultures, sur l'épuisement des ressources naturelles, l'exploitation de la force de travail des plus pauvres au service des plus riches, et que cette logique perdure à bien des titres ? De nombreux économistes, parmi lesquels Thomas Piketty, rejettent l'idée que l'économie puisse être autonome des autres sciences sociales et appellent au contraire au croisement des disciplines pour déboulonner les vérités toutes faites auxquelles nos gouvernants croient pourtant. Nombre d'entre eux ont par exemple participé à la rédaction du *Manuel indocile des sciences sociales* réalisé en réaction aux nouveaux programmes de Ses*. Alors, cet enseignement « prêt à penser » impose-t-il aux jeunes une représentation biaisée du monde, au point de fabriquer du fatalisme, voire du consentement ? Peut-être, mais leurs mobilisations récentes pour le climat ou contre la précarité, et même pour défendre les retraites, leurs réticences à surconsommer ou à travailler avec des œillères montrent qu'il ne faut pas sous-estimer leur intelligence et leur perception des réalités.

Valérie GÉRAUD

* Aux éditions La Découverte, lire *Options* septembre 2019, pages 46-48.



RACISME TOUTE UNE HISTOIRE !

La place qu'occupe Éric Zemmour dans le champ médiatique et dans l'espace public français suscite l'inquiétude et la consternation de bon nombre de citoyens. Comment un pamphlétaire qui alimente constamment la polémique par ses propos racistes, sexistes, homophobes, condamné à plusieurs reprises par la justice, a-t-il pu acquérir une telle audience ? Pour comprendre ce phénomène, ce livre replace le cas Zemmour dans une perspective historique qui prend comme point de départ les années 1880, période où se mettent en place les institutions démocratiques qui nous gouvernent encore aujourd'hui. Ce faisant, il met en regard le parcours d'Éric Zemmour et celui d'Édouard Drumont, le chef de file du camp antisémite à la fin du XIX^e siècle. Dans ce saisissant portrait croisé, Gérard Noiriel analyse les trajectoires et les écrits de ces deux polémistes, en s'intéressant aux cibles qu'ils privilient (étrangers, femmes, intellectuels de gauche, etc.) et en insistant sur les formes différentes que ces discours ont prises au cours du temps (car la loi interdit aujourd'hui de proférer des insultes aussi violentes que celles de Drumont). L'historien met ainsi en lumière une matrice du discours réactionnaire, et propose quelques pistes pour alimenter la réflexion de ceux qui cherchent à le combattre.

Gérard Noiriel, *LE VENIN DANS LA PLUME. ÉDOUARD DRUMONT, ÉRIC ZEMMOUR ET LA PART SOMBRE DE LA RÉPUBLIQUE*, LA DÉCOUVERTE, 2019, 252 PAGES, 19 EUROS.

SOLIDARITÉ COMPTES À VIVRE DEBOUT



Naissance, travail, santé, retraite... La Sécurité sociale fait tellelement partie du quotidien de chacun qu'on oublie l'histoire de sa création et les questions liées à son avenir. Les soins seront-ils encore remboursés correctement demain ? Ne vaut-il pas mieux souscrire à une assurance privée ? Cotiser pour payer la retraite des plus âgés a-t-il encore un sens ? Les professionnels de santé peuvent-ils continuer de « faire plus avec moins » ? Plutôt que de se contenter de soigner les conséquences de la « mal-bouffe » et du « mal-travail », ne faut-il pas investir en faveur de la prévention dès l'école, dans la cité et au sein des entreprises ?

Ce livre prend ces questions à bras-le-corps. En revenant aux fondamentaux de la sécurité sociale, il propose des pistes pour que les citoyens se réapproprient cette formidable invention : s'attaquer aux inégalités en termes d'espérance de vie par des actions qui touchent le mal-travail et en utilisant dès à présent les excédents de plus de 1 milliard d'euros disponibles dans ce domaine ; créer des maisons du travail et de la santé où les besoins des citoyens seraient écoutés sans être absorbés dans une gestion technocratique de plus en plus mise sous tutelle du seul État ; repenser une politique de santé publique qui conjugue travail et environnement. En ouvrant le débat sur l'avenir de la Sécurité sociale, ce livre mise sur les capacités de création de tous les acteurs qui font de la santé un enjeu de solidarité et non un objet de profit.

Jean-François Naton, *POUR D'AUTRES JOURS HEUREUX. LA SÉCURITÉ SOCIALE DE DEMAIN*, L'ATELIER, 2019, 187 PAGES, 16 EUROS.

JACHÈRES LE PEUPLE, FINALEMENT

Qui sont ces hommes et ces femmes qui continuent d'habiter dans les campagnes en déclin ? Certains y fantasment le « vrai » peuple de la « France oubliée », d'autres y projettent leur dégoût des prétendus « beaufs » racistes et ignorants. Mais « ceux qui restent » se préoccupent peu de ces clichés éculés.

À partir d'une enquête immersive de plusieurs années dans la région Grand-Est, Benoît Coquard plonge dans la vie quotidienne de jeunes femmes et hommes ouvriers, employés, chômeurs qui font la part belle à l'amitié et au travail, et qui accordent une importance particulière à l'entretien d'une « bonne réputation ».

À rebours des idées reçues, ce livre montre comment, malgré la lente disparition des services publics, des usines, des associations et des cafés, malgré le chômage qui sévit, des consciences collectives persistent, mais sous des formes fragilisées et conflictuelles. L'enquête de Benoît Coquard en restitue la complexité.

Benoît Coquard, *CEUX QUI RESTENT. FAIRE SA VIE DANS LES CAMPAGNES EN DÉCLIN*, LA DÉCOUVERTE, 2019, 216 PAGES, 19 EUROS.

RÉVOLUTION CLÉS ALGÉRIENNES

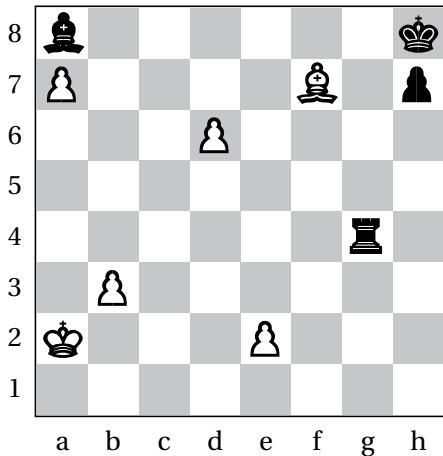
L'histoire de la nouvelle indépendance de l'Algérie s'écrit sous nos yeux, depuis ce 22 février 2019 où des foules de femmes et d'hommes ont exigé, dans tout le pays, de reprendre en main leur destin. Cette contestation populaire continue, depuis, de se manifester chaque vendredi, après avoir obtenu la démission du président Bouteflika, en poste depuis vingt ans, et le report d'une élection vidée de sens. Car elle aspire, au-delà de la sanction de tel ou tel dirigeant, à la refonte sur des bases enfin démocratiques du système en place depuis la fin de la domination française, en 1962.

Cet essai, où la réflexion historique se nourrit de l'expérience de terrain, replace les événements en cours en Algérie dans la longue durée de son mouvement national. Un livre indispensable pour comprendre la vague de fond qui traverse l'Algérie et qui aura des retombées durables dans ce pays et bien au-delà.

Jean-Pierre Filiu, *ALGÉRIE, LA NOUVELLE INDÉPENDANCE*, SEUIL, 2019, 180 PAGES, 14 EUROS.

Tactique

Étude de J. Terho, 1925. Les blancs jouent et gagnent.



La machine «élève-prof»

«Pour l'instant, les plus sophistiqués des ordinateurs n'ont pas l'intelligence d'un chat, même s'ils disposent de capacités surhumaines sur une tâche très déterminée... comme les échecs.»

Le Français Yann Le Cun,
chercheur en intelligence artificielle ;
lauréat du prix Turing en 2018

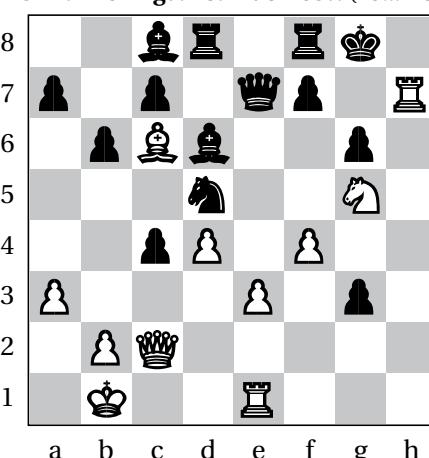
Pour jouer à peu près correctement aux échecs, un ensemble de qualité est nécessaire: concentration; capacité d'analyse; de calcul; logique; mémoire; patience; évaluation des risques... Pour un ordinateur, pendant des décennies, c'était essentiellement une question de « force

brute» : il fallait calculer vite et le plus loin possible. En milieu de partie, visualiser dans son esprit de façon exhaustive les positions à quatre coups de profondeur (4 coups blancs et 4 noirs), correspond à identifier 4 350 milliards de positions (38 puissance 8), il y a environ 38 coups possibles en milieu de jeu. Pour aider l'ordinateur à ne pas se noyer dans des calculs inutiles, le programmeur écrit un algorithme qui va considérablement réduire la recherche d'un coup. Combiner la « force brute » de calcul à un bon algorithme permet aux machines de battre les meilleurs joueurs du monde. Pour exemple : le programme Stockfish calcule aujourd'hui autour de 60 millions de coups par seconde. Et puis, AlphaZero est arrivé, avec une nouvelle approche : « l'auto-apprentissage ». En deux mots : les programmeurs ont enseigné la marche des pièces et les règles à la machine dotée d'un algorithme d'auto-apprentissage. Ainsi, en jouant des dizaines de millions de parties contre elle-même, elle a progressé jusqu'à devenir imbattable. Après avoir remporté une partie dans un tournoi d'échecs, Magnus Carlsen, champion du monde en titre a confié : « À un moment compliqué, je me suis dit : "que ferait AlphaZero dans cette position ?" Hier, nous tentions d'enseigner aux machines notre façon de penser. Demain, sera peut-être l'inverse. Sans aucun doute, l'ordinateur est terrifiant dans la justesse de ses calculs, mais, comme dans la partie qui suit, l'homme nous enchantera par son imagination et ses audaces.

Dubov Daniil (2699)-Svane Rasmus (2592)

Championnat d'Europe par équipe (7^e ronde), Batumi (Géorgie), 2019. Gambit dame.

1.c4 e6 2.Cc3 d5 3.d4 Cf6 4.Cf3 Fe7 5.Ff4 0-0 6.e3 b6 7.Dc2 Fa6 8.0-0-0! dxc4 9.Cg5 Cc6 10.a3 (il faut empêcher ...Cb4.) 10...g6 11.h4 Fd6?! (11...Cd5 12.g3 Ca5 était bon pour les noirs.) 12.g3 De7 13.h5! e5 (13...Cxb5?? 14.Txh5 gxh5 15.Dxh7#) 14.hxg6 hxg6 15.Fg2 exf4 16.Fxc6 fxg3 17.Rb1! (17.Fxa8 Txa8 avec des chances égales) 17...Tad8 18.f4?! (18.fxg3! menace Cd5 18...Fg3 19.Td1 g1 Dxe3 20.Cf3! avec avantage) 18...Fc8! 19.Tde1 Rg7 20.Cd5 Cxd5 21.Th7+ (21.Fxd5? Th8-+) 21...Rg8 (VOIR DIAGRAMME) 22.Txf7! (dans une position compromise Dubov attaque. Pour un joueur humain, la défense est difficile.) 22...Txf7 23.Dxg6+ Rf8 24.Dh6+ Tg7! 25.Fxd5 Re8?! (25...Ff5+!) 26.e4 Re8! 27.exf5 Dxe1+ 28.Ra2 Txg5! 29.Dxg5 Td7-+) 26.Dh5+ Rd7 27.Dh3+ (la faiblesse des cases blanches offre du jeu pour la Tour de retard.) 27... Re8 28.Dh5+ Rd7 29.Fe6+!? Rc6? (29... Dxe6?? 30.Cxe6 Rxe6 avec de meilleures chances pour les noirs.) 30.Df3+! (après ce coup, les noirs sont perdus.) 30...Rb5 31.Fxc4+! Ra5 (31...Rxc4 32.Dc6++-) 32.Dd5+ Fc5 33.b4+ Ra4 34.Dg2! Fxb4 35.Dc6+ Rxa3 (forcé) 36.Fb3! Fd7 (36... Rxb3 37.Dc2+ Ra3 38.Da2#) 37.Dc1+ Rxb3 38.Dc2+ Ra3 39.Da2# 1-0



mots croisés V. SARTIN

HORizontalelement

- 1.** Croc mignon (trois mots). – **2.** Pour assurer le bon fonctionnement du 2^e du VII. – **3.** Autochtone pauvre. – **4.** Lutte involontairement contre le réchauffement. En haut chez un voisin. Interjection dubitative. – **5.** Soufflet moderne. Rot de BD. – **6.** Bien attrapée. – **7.** Éphèse chez Recep Tayyip. Dilatateur de tuyau. – **8.** Pleurniche. – **9.** Unissais. Perd les eaux. – **10.** Pièces satiriques prisées des bouchers.

VERTICALEMENT

- VERTICALEMENT**

 - I.** Thune à Thuin. – **II.** Icône à restaurer. Moineau australien. – **III.** Ferai comme le 2^e du II. – **IV.** Moteur fraudeur. Vieux smic. – **V.** Brise-lames. Orchestre suisse francophone. – **VI.** S'élève contre la gravité. Langue bisaya parlée aux Philippines. – **VII.** Sons de Larsen. Asperge, asticot ou crevette. – **VIII.** Petite ciguë. Rituel douloureux. – **IX.** Dans la pliure. Vieille Èire. États unis. – **X.** Instruments pour éléphantéaux.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

horizontalismen; 1. Det det de lait. - 2. Roisins-
seur. - 3. Indegent. - 4. NC (non-consummateu
involontaire). Up...5. GildeBump! 6. Saïcie-
- 7. Efs. - 8. Larmote. - 9. Lias. - Sue. -
10. Fpigames.
Verticallement; 1. Distingué. - 2. Encré (lone).
Fahp (piaf). - 3. Nidiféral. - 4. Tdi. Smig. -
V. D'igues. Ost. - VI. Ehes. - VII. Lsn. -
Bte. - VIII. Ehes. SM. - IX. Iu. Etm. U.E. -
X. Tompètes.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS



Credit photo : AGE / Photononstop

En santé, la Macif s'engage pour favoriser l'accès aux soins à tous.

En plaçant la santé au cœur de sa vision mutualiste, la Macif défend un accès aux soins sans sélection médicale et sans garanties gadget. Être adhérent d'un contrat santé de la Macif, c'est disposer d'une couverture complète et accessible.

Particuliers, professionnels, petites et grandes entreprises, si vous partagez les mêmes valeurs, rejoignez-nous !

Plus d'information sur macif.fr



Essentiel pour moi

Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre XI du code de la sécurité sociale.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.





POWERED
BY TRUST*

SAFRAN RECRUTE DES OUVRIERS & DES TECHNICIENS

*La confiance est notre moteur.

Découvrez nos métiers et postulez dès maintenant !

L'aéronautique et ses métiers vous attirent ?
Travailler dans la production chez Safran,
c'est exercer votre savoir-faire dans un environnement
de haute technologie.

Retrouvez nos offres d'emploi
sur safran-group.com



SAFRAN